

Fédération des Pyrénées-Atlantiques
pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

Assemblée Générale

2016



30 avril



SOMMAIRE

ANALYSE FINANCIÈRE.....	1
COMPTABILITÉ 2015	2
<i>Bilan 2015</i>	2
<i>Compte de résultat 2015</i>	4
<i>Commentaires sur les comptes (R.Chevalère – Expert-comptable)</i>	6
RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE	7
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	8
BUDGET PRÉVISIONNEL 2016	9
PROGRAMME D’ACTIONS PRÉVISIONNEL 2016.....	10
RAPPORT D’ACTIVITÉS DE LA FÉDÉRATION.....	15
RAPPELS ORGANISATION POLITIQUE ET TECHNIQUE	16
<i>Organigramme</i>	16
<i>Composition des commissions</i>	17
COMPTE RENDU DES ACTES (PRÉSIDENT, BUREAU, C.A)	18
<i>Rapport moral du Président</i>	18
<i>Représentations « externes »</i>	20
<i>Commissions « internes » : synthèse des activités</i>	23
<i>Bureau : synthèse des réunions</i>	24
<i>Synthèse des décisions du Conseil d’Administration</i>	25
CARTES DE PÊCHE	26
<i>Ventes de cartes de pêche 2015</i>	26
<i>Comparatif des ventes</i>	27
<i>Premières observations 2016</i>	28
AFFAIRES JURIDIQUES.....	30
<i>Nombre Total de PV enregistrés : 140</i>	30
<i>Transaction civile perçue en 2015</i>	31
<i>Bilan 2009-2015</i>	32
<i>Affaires en justice</i>	35
<i>Redevances piscicoles</i>	36
MILIEUX AQUATIQUES.....	40
<i>Inventaires et sauvetages piscicoles</i>	40
<i>Etudes</i>	45
<i>Suivi et accompagnement du programme Brigade Verte</i>	46
<i>Restauration des milieux aquatiques</i>	52
GARDERIE	58
<i>Synthèse des activités 2015</i>	58
<i>Régulation du cormoran</i>	59
<i>Formation et sensibilisation des gardes particuliers</i>	60
<i>Habillement</i>	60
ÉDUCATION À L’ENVIRONNEMENT-ANIMATIONS	61
DÉVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE	64
PROMOTION COMMUNICATION	68
SYNTHÈSE DES ACTIVITES DES AAPPMA	72
NOMS DES MEMBRES DES BUREAUX DES ASSOCIATIONS – MANDAT 2016-2020	73
ALEVINAGE - GESTION PISCICOLE.....	74
<i>Montant des achats de poissons en piscicultures</i>	74
<i>Nature et quantité des déversements : achats, compensations piscicoles, pêcheries lacs...</i>	74
SYNTHÈSE DES ACTIONS ENTREPRISES	75
EXAMEN DES VOEUX.....	76
ANNEXE.....	76

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 AVRIL 2016 :

PLAN DE SÉANCE

9h30 - Début des travaux

- Mot d'accueil
- Compte rendu des actes du Président, du Bureau, du Conseil d'Administration pendant l'année écoulée
- Situation financière au 31/12/2015 :
 - Rapport du Trésorier et examen des comptes ;
 - Affectation du résultat ;
 - Rapport de la Commission de Contrôle ;
 - Examen des rapports du Commissaire aux Comptes

[vote de l'Assemblée générale]

- Examen du document de synthèse des rapports d'activités des associations adhérentes et synthèse du rapport d'activités de la Fédération (zoom sur garderie, actions milieux, promotion et animation)
- Prévisionnel 2016 arrêté par le Conseil d'Administration :
 - Budget ;
 - Programme des activités

[vote de l'Assemblée générale]

- Renouvellement du ou des membres de la Commission de Contrôle

[vote de l'Assemblée générale]

- Questions diverses : examen des propositions reçues
- Questions diverses : motion sur la pêche de l'anguille jaune

12h15 - Clôture de l'Assemblée générale

12h30 - Buffet repas servi sur place

ANALYSE FINANCIÈRE



Assemblée Générale 2016



COMPTABILITÉ 2015

Bilan 2015

BILAN - ACTIF					
(Devise : EUR)					
DUREE DE L'EXERCICE		12	mois		EXERCICE N-1 31.12.14
DUREE DE L'EXERCICE PRECEDENT		12	mois		
		EXERCICE N, CLOS LE 31.12.15			
		BRUT	Amort., Provis.	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement				
	Concessions, brevets et droits similaires	5 892.96	1 426.79	4 466.17	
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	19 278.49	19 278.49	0.00	0.00
	Avances & acomptes sur immob. incorporelles				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	8 232.25		8 232.25	8 232.25
	Constructions	623 147.71	385 247.25	237 900.46	265 121.10
	Install. techniques, Matériel & Outill. industriels	349 786.53	334 702.16	15 084.37	8 722.82
	Autres immobilisations corporelles	146 201.85	126 595.93	19 605.92	27 272.50
	Immobilisations mises en concession				
	Immobilisations en cours				
	Avances & acomptes sur immob. corporelles				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés					
Prêts	34 000.00		34 000.00	34 000.00	
Autres immobilisations financières	400.00		400.00	400.00	
	TOTAL (I)	1 186 939.79	867 250.62	319 689.17	343 748.67
LIAISON	Comptes de liaison (II)				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances & acomptes versés sur commandes	300.00		300.00	
	CREANCES				
	Usagers & comptes rattachés	11 541.65		11 541.65	14 599.60
	Autres créances	237 652.23		237 652.23	257 032.11
	DIVERS				
	Valeurs mobilières de placement				375 165.01
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	1 055 880.59		1 055 880.59	625 808.70	
COMPTES DE REGUL.	Charges constatées d'avance	6 011.01		6 011.01	11 034.86
	TOTAL (III)	1 311 385.48		1 311 385.48	1 283 640.28
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I A VI)		2 498 325.27	867 250.62	1 631 074.65	1 627 388.95

BILAN - PASSIF

(Devise : EUR)

DUREE DE L'EXERCICE		12 mois	EXERCICE N	EXERCICE N-1
DUREE DE L'EXERCICE PRECEDENT		12 mois	31.12.2015	31.12.2014
FONDS ASSOCIATIFS	FONDS PROPRES			
	Fonds associatifs sans droit de reprise		824 508.61	824 508.61
	Ecarts de réévaluation (sans droit de reprise)			
	Réserves		68 112.25	68 112.25
	Report à nouveau		-117 805.77	-125 426.32
	RESULTAT DE L'EXERCICE (BENEFICE OU PERTE)		49 428.52	43 870.72
	AUTRES FONDS ASSOCIATIF			
	Autres fonds associatifs avec droit de reprise			
	Apports			
	Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés			
Résultat sous contrôle de tiers financiers				
Ecarts de réévaluation (avec droit de reprise)				
Subventions d'investissement sur bien non renouvelables		49 471.39	56 477.08	
Provisions réglementées				
Droit des propriétaires (commodat)				
	TOTAL	(I)	873 715.00	867 542.34
LIAISON	Comptes de liaison	(II)		
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges		37 877.10	17 200.00
	TOTAL	(III)	37 877.10	17 200.00
FONDS DEDIES	Sur subventions de fonctionnement		230 876.01	200 043.13
	Sur autres ressources			
	TOTAL	(IV)	230 876.01	200 043.13
DETTES	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit			
	Emprunts & dettes financières divers		189 014.23	214 165.03
	Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		15 658.08	36 013.96
	Dettes fiscales et sociales		70 119.33	86 882.21
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes		213 814.90	202 270.77
	Instrument de trésorerie			
COMPTE REGUL.	Produits constatés d'avance			3 271.51
	TOTAL	(V)	488 606.54	542 603.48
	Ecarts de conversion passif	(VI)		
	TOTAL GENERAL	(I A VI)	1 631 074.65	1 627 388.95

Compte de résultat 2015

COMPTE DE RESULTAT				
(Devise : EUR)				
DUREE DE L'EXERCICE		12 mois	EXERCICE N	EXERCICE N-1
DUREE DE L'EXERCICE PRECEDENT		12 mois	31.12.2015	31.12.2014
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises (France Export)			
	Production vendue - Biens (France Export)			
	Production vendue - Services (France 62 488.05 Export)		62 488.05	64 040.37
	CHIFFRES D'AFFAIRES NETS (France 62 488.05 Export)		62 488.05	64 040.37
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions d'exploitation		476 534.34	485 311.28
	Reprises sur amortissements & provisions, Transfert de charges		11 241.46	22 800.00
	Autres produits			
	- cotisations		345 812.50	318 007.00
	- dons			
	- legs et donations			
	- produits liés à des financements réglementaires			
	- vente de dons en nature		3 153.07	
	- autres produits de générosité			
	- autres produits divers		107 301.38	131 877.21
	TOTAL - PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		1 006 530.80	1 022 035.86
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
	Variation de stock (Marchandises)			
	Achats matières premières et autres approvisionnements		59.52	18.43
	Variation de stock (Matières premières & approvisionnements)			
	Autres achats et charges externes		197 645.70	208 728.86
	Impôts, taxes et versements assimilés		14 840.94	17 031.67
	Salaires et traitements		270 945.06	301 146.32
	Charges sociales		129 489.90	138 553.02
	Dotations aux amortissements : sur immobilisations		45 170.22	51 361.56
	Dotations aux provisions : sur immobilisations			
	Dotations aux provisions : sur actif circulant			
	Dotations aux provisions : pour risques et charges		26 600.00	
	Autres charges		295 257.03	292 203.66
	TOTAL - CHARGES D'EXPLOITATION (II)		980 008.37	1 009 043.52
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			26 522.43	12 992.34
OPERATIONS EN COMMUN	Bénéfice attribué ou perte transférée	(III)		
	Perte supportée ou bénéfice transféré	(IV)		

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

(Devise : EUR)

		EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations		
	Produits autres valeurs mobilières & créances de l'actif immob.		
	Autres intérêts et produits assimilés	2 855.12	2 201.16
	Reprises sur provisions et transfert de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	66.31	859.04
	TOTAL - PRODUITS FINANCIERS (V)	2 921.43	3 060.20
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées		0.80
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement		
	TOTAL - CHARGES FINANCIERES (VI)		0.80
RESULTAT FINANCIER (V-VI)		2 921.43	3 059.40
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)		29 443.86	16 051.74
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	21.89	1 648.98
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	16 519.13	19 105.19
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	TOTAL - PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	16 541.02	20 754.17
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 486.65	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	TOTAL - CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	1 486.65	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		15 054.37	20 754.17
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
	Impôts sur les bénéfices (X)	487.00	278.00
SOLDE INTERMEDIAIRE (I-II+III-IV+V-VI+VII-VIII-IX-X)		44 011.23	36 527.91
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (XI)		5 417.29	7 342.81
- Engagements à réaliser sur les ressources affectées (XII)			
TOTAL - PRODUITS (I+III+V+VII+XI)		1 031 410.54	1 053 193.04
TOTAL - CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII)		981 982.02	1 009 322.32
EXCEDENT OU DEFICIT (total produits - total charges)		49 428.52	43 870.72

Commentaires sur les comptes (R.Chevalère - expert-comptable)

I) Gestion 2015 sur le compte de résultat comprenant l'ensemble des activités de la Fédération.

L'activité 2015 de la Fédération présente en matière de produits d'exploitation les évolutions suivantes :

- Maintien de l'ensemble des prestations pour un montant global de 62 488 €
- Réduction de 2 % du produit des actions subventionnées pour des projets d'intérêt général soit 476 534 € de subventions, dont 99 469 € du Club Halieutique contre 96 647 € en 2014.
- La remontée du produit des cartes de 8.8 % toutes cartes confondues (345 812 € contre 318 007 €)
- La stabilité des redevances piscicoles : 84 745 € contre 84 649 € en 2014.
- L'accroissement du produit brut des affaires juridiques 13 088 €, montant donnant lieu à reversement aux AAPPMA à hauteur de 6 144 €.

L'ensemble des produits d'exploitation aboutit à un total de 1 006 530 €.

Les charges d'exploitation courantes s'établissent à 980 008 €, les points significatifs sont les suivants :

- Réduction des charges de fonctionnements ou frais généraux (197 645 € contre 208 728 en 2014)
- Réduction des frais de personnel et charges sociales et fiscales (411 279 € contre 452 779 en 2014 soit une réduction de 41 500 € imputable pour l'essentiel au départ d'un cadre à la retraite et aux coûts exposés en 2014 pour son remplacement),
- Maintien des participations au profit des AAPPMA (283 357 € contre 279 702 en 2014) au titre des redevances piscicoles, reversement réciprocaire, affaires juridiques, brigades vertes et autres aides.

Le résultat d'exploitation courant s'établit à 26 522 € et se trouve complété des produits financiers et reprises sur subventions d'équipement pour aboutir à un excédent comptable de 49 428 €.

II) Evolution de la situation financière au bilan du 31 décembre 2015.

Les fonds propres de l'association complétés des réserves pour projet associatif s'élèvent à 1 104 591 €, en augmentation de 37 006 € par rapport à la situation au 31/12/2014 ; cette évolution résulte:

En positif du résultat excédentaire de l'exercice 2015	49 428 €
En négatif de l'écart entre les subventions d'investissement perçues et la reprise sur subvention pour	- 7 006 €
En négatif des variations ayant affecté les fonds dédiés	- 5 416 €

Les investissements après amortissements sont en réduction de 24 059 €. Aucun emprunt n'est en cours au 31/12/2015.

Au plan du financement du cycle d'exploitation, la Fédération dispose, tous secteurs confondus et hors fonds dédiés et provisions pour travaux à réaliser, d'un fonds de roulement permanent de 554 026 €, ce qui représente 200 jours de fonctionnement, montant en légère progression et suffisant pour faire face au règlement des dépenses d'exploitation.

L'expert-comptable
Robert CHEVALERE

RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE

En application de l'article 27 des statuts de la Fédération de Pêche, la Commission de Contrôle s'est réunie le 10 Mars 2016, en présence de :

- Messieurs DUPEBE Jean et MARY Erick, élus vérificateurs aux comptes lors de l'Assemblée Générale de la Fédération du 18 Avril 2015
- Monsieur BARRANCO Guillaume, Directeur
- Madame DUPOUY Josette, Comptable.

Après examen des documents comptables de l'exercice 2015, la Commission de Contrôle déclare ne pas avoir d'observation à formuler sur la sincérité et la cohérence des comptes, entre la situation financière 2015 et les informations communiquées aux délégués de la Fédération dans le dossier de la présente Assemblée Générale.

La Commission de Contrôle donne quitus à Monsieur FONTAN Pierre, Trésorier de la Fédération, sur l'exercice 2015.

Fait pour servir et valoir ce que de droit
A Pau, le 10 Mars 2016

Jean DUPEBE



Erick MARY



CF. ANNEXE

BUDGET PRÉVISIONNEL 2016

CHARGES	
Frais de personnel	414022
<i>Salaires bruts</i>	270000
<i>Cotisations</i>	109485
<i>Compléments (indemnités stage, complémentaire santé, prévoyance, frais de formations)</i>	34537
Frais de fonctionnement	102000
<i>Frais de structure</i>	81500
<i>Téléphonie internet</i>	5000
<i>Entretien (copro, siège, véhicule...)</i>	28000
<i>Fournitures</i>	1500
<i>Frais postaux</i>	2500
<i>Electricité eau</i>	6500
<i>Assurances</i>	9000
<i>Matériel maintenance/location</i>	6000
<i>Location véhicule</i>	12500
<i>Carburants</i>	10000
<i>Documentation, frais de colloques</i>	500
Frais de déplacements	14000
<i>Frais de déplacements administrateurs</i>	7500
<i>Frais de déplacements personnel salarié</i>	6500
Frais de réunions	3000
Frais Equipement pôle technique	1000
Frais annexes (services bancaires...)	2500
Participations	215931
<i>Redevances piscicoles</i>	69500
Aides/autres participations	106716
<i>Transfert réciprocité (80% Club Halieutique à partir de 2014)</i>	72000
<i>Transfert réciprocité : droit domaine privé (aides complémentaires)</i>	1200
<i>Transfert réciprocité : droit domaine public (20% aides complémentaires)</i>	2500
<i>Projets AAPPMA (fonctionnement cartedepeche, compléments redevances, PGP...)</i>	15816
<i>Expérimentation captures saumon participation déclaration dépositaires</i>	700
<i>Aides associations (autres qu'AAPPMA)</i>	1000
<i>Alevinage SAT</i>	8000
<i>Lots</i>	200
<i>Publications, publicités, cartes</i>	4000
<i>Autres participations (dont reversement aff.juridiques)</i>	2000
Honoraires	20000
Sous-traitance pêches	10000
Cotisations instances	9715
Programme d'actions	180798
<i>Actions garderie/veille milieux</i>	0
<i>Actions milieux</i>	153398
<i>Actions développement</i>	1000
<i>Actions animation</i>	13250
<i>Actions promotion</i>	13150
Dotations aux amortissements	42735
Impôts/taxes	14600
<i>Taxes sur les salaires</i>	10000
<i>Habitation</i>	4000
<i>Autres (redevances TV...)</i>	600
Dotations aux IDR	3152
TOTAL CHARGES	973238

PRODUITS	
Cotisations fédérales	327728
<i>Personnes majeures</i>	269009
<i>Hebdomadaires</i>	5788
<i>Personnes mineures</i>	21834
<i>Découverte enfants</i>	15140
<i>Journalières</i>	7258
<i>Découverte femmes</i>	8700
Subventions	475260
<i>Kit emploi FNPF</i>	131000
Programme d'actions	254260
<i>Garderie suivi milieux</i>	0
<i>Milieux</i>	225 437
<i>Développement</i>	7 705
<i>Animation</i>	20 409
<i>Promotion</i>	709
Club halieutique	90000
Prestations	26500
<i>Pêches électriques</i>	25000
<i>Autres prestations (animations, interventions pédagogiques...)</i>	1500
Autres produits	143750
<i>Affaires juridiques</i>	3000
<i>Redevances piscicoles</i>	84750
<i>Loyer ONEMA</i>	1600
<i>Produits financiers</i>	2500
<i>Reprise projet associatif</i>	15000
<i>Reprise subventions</i>	14293
<i>Reprise sur amortissements</i>	8107
<i>Produits de gestion courante</i>	7000
<i>Produits exceptionnels</i>	0
<i>Reprise sur provision pour risques</i>	0
<i>Cession immobilisations</i>	0
<i>Autres produits de gestion</i>	0
<i>Reprise transaction civile Riumayou</i>	7500
TOTAL PRODUITS	973238

PROGRAMME D' ACTIONS PRÉVISIONNEL 2016

TYPE	PROGRAMMATION		BUDGET PRÉVISIONNEL	PLAN DE FINANCEMENT						ETAT D'AVANCEMENT <i>prévisionnel</i> /				
	OPERATIONS	DESCRIPTIF		CG64	REGION	AEAG	FNPF	AUTRE(S)	TOT AIDES	MARS	JUIN	SEPTEMBRE	DECEMBRE	
Garderie pêche														
	Surveillance de la pêche en eau douce	Participation de la garderie fédérale à la surveillance de la pratique de la pêche sur les cours d'eau et plans d'eau du département. Maintien programmation actuelle	<i>Frais de personnel</i>	-	-	-	-	-	-	-	Démarrage surveillance	Action en cours	Action en cours	Action en cours
	Plan de contrôle ONEMA	Participation de la garderie fédérale au plan de contrôle de l'USM ONEMA.	<i>Frais de personnel</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	Démarrage surveillance	Action en cours	-
Sous-total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
Veille sur les milieux														
	Régulation du grand cormoran	Participation de la garderie fédérale aux tirs de régulation du grand cormoran et centralisation des résultats de tirs effectués par les personnes habilitées. Quota 2016 : 250 cormorans.	<i>Frais de personnel</i>	-	-	-	-	-	-	-	Bilan 2015/2016 effectué	-	-	Régulation 2016/27
	Observations pollutions	Participation de la garderie fédérale au réseau d'observation mis en place dans le cadre du programme brigades vertes. Contrôles ponctuels de la qualité physico-chimique de l'eau, prélèvements. Relais aux services compétents.	<i>Frais de personnel</i>	-	-	-	-	-	-	-	Action en cours	Action en cours	Action en cours	Action en cours
Sous-total														
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				

GARDERIE/VEILLE MILIEUX

MILIEUX	PROGRAMMATION				PLAN DE FINANCEMENT					ETAT D'AVANCEMENT <i>prévisionnel / réel</i>				
	TYPE	OPERATIONS	DESCRIPTIF	BUDGET PREVISIONNEL (HORS FRAIS DE PERSONNEL)	CG64	REGION	A EAG	F NPF	AUTRE(S)	TOT AIDES	MARS	JUIN	SEPTEMBRE	DECEMBRE
	Outils de gestion													
		Elaboration du programme d'actions	Elaboration du programme prévisionnel d'actions de la Fédération	<i>Frais de personnel</i>	427,00	211,00	1068,00	-	-	1706,00	-	-	Elaboration Programme prévisionnel 2017	-
		Outils de planification ou de programmation	Participation de la cellule milieux de la Fédération à l'élaboration d'outils de planification et programmation (PDM, SAGE côtiers, Natura 2000, Contrats de bassin, PLAGEPOM I)	<i>Frais de personnel</i>	559,00	277,00	1398,00	-	-	2 234,00	Action en cours	Action en cours	Action en cours	Action en cours
		Elaboration mise à jour, mise en oeuvre PDPG/PGP	Etat des lieux des données PDPG pour réactualisation	<i>Frais de personnel</i>	3 335,00	1651,00	8 338,00	-	-	13 324,00	Action en cours	Action en cours	Action en cours	Action en cours
	Sous-total				4 321,00	2 139,00	10 804,00	0,00	0,00	17 264,00				
	Connaissance et suivi des milieux aquatiques													
		Etudes piscicoles	Réalisation d'études piscicoles : inventaires piscicoles acquisition connaissances; inventaires piscicoles PNP; suivi écrevisse Riumayou; suivi no kill saumon	9 800,00	3 061,00	3 120,00	11498,00	-	585,00	18 264,00	Finalisation cahier des charges	Actions en cours	Actions en cours	Analyses résultats
		Brigades vertes	Mise en œuvre d'un programme de suivi des milieux aquatiques (reproduction, habitat, eau) et opérations pilotes de restauration	18 598,00	27 730,00	16 638,00	69 325,00	12 780,00	-	126 473,00	Action en cours	Action en cours	Action en cours	Bilan programme
		Suivi captures saumon	Action expérimentale : suivi des captures à la ligne des saumons par internet	<i>Frais de personnel</i>	0,00	2 562,00	4 270,00	0,00	0,00	6 832,00	Finalisation cahier des charges	Actions en cours	Actions en cours	Analyses résultats
		Programme écrevisses	Mise en œuvre du programme de suivi de l'écrevisse à pieds blancs (compensation A65) sur les cours d'eau du département : réunions de sensibilisation; inventaires complémentaires	<i>Frais de personnel</i>	-	-	-	-	12 860,00	12 860,00	Action en cours	Action en cours	Action en cours	Bilan
	Sous-total			128 398,00	30 791,00	22 320,00	85 093,00	12 780,00	13 445,00	164 429,00				
	Travaux milieux													
		Sensibilisation des maîtres d'ouvrages potentiels des opérations	Animation du Plan des Actions Nécessaires	<i>Frais de personnel</i>	300,00	149,00	750,00	-	-	1 199,00	Action en cours	Action en cours	Action en cours	Bilan
		Suivi de travaux	Coordination/suivi et participation aux travaux de restauration des milieux entrepris : brigades vertes, AAPMA, EPCL. Pilotage des travaux de restauration de la continuité écologique sur l'Arriugast et sur le Neez (pré-étude de faisabilité)	25 000,00	9 448,00	4 677,00	23 620,00	-	4 800,00	42 545,00	-	Suivi	Suivi	Bilan
	Sous-total			25 000,00	9 748,00	4 826,00	24 370,00	0,00	4 800,00	43 744,00				
	TOTAL			153 398,00	44 860,00	29 285,00	120 267,00	12 780,00	18 245,00	225 437,00				

TYPE	PROGRAMMATION			PLAN DE FINANCEMENT						ETAT D'AVANCEMENT <i>prévisionnel / réel</i>			
	OPERATIONS	DESCRIPTIF	BUDGET PREVISIONNEL	CG64	REGION	A EAG	F NPF	AUTRE(S)	TOT AIDES	MARS	JUIN	SEPTEMBRE	DECEMBRE
Outils stratégiques													
	SDDLDP	Elaboration du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche : coordination d'ateliers thématiques; diagnostic/analyses et propositions d'actions	1000,00	0,00	-	-	7 000,00	-	7 000,00	Action en cours	Action en cours	Action en cours	SDDLDP élaboré
Sous-total			1 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	7 000,00				
Animation réseau													
	Parcours labellisés coins de pêche	Mise à jour étude de faisabilité et coordination /suivi de l'aménagement de coins de pêche	<i>Frais de personnel</i>	487,00	-	-	-	-	487,00	-	-	Démarrage travaux	Fin travaux
	Label hébergement	Participation au déploiement du label hébergement pêche en partenariat avec le CDT	<i>Frais de personnel</i>	67,00	-	-	-	-	67,00	Action en cours	Action en cours	Action en cours	Action en cours
	Coordination réseau	Animation et suivi du réseau de partenaires : GIE guides de pêche, clubs, socio-professionnels du tourisme...	<i>Frais de personnel</i>	5100	-	-	-	-	5100	Action en cours	Action en cours	Action en cours	Action en cours
Sous-total			0,00	705,00	0,00	0,00	0,00	0,00	705,00				
Formation													
	Formation des gardes particuliers	Organisation et mise en œuvre d'une journée de recyclage	<i>Frais de personnel</i>	-	-	-	-	-	0,00	Formations	Bilan	-	Inscriptions formations 2016
	Formation des animateurs APN	Journée de sensibilisation des animateurs APN (matériel, pédagogie) + accompagnement/suivi sur le terrain	<i>Frais de personnel</i>	-	-	-	-	-	0,00	-	-	Inscriptions	Formation
Sous-total									0,00				
TOTAL			1 000,00	705,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	7 705,00				

ANIMATION	PROGRAMMATION			PLAN DE FINANCEMENT						ETAT D'AVANCEMENT <i>prévisionnel / réel</i>				
	TYPE	OPERATIONS	DESCRIPTIF	BUDGET PREVISIONNEL	CG64	REGION	AEG	FNPF	AUTRE(S)	TOT AIDES	MARS	JUIN	SEPTEMBRE	DECEMBRE
Milieu scolaire														
	Programme d'interventions en école primaire	Coordination des interventions en école primaire réalisées localement par les AAPPMA	2 000,00	0,00	1260,00	2 100,00	-	-	3 360,00	Action en cours	Action en cours	Action en cours	Bilan perspectives	
	Evenementiel initiation découverte de la pêche en milieu scolaire	Mise en œuvre et coordination de journées d'animation pêche et sensibilisation à l'environnement à destination des jeunes en partenariat avec écoles primaires	7 500,00	0,00	2 778,00	4 630,00	-	-	7 408,00	Validation de la programmation	Action en cours	Action en cours	Bilan perspectives	
Sous-total			9 500,00	0,00	4 038,00	6 730,00			10 768,00					
Extra-scolaire														
	Accompagnement des APN	Suivi et coordination des Ateliers Pêche Nature des AAPPMA	<i>Frais de personnel</i>	-	-	-	-	-	0,00	-	Action en cours	Action en cours	Bilan perspectives	
	Mise en œuvre de l'APN itinérant	Mise en œuvre des animations proposées au travers de l'APN itinérant	<i>Frais de personnel</i>	-	264,00	440,00	-	-	704,00	Validation de la programmation	Action en cours	Action en cours	Bilan perspectives	
Sous-total			0,00	0,00	264,00	440,00	0,00		704,00					
Manifestations														
	Evenementiel initiation découverte de la pêche à destination du grand public	Mise en œuvre et coordination de journées d'animation pêche et sensibilisation à l'environnement à destination du grand public en partenariat avec socio-professionnels du tourisme	3 750,00	-	1428,00	2 380,00	-	750,00	4 558,00	Validation de la programmation	Action en cours	Action en cours	Bilan perspectives	
	Autres manifestations	Participation aux manifestations locales et sensibilisation du grand public (festivals, salons, concours, actions éducatives des AAPPMA...)	<i>Frais de personnel</i>	-	1642,00	2 737,00	-	-	4 379,00	Action en cours	Action en cours	Action en cours	Action en cours	
Sous-total			3 750,00			5 117,00		750,00	8 937,00					
TOTAL			13 250,00	0,00	4 302,00	12 287,00	0,00	750,00	20 409,00					

PROMOTION/MARKETING	PROGRAMMATION			PLAN DE FINANCEMENT						ETAT D'AVANCEMENT prévisionnel / réel				
	TYPE	OPERATIONS	DESCRIPTIF	BUDGET PRÉVISIONNEL	CG64	REGION	A.E.A.G.	F.N.P.F.	AUTRE(S)	TOT AIDES	MARS	JUIN	SEPTEMBRE	DECEMBRE
Communication														
	Memento pêche 2016	Participation à l'élaboration des contenus et édition du document	7 450,00	-	-	-	-	300,00	300,00	-	-	Elaboration des contenus	Edition diffusion	
	Web marketing	Participation à la mise en ligne de contenus éditoriaux web sur peche64.com, club halieutique, site Fédération. Community management	500,00	-	-	-	-	-	0,00	Action en cours	Action en cours	Action en cours	Action en cours	
	Sous-total		7 950,00			0,00		300,00	300,00					
Presse														
	Communiqués presse	Elaboration et diffusion de communiqués de presse à destination de la Presse Quotidienne Régionale	<i>Frais de personnel</i>	-	-	-	-	-	-	Action en cours	Action en cours	Action en cours	Action en cours	
	Accueils presse	Participation aux accueils presse réalisés par le CDT à destination de la presse spécialisée (définition des programmes, mise à jour du dossier de presse...)	<i>Frais de personnel</i>	-	-	-	-	-	-	Mise à jour du dossier de presse	Action en cours	Action en cours	-	
Evenementiel														
	Festival de film	Participation au festival de film de pêche à la mouche (réservation salle, animations)	1500,00	409,00	-	-	-	-	409,00	Evenementiel	Bilan et perspectives	-	-	
	Salons spécialisés	Participation à un salon spécialisé en partenariat avec le CDT: réservation, animation du stand...	3 700,00	-	-	-	-	-	0,00	Participations salons	Bilan et perspectives	-	-	
	Sous-total		5 200,00					0,00	409,00					
	TOTAL		13 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	709,00					

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA FÉDÉRATION



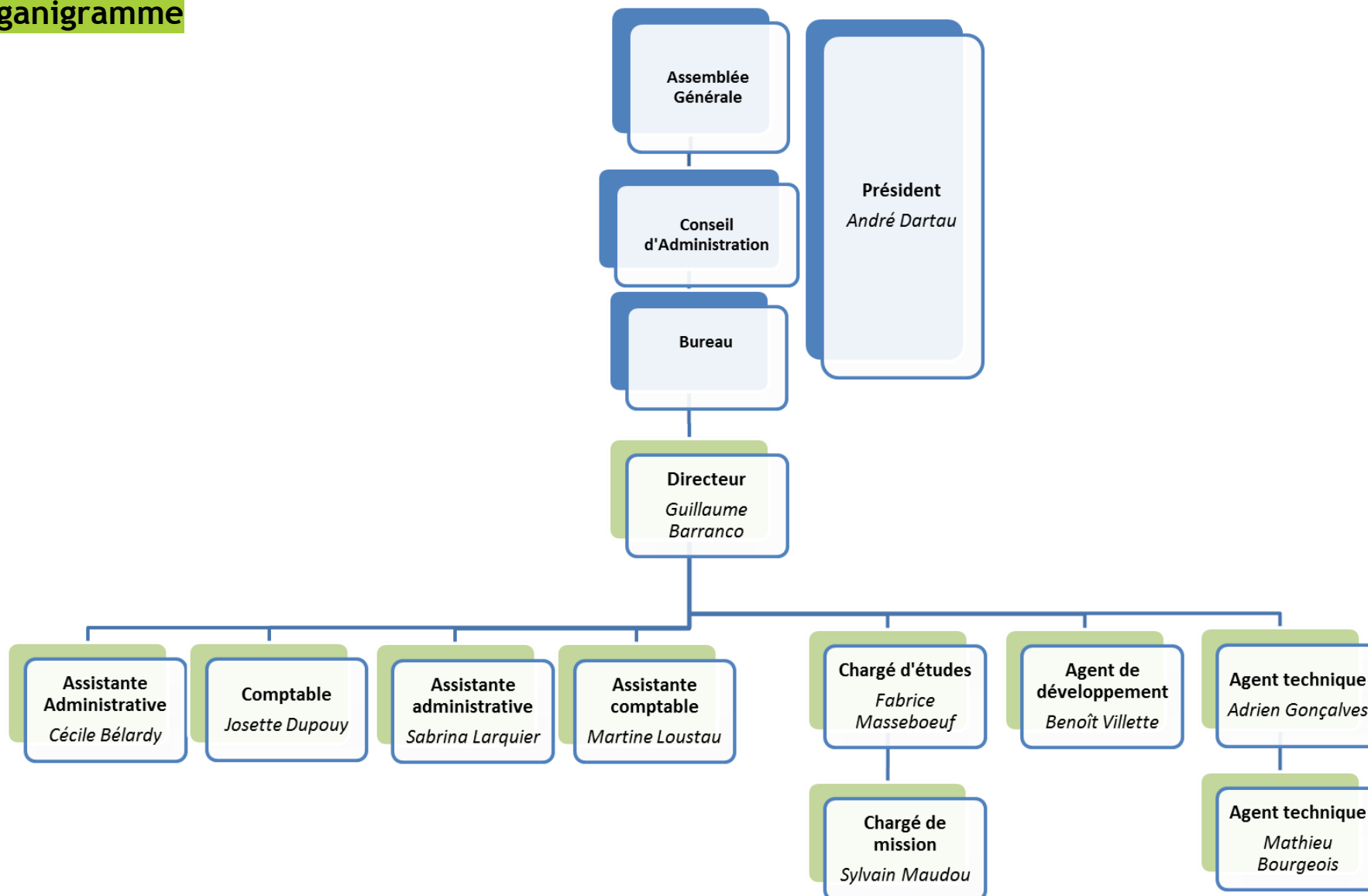
Le Lac de Camou - © begirada

Assemblée Générale 2016



RAPPELS ORGANISATION POLITIQUE ET TECHNIQUE

Organigramme



Composition des commissions

Jusqu'au 31/03/16

COMMISSION DES FINANCES	COMMISSION POISSONS MIGRATEURS	COMMISSION PROMOTION PECHE et INFORMATION	COMMISSION AFFAIRES JURIDIQUES ET REDEVANCES PISCICOLES	COMMISSION TECHNIQUE PLAN DE GESTION SURVEILLANCE DES MILIEUX (police pêche)		COMMISSION SPECIALISEE ADAPAEF	COMMISSION BRIGADE VERTE
Jean-François REGNIER	Olivier BRIARD	Yves LOUROUSE	Yves AGIER	CONSEIL D'ADMINISTRATION		Olivier GAUYACQ	Jean-Baptiste ETCHEVERRY
Pierre FONTAN	Jacques GJINI	Jean-François REGNIER	Pierre FONTAN	Groupe de travail 1ère catégorie	Groupe de travail 2ème catégorie	Pierre GIL , Président de l'ADAPAEF	Jacques GJINI
Yves LOUROUSE	Michel ARENAS	Michel ARENAS	Pierre ETCHECOPAR	Ernest LOMBARD	Michel ARENAS	Alain DASQUET, ADAPAEF	Olivier BRIARD
Louis PEDEBIDOU	Pierre ETCHECOPAR		Ernest LOMBARD	Yves AGIER	Olivier GAUYACQ	Daniel GUERAÇAGUE, ADAPAEF	Pierre ETCHECOPAR
	Jean-Baptiste ETCHEVERRY		Yves LOUROUSE	Olivier BRIARD	Ernest LOMBARD		Jean-François REGNIER
				Frédéric MASONNAVE	Erick MARY		René GARAT
Louis PEDEBIDOU	AAPPMA 1 ^{ère} cat.	AAPPMA 2 ^{ème} cat.					

COMPTE RENDU DES ACTES (PRÉSIDENT, BUREAU, C.A)

Rapport moral du Président

Ce rapport moral a une saveur particulière puisqu'il s'inscrit dans un contexte particulier, à mi-chemin entre un mandat qui s'achève et un nouveau qui démarre...

Aussi, il m'apparaît indispensable d'établir, dans un premier temps, le bilan succinct du mandat qui vient de s'achever, au-delà du simple bilan de l'année 2015 contenu dans ce dossier. Un mandat, je le rappelle, pris en cours de route suite à la démission de J.Maysonnave. Défi qu'il m'a fallu relever du jour au lendemain en étant toujours en activité...Et de fait, les uns qui me reprochaient de travailler dans le milieu agricole et les autres de m'occuper de pêche ! Une fois la fin de mon activité professionnelle et souhaitant me consacrer alors en priorité à l'action fédérale, j'ai été amené à démissionner de la présidence de l'AAPPMA du Pesquit, poste aujourd'hui assuré par J. Dupebe.

Une des priorités a tout d'abord été la structuration de la Fédération :

- Au niveau politique, avec l'organisation d'une réunion par mois du bureau fédéral (ce qui était quand même une nouveauté ... !). Je remercie ici la participation de Jean-François Régnier, Pierre Fontan, Yves Lourouse, Olivier Gauyacq, Jean-Baptiste Etcheverry, Jacques Gjini. Avec également la mise en œuvre de plusieurs commissions (migrateurs, promotion, redevances...) et bien évidemment les conseils d'administration qui ponctuent notre activité annuelle. J'en profite pour remercier ceux qui ont quitté leur fonction d'administrateur depuis le 1^{er} avril : Jacques Gjini, Louis Pedebidou, Jean-Baptiste Etcheverry, Michel Arenas, Frédéric Masonnave et Ernest Lombard, avec une mention particulière pour Yves Agier qui, pendant des années, a tenu à bout de bras la commission des affaires juridiques.
- Au niveau de la gestion des ressources humaines, puisqu'avec les arrivées successives d'un chargé de mission, d'un chargé de développement, il nous a semblé important de structurer notre fédération par l'embauche d'un directeur en saisissant l'opportunité que nous offrait à l'époque le Conseil général. Enfin, nous avons dû anticiper un turnover important et faire des choix suite aux départs en retraite. Soulignons ici les arrivées les plus récentes : Mathieu Bourgeois et Josette Dupouy, qui par leurs sérieux et investissement, nous prouvent tous les jours que nous ne nous sommes pas trompés !

Il est difficile de résumer l'ensemble des activités d'une Fédération réalisées le temps d'un mandat sur un rapport moral. Je retiendrai quatre sujets :

- La mise en œuvre du PDPG 2012-2016 induisant de nombreuses études visant à l'amélioration des connaissances (inventaires piscicoles, évaluation de l'efficacité de l'alevinage...). Ces études ont permis d'accompagner les AAPPMA dans leur plan de gestion et de nombreuses opérations de restauration des milieux ont émergé ces dernières années, avec des résultats encourageants.
- Ces opérations de restauration ont notamment pu être menées grâce à la mise en œuvre du programme « brigades vertes », expérimenté sur environ $\frac{3}{4}$ du territoire départemental. Nous avons aujourd'hui des données fort intéressantes sur bon nombre de cours d'eau qui permettront la réactualisation du PDPG. Ce programme devra inévitablement évoluer dès 2017 avec les restrictions budgétaires de nos partenaires.
- Autre chantier mis en place, non sans contestations : les cartes de pêche internet. Je ne pense pas qu'aujourd'hui quelqu'un regrette cette décision. Avec ce que le système amène de simplicité et de sécurité.
- Enfin, la prise en main par la Fédération du dossier saumon, avec des réunions organisées à Sauveterre qui ont réuni plus d'une centaine de pêcheurs, avec une écoute et un respect de tous, ce qui a été salué par les élus présents. Nous avons aujourd'hui des délibérations de

plusieurs collectivités qui soutiennent les demandes de la Fédération notamment en matière de réduction de l'effort de la pêche professionnelle.

Voilà parmi tant d'autres choses un aperçu de l'activité fédérale Maintenant évoquons le mandat à venir !

Un nouveau Conseil d'Administration vient de se mettre en place avec un renouvellement important qui s'est opéré et je salue en ce sens l'arrivée de Michel Pedeflous, Erick Mary, Gilles Bergeroo, François Parbaud, Jean Dupèbe, Didier Minvielle-Debat, Bernard Philippe, Michel Dufourcq.

Ce Conseil d'Administration a été élu sur un certain nombre d'axes de travail que nous tâcherons de mettre en œuvre : la promotion de la réciprocité notamment au travers de l'argent public qui sera investi dans l'entretien de nos cours d'eau par les collectivités locales eu égard aux compétences GEMAPI ; la valorisation économique de la filière pêche de loisir, au travers de l'élaboration et la mise en œuvre d'un Schéma de Développement du Loisir Pêche, argument aujourd'hui incontournable pour être entendu dans les différentes instances ; la prise en compte forte par la Fédération de tous les dossiers visant à la restauration de la continuité écologique, avec en ligne de mire le portage de dossiers d'effacement d'ouvrages ...

Ces « chantiers » viennent bien sûr en complément de tout ce qui nous incombe aujourd'hui : garderie pêche (structuration du réseau au travers des formations ou journée de sensibilisation), communication, éducation à l'environnement et à la pêche des jeunes ...

Je ne peux pas terminer ce rapport moral sans saluer le personnel salarié et remercier tous ceux que je n'ai pas cités précédemment. Bien évidemment une pensée particulière pour Martine qui va très prochainement faire valoir ses droits à la retraite. Martine, au nom de tous, merci pour votre compétence, votre sérieux et aussi pour votre sourire permanent !

Le Président
André DARTAU

Représentations « externes »

ARFA (A. DARTAU/P. FONTAN)

L'Association Régionale des Fédérations d'Aquitaine a pour objet de coordonner les actions des fédérations à l'échelon régional. Elle porte notamment les dossiers « éducation à l'environnement » auprès du Conseil Régional ainsi que le Programme de Sauvegarde de l'Ecrevisse à Pattes blanches. A.DARTAU a participé aux Assemblées générales (12/05/2015 et 26/01/2016), P. FONTAN a participé à l'Assemblée Générale (12/05/2015).

CODERST (Y. AGIER OU P. ETCHECOPAR)

Le CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques) est une assemblée départementale consultée par le Préfet dans les domaines de la protection de l'environnement, de la gestion durable des ressources naturelles et de la prévention des risques sanitaires et technologiques.

Ce Conseil est présidé par le Préfet ou son représentant. Il est composé de vingt-cinq membres titulaires et de dix-huit membres suppléants désignés par arrêté préfectoral. Il se réunit mensuellement, sauf au mois d'août.

La consultation du CODERST est prévue réglementairement dans le cadre de procédures administratives particulières (autorisation, dérogation). Quelques dossiers sont présentés pour information des membres, en général des synthèses et rapports d'activités. L'avis émis porte notamment sur les projets en matière : d'installations classées industrielles, agricoles, agro-alimentaires, de déchets, de protection de la qualité de l'air et de l'atmosphère, de la police de l'eau et des milieux aquatiques, de polices administratives liées à l'eau, aux eaux destinées à la consommation humaine et aux eaux minérales naturelles, des risques sanitaires liés à l'habitat.

En 2015, la Fédération a assisté à toutes les séances.

COGEPOMI (A. DARTAU/O. BRIARD)

Créé dans huit grands bassins, dont celui de l'Adour, le Comité de Gestion des Poissons Migrateurs est chargé d'établir le plan de gestion des poissons migrateurs, en eau douce et en mer. Ses membres sont nommés pour 5 ans par le préfet coordonnateur de bassin, président, et représentent les collectivités territoriales, l'administration gestionnaire et les différentes catégories de pêcheurs, usagers, concessionnaires et propriétaires concernés ainsi que des scientifiques. A.DARTAU a participé au groupe technique saumon le 16 juillet 2015.

CDNPS

La Commission Départementale Nature, Paysages et Sites est une commission créée par l'article 20 du décret n°2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives (articles R. 341-16 à R. 341-25 du code de l'environnement). Outre la compétence nouvelle en matière d'unités touristiques nouvelles issues de la loi n° 200517 relative au développement des territoires ruraux (article L. 145-5 du code de l'urbanisme), elle regroupe les anciennes commissions suivantes :

- la commission départementale des sites, perspectives et paysages, instituée par l'article 1er de la loi du 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire et pittoresque ;
- la commission départementale des carrières (décret n°94-486 du 9 juin 1994) ;
- et le comité départemental de concertation et de suivi «Natura 2000» (circulaire du 26 juillet 2002 relative à la relance de la concertation Natura 2000).

A.DARTAU a participé à une commission thématique « carrières » le 20/05/15. P. FONTAN a participé à une commission thématique « carrières » le 11/02/16. Y. AGIER a participé à une commission thématique « carrières » le 10/03/16.

COMITE DE PILOTAGE PECHE 64 (A. DARTAU)

Le Comité de Pilotage Pêche 64 réunit l'ensemble des partenaires de la démarche : collectivités (Conseil général, Conseil Régional, Agence de l'Eau), services de l'Etat (DDTM), Fédération de Pêche et Comité Départemental du Tourisme. Le Comité de Pilotage a pour objet le suivi et la coordination des opérations prévues dans le cadre du programme d'actions.

A. DARTAU a participé à la rencontre annuelle (bilan et perspectives) le 22/01/16.

FNPF (A. DARTAU/JF REGNIER)

La Fédération Nationale de la pêche en France a succédé à l'Union Nationale pour la Pêche en France et la Protection du Milieu Aquatique, qui avait été créée en 1947. C'est la loi sur l'eau (LEMA), du 30 décembre 2006, qui reconnaît à la FNPF le caractère d'établissement d'utilité publique. Sa constitution officielle a lieu le 5 février 2007 au Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durable, aujourd'hui Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire. La FNPF est dirigée par un conseil d'administration de 35 membres dont l'un représente les pêcheurs amateurs aux engins et aux filets et par un bureau de 13 membres. Les membres du C.A travaillent aux missions qui incombent à la FNPF au travers de sept commissions permanentes et huit groupes de travail. Une dizaine de salariés permanents œuvre également au service de la pêche au siège parisien.

La Fédération de Pêche des Pyrénées-Atlantiques participe chaque année au congrès (Assemblée Générale). Celui-ci a eu lieu les 21 et 22 juin 2015.

Par ailleurs, A. DARTAU est élu au Conseil d'Administration de la FNPF et a participé de ce fait à différents C.A et commissions techniques au cours de l'année: 28 et 29/04/15 ; 5/05/15 ; 2/06/15 ; 9 et 10/06/15, 13 et 14/10/15 ; 3 et 4/11/15 ; 8 et 9/12/15, 2 et 3/02/16 ; 8 et 9/03/16.

GDSAA (O. BRIARD)

Le Groupement de Défense Sanitaire Aquacole d'Aquitaine regroupe les Fédérations de Pêche pêcheurs et les pisciculteurs et a pour objet la protection du milieu aquatique et l'amélioration de l'état sanitaire des poissons, dans les piscicultures comme dans les étangs et rivières d'Aquitaine. Le GDSAA effectue des contrôles sanitaires et des analyses sur l'eau et les poissons, en collaboration avec le laboratoire départemental, ainsi que des études sur l'environnement et la pathologie des poissons.

O. BRIARD représente la Fédération de Pêche des Pyrénées Atlantiques en tant que membre du Conseil d'Administration du GDSAA (réuni les 24/06/15, 24/09/15, 26/02/16) ainsi que lors de l'Assemblée Générale (le 3/07/15) et lors de réunions thématiques (Aquarea, le 5/02/16).

PARC NATIONAL (JF. REGNIER)

Le Parc national des Pyrénées est le troisième parc national français, créé par le décret du 23 mars 1967 modifié par le décret du 15 avril 2009. Si le Parc national des Pyrénées est un territoire, c'est aussi un établissement public à caractère administratif, sous la tutelle du Ministère en charge de l'environnement. Parmi les commissions en charge du suivi des actions du Parc, figure le Conseil Economique, Social et Culturel (CESC). Celui-ci assiste le conseil d'administration et le directeur du Parc national des Pyrénées, notamment, en matière de politique contractuelle, de suivi et de mise en œuvre de la charte du territoire et d'animation de la vie locale.

Il est composé de représentants d'organismes d'associations et de personnalités qui participent à l'activité économique, sociale et culturelle dans le Parc national des Pyrénées ou concourent à la vie locale, ainsi que des représentants des habitants et des usagers du Parc national des Pyrénées (accompagnateurs en montagne, responsables de gîtes et de refuges, représentants du tourisme et de

l'agriculture...). A ce titre, JF. Régnier représente la Fédération de Pêche des Pyrénées Atlantiques en tant que membre du Conseil d'Administration (1/12/2015).

SAGE COTIERS BASQUE (O. BRIARD)

Le territoire du SAGE Côtiers basques, situé à l'extrême Sud-Ouest de la France, couvre les bassins versants français de neuf fleuves côtiers : la Bidassoa, le Mentaberri erreka, l'Untxin, la Nivelle, le Basarun erreka, le Baldareta, l'Uhabia, le Lamoulie et le moulin Barbot.

Très urbanisé sur la côte en particulier, le territoire compte à l'année près de 143 000 habitants. En été, cette population triple avec une arrivée massive de touristes attirés par une nature préservée et généreuse en termes de paysages et de zones balnéaires. L'économie locale est tournée vers l'eau, sous toutes ses formes, par une économie des sports de glisse particulièrement développée et une activité autour de la pêche traditionnelle encore bien présente. De plus, l'économie du tourisme se base sur l'attractivité du territoire et ses atouts naturels, notamment en termes de qualité des eaux de baignade. Les élus locaux ont fait de la qualité de l'eau une de leur préoccupation majeure depuis plus de 10 ans et désirent, à travers l'élaboration du SAGE, grouper leurs efforts pour proposer ensemble des solutions pérennes de préservation des territoires. Les trois enjeux retenus pour le SAGE sont la qualité des eaux, l'eau et l'urbanisme et les milieux.

O. Briard représente la Fédération de Pêche des Pyrénées-Atlantiques en tant que membre de la Commission Locale de l'Eau (CLE), réunie le 25/11/15, dont l'objet est le suivi et la validation de l'état d'avancement du SAGE.

UFBAG (A. DARTAU)

L'UFBAG (Union des fédérations, pour la pêche et la protection du milieu aquatique du bassin Adour-Garonne) regroupe dix-huit fédérations départementales issues des régions Aquitaine et Midi-Pyrénées. Cinq autres départements en font partie : la Charente, la Charente-Maritime, la Corrèze, le Cantal et la Lozère. Outre une mission d'harmonisation et de mutualisation, l'UFBAG est chargée d'assurer l'interface entre les fédérations départementales et la Fédération Nationale pour la Pêche en France ainsi que les divers acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la politique de l'eau à l'échelle du bassin. L'UFBAG concourt à la protection et à la valorisation des milieux aquatiques ainsi qu'à la promotion du loisir pêche en structurant le réseau des fédérations. A. DARTAU représente la Fédération de Pêche des Pyrénées Atlantiques, en tant que membre du Conseil d'Administration (réuni le 24/11/15), ainsi qu'au congrès, avec JF. REGNIER, tenu les 23 et 24/05/15.

DIVERS (RENCONTRES PONCTUELLES)

- Rencontre de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau pour les projets en commun, le 19/06/15 (P.FONTAN)
- Rencontre de la société Daniel pour présentation de projets, les 29/09/15 et 2/03/16 (A.DARTAU et P.FONTAN)
- Participation à la commission Luy et Louts à Hagetmau, le 5/06/15 (A. DARTAU)
- Inauguration des aménagements pêche au lac du Balaing à Navailles-Angos, le 6/06/15 (A. DARTAU)
- Participation au « fishing days » à St-Pée/Nivelle, le 13/06/15 (O. BRIARD et A. DARTAU)
- Participation au congrès de la FNPF, les 21 et 22/06/15 (A.DARTAU, JF. REGNIER)
- Visite de la passe à poissons de Maseys avec la DDTM, le 25/06/15 (A. DARTAU)
- Participation à la fête de la pêche à Pau, le 27/06/15 (A. DARTAU, Y. LOUROUSE)
- Participation à la journée « continuité écologique »/ inauguration des passes à poissons de Charitte et Sordes, le 9/07/15 (A. DARTAU)
- Participation à la Fête du Saumon à Navarrenx, le 12/07/15 (A. DARTAU)
- Réunion technique du COGEPOMI à Bayonne, le 16/07/15 (A. DARTAU)
- Rencontre des APN à St-Pée/Nivelle, le 12/09/15 (O. BRIARD et A. DARTAU)
- Inauguration de la Fédération de Pêche de Gironde, le 19/09/15 (O. BRIARD et A. DARTAU)
- Inauguration de l'espace EDF à Oloron-Sainte-Marie, le 2/10/15 (A. DARTAU)

- Participation à la constitution du SAGE Adour aval à Bayonne, le 9/10/15 (A. DARTAU)
- Rencontre à la Préfecture pour la cartographie des cours d'eau à Pau, le 26/11/15 (A. DARTAU)
- Participation au salon de la pêche de Clermont-Ferrand, les 16 et 17/01/16 (A. DARTAU, JF. REGNIER, Y. LOUROUSE)
- Rencontre des Fédérations de pêche de la Grande Région à Saintes, le 10/02/16 (A. DARTAU et JF. REGNIER)
- Réunion d'information des dépositaires déclarant les captures de saumon à Autevielle-Saint-Martin, le 29/02/16 (A. DARTAU et O. BRIARD)
- Réunion d'information des pêcheurs de saumon, le 6/03/16 (A. DARTAU et O. BRIARD)
- Rencontre des Fédérations de pêche de la Grande Région à Périgueux, le 15/03/16 (A. DARTAU et JF. REGNIER)
- Comité de pilotage des Luys à Amou, le 23/03/16 (A. DARTAU et J. DUPEBE)
- Participation au comité de pilotage « Adapt'er » du Parc National des Pyrénées (JF. REGNIER)
- Participation à l'Assemblée générale du CDT à Salies-de-Béarn, le 24/03/16 (A. DARTAU)
- Conférence de bassin à l'Agence de l'Eau à Toulouse, le 29/03/16 (A. DARTAU)
- Forum de l'Eau de l'Agence Adour Garonne, le 15/04/16 (A. DARTAU)

Commissions « internes » : synthèse des activités

COMMISSION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES REDEVANCES PISCICOLES

Suite à la validation du nouveau schéma de reversement des redevances piscicoles, une commission spécifique s'est constituée. Celle-ci s'est réunie les 28/04/15 et 26/06/15 afin d'examiner les projets proposés par les AAPPMA afin de justifier l'utilisation des redevances.

COMMISSION MIGRATEURS

Cette commission est présidée par O. BRIARD et les principales activités ont consisté à la réflexion sur les perspectives en matière de gestion des espèces migratrices et à la pêche aux lignes du saumon.

Suite à la diffusion du projet de PLAGEPOMI 2015/2019, une commission s'est tenue le 4 juin 2015 afin de faire le point sur les décisions arrêtées par les services de l'Etat et sur les suites à donner. Une commission élargie s'est alors tenue le 30 juin 2015 pour informer davantage d'interlocuteurs. Enfin, une commission s'est tenue en début d'année 2016 (25/01/16) afin de faire le bilan de toutes les opérations réalisées depuis 2012.

COMMISSION FINANCES

Cette commission est présidée par Jean-François Régnier et les principales activités ont consisté :

- à la préparation du Conseil d'Administration du 28/11/15 (budget prévisionnel 2016), la commission s'étant réunie le 10/11/15.
- à la préparation du Conseil d'Administration du 05/03/16 (arrêt des comptes 2015 ; affectation du résultat), la commission s'étant réunie le 16/02/16.

COMMISSION DEVELOPPEMENT DU LOISIR PECHE

A la suite des décisions du Conseil d'Administration du 22/11/14 et 6/06/15, des rencontres ont été organisées sur le terrain auprès des AAPPMA afin de les sensibiliser à la mise en place d'un Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche. Ces rencontres organisées les 12,13 et 16/10 étaient animées par JF. REGNIER.

Bureau : synthèse des réunions

DATES	PRINCIPAUX SUJETS DEBATTUS
21 mai 2015	- Préparation prochain Conseil d'Administration
3 juillet 2015	- Approbation des PV d'AG et de CA - Affaires juridiques : action contentieuse devant le TGI contre l'APRN - Ressources humaines : validation pour la réalisation d'un diagnostic
4 septembre 2015	- Préparation du prochain Conseil d'Administration - Ressources humaines : passage à temps complet d'un poste - SDDL P : mise en place des réunions de terrain - Affaires juridiques : plainte contre M.Ferre
29 octobre 2015	- Préparation du prochain Conseil d'Administration - Présentation du budget prévisionnel - Compte rendu des réunions SDDL P - Présentation de projets des AAPPMA pour bonus fédéral - Mise en place d'une DUE pour la mutuelle - Affaires juridiques : plainte contre X pour la pollution de la Nive d'Arnéguy, contre M.Loustau (gérant société Larrouture), contre M.Gomez et Mme Da Costa
19 novembre 2015	- Validation du calendrier des élections - Présentation du bilan des opérations réalisées en 2015 sur le saumon - Poissons migrateurs : arrêté pêche civelles ; suite donnée au courrier adressé au Préfet de Région - Affaires juridiques : désistement de l'appel pour une affaire de pollution
17 décembre 2015	- Approbation du PV du dernier CA - Présentation du diagnostic RH - Projet de règlement intérieur des achats
22 janvier 2016	- Participation au Tour de France 2016 - Projets de restauration de la continuité écologique - Calage des dates de formation des gardes pêche particuliers - Affaires juridiques : plainte contre SARL Filatures d'Ossau, contre M.Barette, poursuite de l'exécution forcée contre M.Gomez et Mme Da Costa
19 février 2016	- Préparation du prochain CA - Avancées sur la participation au Tour de France 2016 - Projet de courrier à la Ministre de l'Ecologie (continuité écologique) - Affaires juridiques : appel contre l'ordonnance du TGI de Bayonne
8 avril 2016	- Préparation du prochain CA et de l'AG

Synthèse des décisions du Conseil d'Administration

DATES	DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
6 juin 2015	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du compte rendu du CA du 21 mars 2015 - Validation de la méthodologie pour l'élaboration du SDDL - Poursuite de l'analyse des ventes de cartes 2014 - Validation de trois projets pour bonus fédéral - Informations diverses : mise en œuvre de l'article L435-5, calendrier pour le renouvellement des mandats associatifs
3 octobre 2015	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du compte rendu du CA du 6 juin 2015 - Présentation des demandes de changements réglementaires demandés par les AAPPMA (saison 2016) - Bilan du schéma redevance et validation de la prorogation du schéma pour 2016 - Validation d'un projet pour bonus fédéral - Affaires juridiques : information du jugement concernant l'EARL Truite des Torrents, information sur la décision du bureau d'ester (APRN, M.FERRE)
28 novembre 2015	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du compte rendu du CA du 3 octobre 2015 - Approbation du budget prévisionnel et du plan d'actions 2016 - Validation d'un projet pour bonus fédéral - Validation de l'adhésion à Harmonie Mutuelle - Affaires juridiques : information sur la décision du bureau d'ester contre des auteurs de pollution, d'un désistement en appel, de demande de recouvrement par voie d'huissier - Informations diverses : calendrier des élections du Conseil d'administration
5 mars 2016	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du compte rendu du CA du 28 novembre 2015 - Approbation du budget 2015 et décisions quant à l'affectation du résultat - Validation d'un règlement intérieur des achats - Ajustement du prix pour la vente du terrain et du bâtiment de Préchacq - Affaires juridiques : bilan des contraventions 2015, information sur la décision du bureau d'ester contre la SARL Filatures d'Ossau, contre M.Barette, et de poursuivre une exécution forcée par huissier - Validation de la demande d'agrément pour la mise en place d'un accueil de service civique - Validation de la prorogation financière avec l'ARFA - Validation de l'adhésion à la nouvelle association régionale des Fédérations

CARTES DE PECHE

Ventes de cartes de pêche 2015

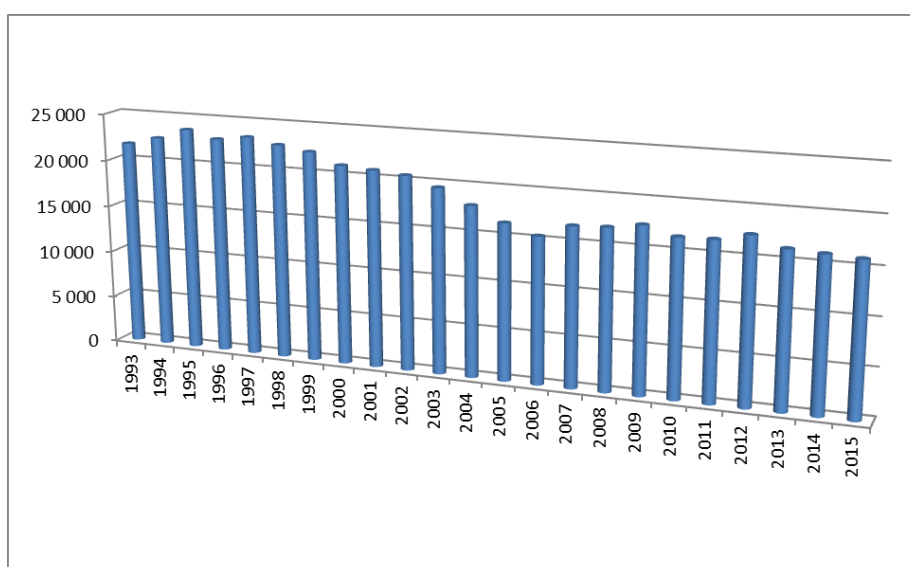
	Personne Majeure		TOTAL	Découv. Femme	Personne Mineure	Découv. Enfant	Hebdo- madaire	Journa- lière	CPMA MIGRATEURS	TOTAL PRODUITS
	Départem.	Interfédérale								
ARUDY	93	56	149	23	44	85	17	34	4	356
BASABÜRÜA	161	143	304	9	35	68	22	55	10	503
BATBIELHE	154	251	405	32	88	204	15	66	3	813
BIELLE	61	48	109	4	25	50	7	21	0	216
G. ASPOISE	107	63	170	8	21	44	43	48	3	337
G. BARETOUNAISE	89	14	103	8	26	49	17	10	2	215
G. ORTHEZIENNE	469	413	882	71	136	295	26	155	43	1608
G. PALOISE	716	698	1414	98	214	531	44	336	44	2681
G. PUYOLAISE	44	106	150	8	18	56	0	20	2	254
G. OLORON	809	368	1177	58	183	340	118	224	598	2698
I.C. BAÏSES	254	146	400	21	76	159	8	45	9	718
LARUNS	130	92	222	14	39	94	65	182	2	618
APRN	827		827	36	142	154	161	250	6	1576
NIVE	851	597	1448	67	189	354	60	193	51	2362
NIVELLE	332	267	599	45	135	251	40	186	17	1273
P. MIXE	272	97	369	17	73	108	8	40	1	616
P. SOULE	133	61	194	9	57	93	20	33	15	421
PESQUIT	767	1179	1946	122	419	593	39	323	41	3483
ADAPAEF	10		10							10
	10878			650	1920	3528	710	2221	851	20758

Comparatif des ventes

S'il faut souligner la hausse significative des cartes femmes et personnes mineures en 2015 et le maintien des cartes interfédérales, la baisse constatée en 2014 sur les personnes majeures s'est malheureusement poursuivie sur le même rythme en 2015. A noter pour la première fois depuis sa mise en place, une baisse de ventes de cartes journalières en 2015 par rapport à l'année précédente.

CARTES	2014	2015	Perte ou gain	Pourcentage
Interfédérale	4605	4599	-6	-0,13%
Personne Majeure	6480	6269	-211	-3,26%
Découverte Femme	614	650	36	5,86%
Personne Mineure	1783	1920	137	7,68%
Découverte - 12 ans	3600	3528	-72	-2,00%
Hebdomadaire	717	710	-7	-0,98%
Journalière	2334	2221	-111	-4,76%
CPMA Migrateurs	765	851	86	11,24%
Vignette Club Halieutique	262	174	-88	-33,59%

Il est intéressant de comparer la vente de cartes de pêche sur un pas de temps plus long afin d'analyser l'évolution des adhérents. L'histogramme ci-dessous récapitule ainsi depuis 1993 les ventes de carte réalisées : la comparaison ne pouvant se faire que sur les cartes qui bénéficiaient d'une taxe piscicole, aujourd'hui d'une CPMA.

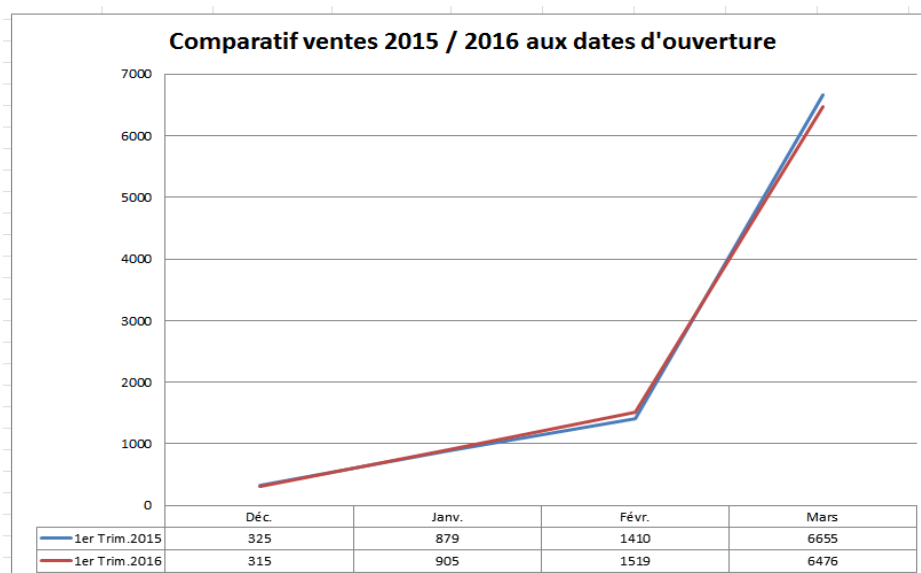


En l'espace de vingt ans, le nombre de pêcheurs s'acquittant de la CPMA (jusqu'en 2006 la « taxe piscicole ») a reculé d'environ 30% (période 1995-2014). Une évolution qu'il faut toutefois pondérer puisqu'au cours de la période certaines cartes de pêche ont pu évoluer ou disparaître de telle sorte que l'éventail a été modifié (création des cartes promotionnelle découverte femme...). Sur une échelle de temps plus courte (5 dernières années), il faut noter la relative stabilité des effectifs globaux.

Premières observations 2016

VENTE GLOBALE DES CARTES INTERNET : EVOLUTION 2015 (AU 14/03) - 2016 (AU 12/03)

Produit	Saison 2015	Saison 2016	Evolution au 14/03/2015 / 12/03/2016	
	Nombre	Nombre	Nombre	%
Carte inter fédérale Personne majeure CHI (Club Halieutique Interdépartemental)	3091	3187	+96	+3.11%
Carte Personne majeure ou Interfédérale	3674	3459	-215	-5.85%
Carte Découverte Femme	285	288	+3	+1.05%
Carte Personne mineure	792	808	+16	+2.02%
Carte Découverte -12 ans	1126	1086	-40	-3.55%
Carte Hebdomadaire	25	26	+1	+4%
Carte Journalière	276	361	+85	+30.8%
Total Cartes de Pêche	9269	9215	-54	-0.58%
	469	565	+96	+20.47%
Option Club Halieutique Interdépartemental	39	28	-11	-28.21%
Total cartes de pêche + options	9777	9808	+31	+0.32%

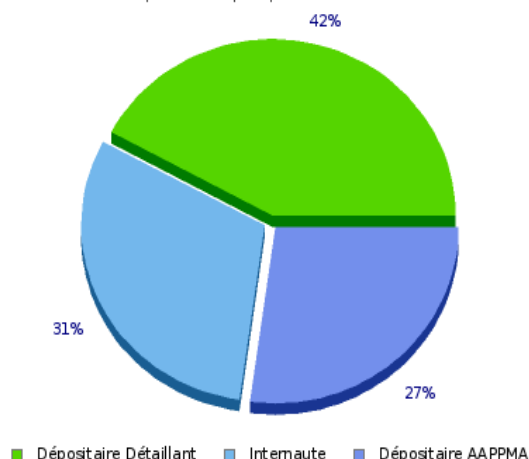


Ces chiffres correspondent aux ventes réalisées jusqu'à la date d'ouverture de la 1ère catégorie 2015 et 2016. Cela représente une différence de 54 cartes, toutes catégories confondues. Si en février 2016 nous avons réalisé des ventes représentant une centaine de cartes supplémentaires, au mois de mars 2016, nous comptabilisons 179 cartes en moins. Comme les années antérieures, nous sommes en perte de vitesse sur les cartes « Personne majeure ». On note que 341 cartes « Journalière » ont été achetées pour l'ouverture 2016.

**VENTE GLOBALE DES CARTES : REPARTITION PAR POINTS DE VENTE
STATISTIQUES DU 15/12/2015 JUSQU'AU 12/03/2016**

Point de vente	Nbre de Commandes	Nbre de produits	Pourcentage
Dépositaire Détaillant	3576	3576	40.47%
Internaute	2660	3038	30.10%
Dépositaire AAPPMA	2601	2601	29.43%
Total	8837	9215	100%

Répartition par points de vente



Statistiques du 15/12/2015 jusqu'au 12/03/2016

Points de vente	0-14 ans	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65 ans et +	Age non renseigné	Total
Adhérent Internaute	429 14.12%	266 08.76%	412 13.56%	496 16.33%	492 16.19%	587 19.32%	356 11.72%	0 00.00%	3038 32.97%
Dépositaire Détaillant	605 16.92%	320 08.95%	360 10.07%	357 09.98%	502 14.04%	710 19.85%	722 20.19%	0 00.00%	3576 38.81%
Dépositaire AAPPMA	465 17.88%	284 10.92%	293 11.26%	294 11.30%	355 13.65%	429 16.49%	481 18.49%	0 00.00%	2601 28.23%
	1499 16.27%	870 09.44%	1065 11.56%	1147 12.45%	1349 14.64%	1726 18.73%	1559 16.92%	0 00.00%	9215

Répartition par tranches d'âges et par points de vente

Globalement, on enregistre une perte de 55 produits par rapport à la date d'ouverture 2015. Cette année encore, les achats par les internautes ont augmenté de 1.32% (+104 produits), les dépositaires AAPPMA accusent une baisse de 2.02% (-203 produits) quant aux dépositaires détaillants, les ventes représentent un même pourcentage. Si l'on compare les variations des tranches d'âge, on constate une légère perte sur les 35-44 ans compensée par une hausse des 55 ans et +.

AFFAIRES JURIDIQUES

Nombre Total de PV enregistrés : 140

RÉPARTITION PAR AAPPMA

ARUDY	3
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES RIVERAINS DE LA NIVE	13
BASABURUA (HTE SOULE)	9
BIELLE & BILHÈRES	2
GAULE ASPOISE	2
GAULE ORTHEZIENNE	2
GAULE PALOISE	14
GAULE PUYOLAISE	1
GAVE D'OLORON	8
LARUNS	1
NIVE	43
NIVELLE CÔTE BASQUE.....	22
PAYS DE MIXE	2
PAYS DE SOULE	3
PESQUIT	7
APRN/NIVE (SYND. DE CIZE).....	2
AUCUNE	6

RÉDACTEURS DES PV

ONCFS	76
Gardes particuliers d'AAPPMA&Fédération	56
AUTRES ^(*)	7
^(*) dans le cadre d'opérations coordonnées de surveillance entre Fédération/ONCFS/AAPPMA)	
ONEMA	1

INFRACTIONS RELEVÉES

Pêche sans carte	54
Pêche dans une réserve de pêche	44
Pêche par modes et/ou engins prohibés (divers)	29
Pêche pendant les heures d'interdiction	19
Pêche sans avoir l'autorisation du détenteur du droit de pêche	10
Non-respect des conditions de pêche d'espèces protégées (anguille, ...).....	8
Non présentation de la carte de pêche pendant l'action de pêche	5
Non-respect du nombre de lignes en fonction de la catégorie piscicole	5
Pêche pendant les temps d'interdiction	5
Pêche par modes et/ou engins prohibés (divers) de nuit	2
Capture de poisson(s) de taille non réglementaire	1

NOMBRE DE DÉLITS

L 214-17 Exploitation par une personne morale d'ouvrage ne permettant pas d'assurer la circulation des poissons migrateurs	1
---	---

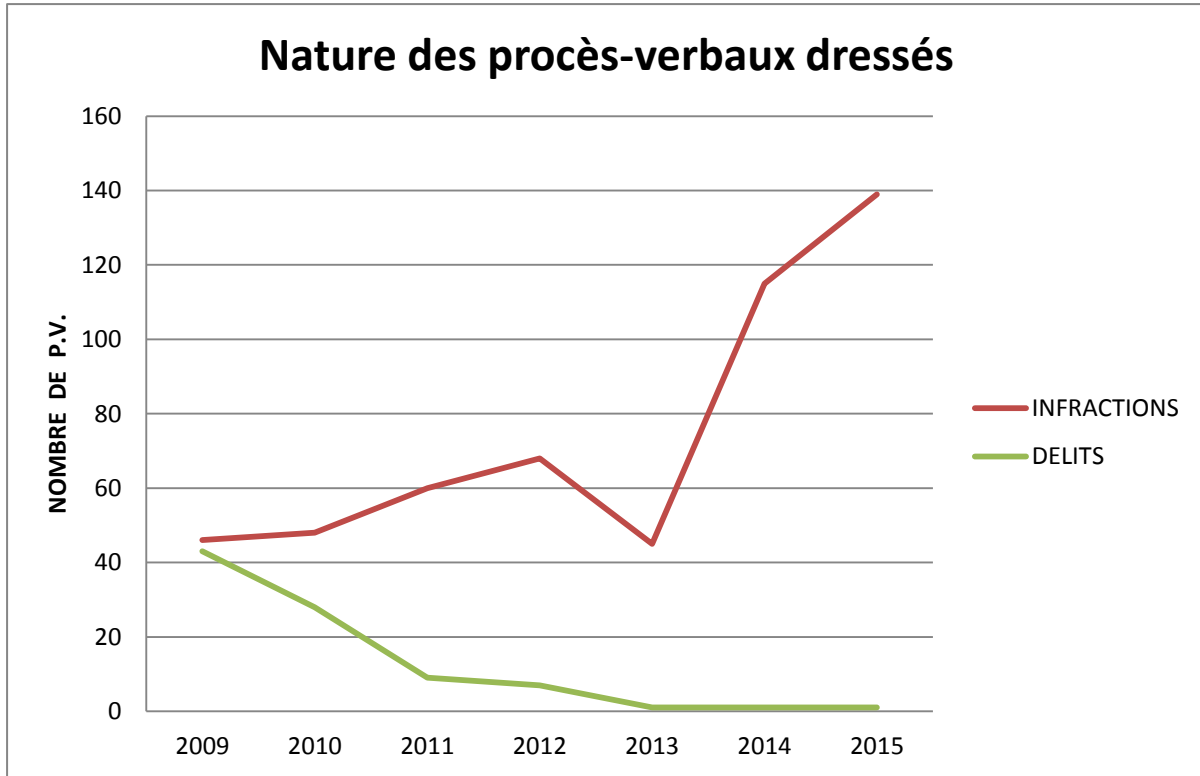
Transaction civile perçue en 2015

Nom des AAPPMA	Contraventions		Délits		Protection Nature	Jugements			Pour info Honoraires, frais de recouvrement payés par la FD	Part totale revenant aux AAPPMA
	FEDERAT°	AAPPMA	FEDERAT°	AAPPMA		dommages et intérêts		somme allouée art. 471.1CPP		
						FEDERAT°	AAPPMA			
ARUDY	153,00	153,00								153,00
ASS. DES PROP. RIVERAINS DE LA NIVE	329,00	329,00								329,00
BASABURUA (HTE SOULE)	579,00	579,00								579,00
BATBIELHE	0,00									-
BIELLE ET BILHERES	134,00	134,00								134,00
GAULE ASPOISE	57,50	57,50								57,50
G. BARETOUNAISE&VERTS	0,00									-
G. ORTHEZIENNE	40,50	40,50								40,50
GAULE PALOISE	213,00	213,00								213,00
GAULE PUYOLAISE	0,00									-
GAVE D'OLORON	378,00	378,00								378,00
INTER CANT. DU BASSIN DES BAISES	0,00									-
LARUNS	91,50	91,50								91,50
NIVE	2394,00	2394,00								2 394,00
NIVELLE COTE BASQUE	1020,50	1020,50				200,00	200,00	400,00	240,00	1 220,50
PAYS DE MIXE	175,00	175,00								175,00
PAYS DE SOULE	191,50	191,50								191,50
PESQUIT	187,50	187,50								187,50
FEDERATION	0,00					400,00			630,00	
Sous-total	5 944,00	5 944,00	-	-		600,00	200,00			6 144,00
		11 888,00		-	-		800,00	400,00	870,00	
			11 888,00				1 200,00			
						TOTAL Transaction civile				13 958,00 €

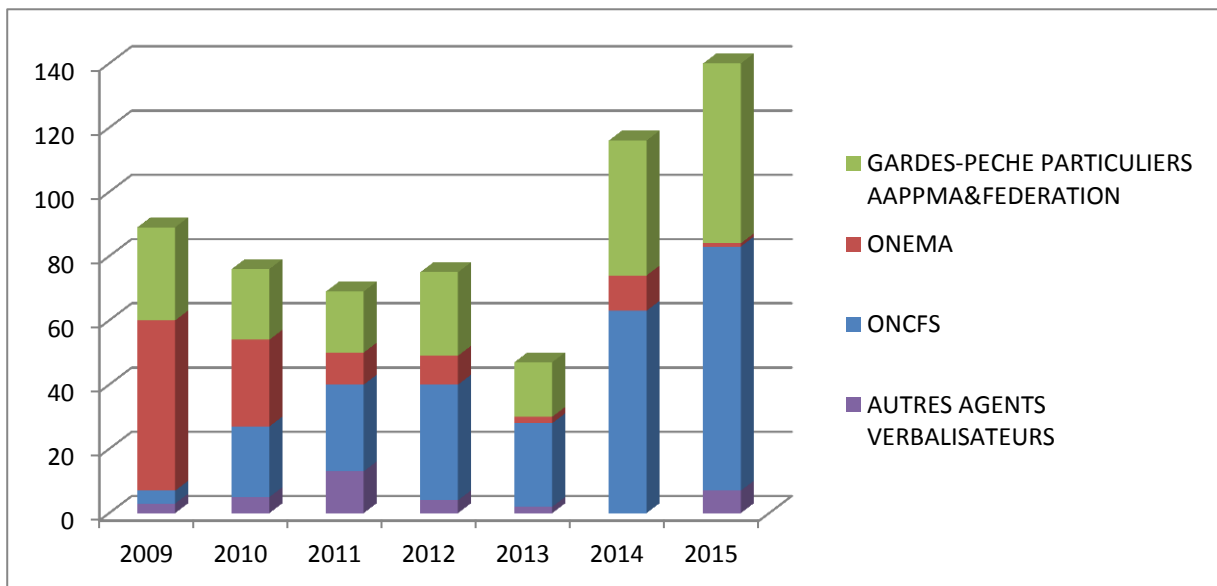
Affaires traitées en 2015 mais non-comptabilisées (en attente de paiement) : 31 511 €

Bilan 2009-2015

NATURE DES CONTRAVENTIONS



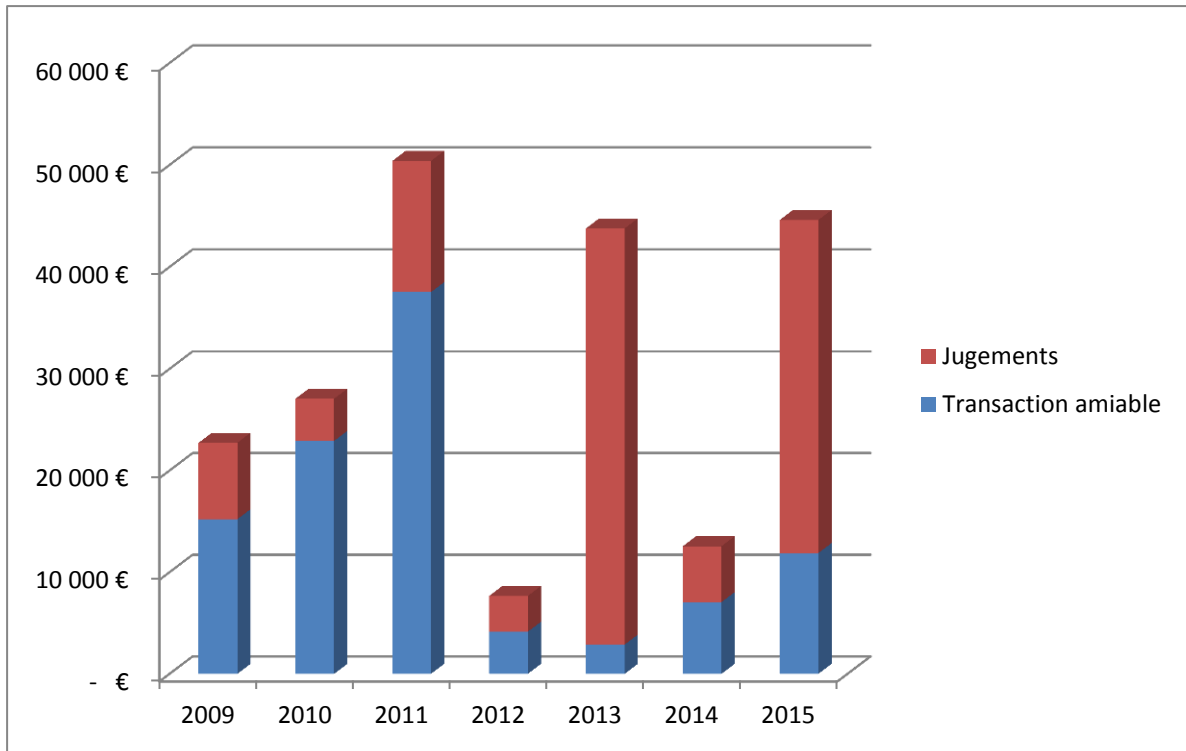
Détail des Rédacteurs des Procès-verbaux



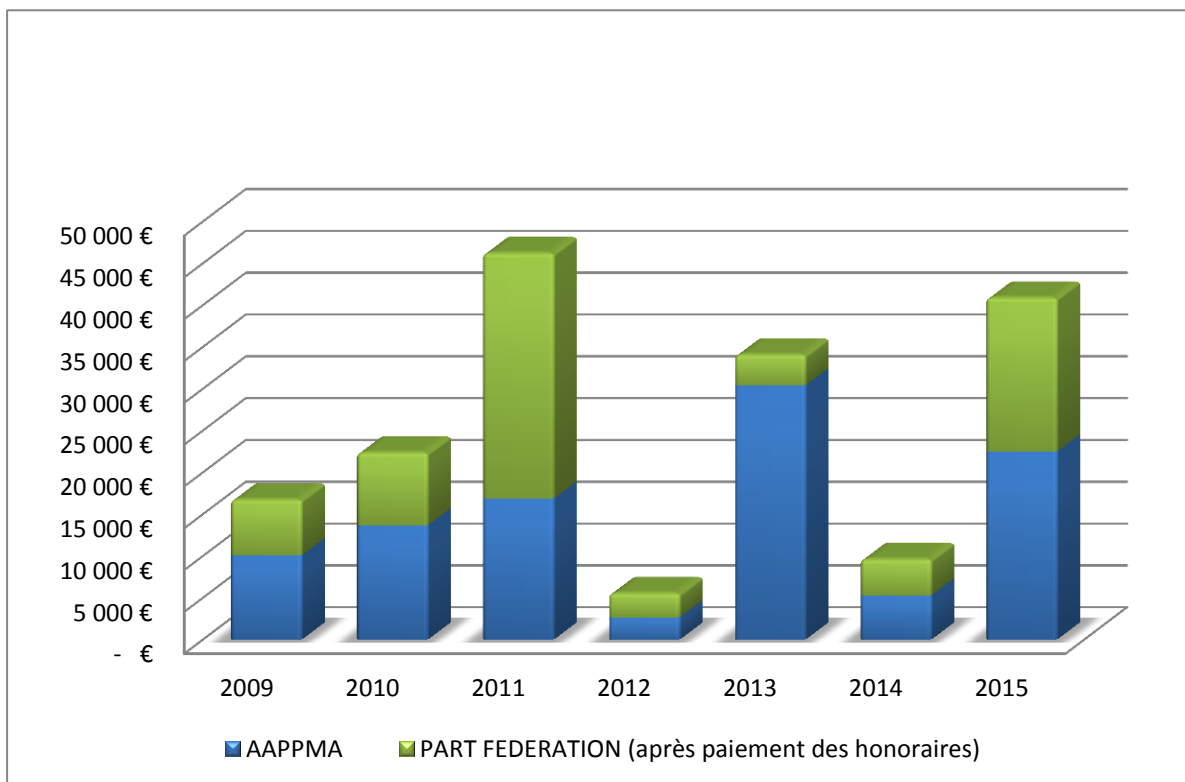
Transaction civile perçue durant le mandat 2009-2015

Nom des AAPPMA	Contraventions		Délits		Protection Nature	Jugements			Pour info Honoraires, frais de recouvrement payés par la FD	Part totale revenant aux AAPPMA
	FEDERAT°	AAPPMA	FEDERAT°	AAPPMA		dommages et intérêts		somme allouée		
						FEDERAT°	AAPPMA	art. 471.1CPP		
ARUDY	244,50	244,50		1 500,00		1 320,00	3 195,00	3 294,69	2 588,00	4 939,50
LES PROP. RIV. NIVE	1247,00	1247,00								1 247,00
BASABURUA	1594,50	1594,50								1 594,50
BATBIELHE	91,50	91,50								91,50
BIELLE	436,00	436,00		1 250,00						1 686,00
G. ASPOISE	191,50	191,50				348,27	951,00	1 700,00	2 693,00	1 142,50
G. BARETOUNAISE	0,00									-
G. ORTHEZIENNE	294,00	294,00		625,00						919,00
G. PALOISE	1012,50	1012,50		2 814,07		3 950,71	7 706,07	5 193,79	3 738,00	11 532,64
G. PUYOLAISE	0,00									-
GAVE D'OLORON	1794,50	1794,50		1 500,00						3 294,50
INTER CANT. BAISES	160,50	160,50		4 750,00				600,00	600,00	4 910,50
LARUNS	511,50	511,50		500,00		1 316,00	26 034,00	5 881,31	2 588,00	27 045,50
NIVE	3356,88	3356,88								3 356,88
NIVELLE	2057,00	2057,00				200,00	200,00	400,00	240,00	2 257,00
PAYS DE MIXE	439,50	439,50				1 500,00	1 500,00	3 143,52		1 939,50
PAYS DE SOULE	1909,50	1909,50		2 900,00		250,00	250,00	- 1 186,28	1 089,78	5 059,50
PESQUIT	964,50	964,50		5 775,00		1 000,00	1 000,00	1 700,00		7 739,50
FEDERATION	2330,00		31 479,02		19 308,84	1 916,38		2 250,00	630,00	
Sous-total	18 635,38	16 305,38	31 479,02	21 614,07	19 308,84	11 801,36	40 836,07	22 977,03		78 755,52
		34 940,76			72 401,93		52 637,43	22 977,03	14 166,78	
				107 342,69			75 614,46			
				TOTAL Transaction civile			182 957,15 €			

Quote part entre transaction amiable et jugements



Quote-part AAPPMA-FDAAPPMA



Tribunal administratif de Pau :

- Arrêté attaqué n° 20130930013 du 3 avril 2013 autorisant l'exploitation d'une pisciculture d'eau douce et un atelier d'abattage-filetage par l'EARL LA TRUITE DES TORRENTS à LICQ ATHEREY.

Par jugement rendu le 7 juillet 2015, le Tribunal Administratif a :

- Annulé l'Arrêté Préfectoral en tant qu'il autorise l'implantation d'une microcentrale électrique et l'a réformé afin que le débit minimal moyen annuel devant être réservé par la pisciculture de la société " La truite des torrents " soit fixé à 37 litres par seconde, ce débit pouvant être différencié en fonction des périodes d'étiage sans pouvoir être inférieur à 18,5 litres par seconde.
- Rejeté le surplus des conclusions de la requête.
- Mis à la charge de l'Etat d'une somme de 1 000 € au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.
- Rejeté les conclusions de la société " La truite des torrents " au titre des articles L. 761-1 et R. 741-12 du code de justice administrative.

- Arrêté attaqué n° 2014-008-0063 et ses annexes I, II, III et IV, en date du 8 janvier 2014, autorisant l'exploitation d'une pisciculture d'eau douce et d'un atelier d'abattage-filetage par l'EARL PISCICULTURE DU NEEZ à REBENACQ.

Par jugement du 27 mars 2016, le Tribunal a prescrit au Préfet de modifier le point 4.3 en fixant le point de prélèvement en aval de la pisciculture à une distance qui ne saurait dépasser 300 mètres à compter du point de rejet des effluents de cette installation ; le surplus des conclusions de la requête ainsi que les conclusions présentées par l'EARL Pisciculture du NEEZ ont été rejetés.

Cour d'Appel:

Affaire contre la Mairie de LOURDES et la Sté VEOLIA.

La citation à comparaître au mois de novembre 2015 par devant la Chambre des Appels correctionnels n'ayant pas été notifiée à l'ensemble des parties civiles, l'affaire a été renvoyée au 11 octobre 2016.

Tribunal Correctionnel de Pau :

Le 10 février 2016, la SARL FILATURES D'OSSAU a été entendue à l'audience de Comparution sur Reconnaissance Préalable de Culpabilité (CRPC) pour avoir exploité la centrale hydro-électrique de Caü aval sur le Gave d'Ossau sans alimenter en eau la passe à poissons permettant aux espèces migratrices de franchir l'ouvrage (article L.214-17 du Code de l'Environnement). La SARL FILATURES D'OSSAU a été condamnée :

- sur l'action publique, à une peine d'amende de 1 500 € après homologation de l'accord conclu avec le Procureur ;
- sur l'action civile, à verser à la Fédération la somme de 750 € à titre de dommages et intérêts et 450 € sur le fondement de l'article 475-1 du CPP.

Tribunal Correctionnel de Bayonne :

Le 25 juin 2015, trois affaires ont été examinées. Il s'agissait de juger des pêcheurs verbalisés pour avoir commis des délits dans le cadre de la pêche de la pibale dans le courant du 1^{er} trimestre 2014.

Les prévenus ont été condamnés :

- Sur l'action publique, à une peine de 500 € d'amende pour deux d'entre eux et à une amende de 200 € pour le troisième pêcheur compte tenu de ses revenus modestes, et tous, à la confiscation du matériel saisi.

- Sur l'action civile, chacun a été condamné à verser à la Fédération 400 € à titre de dommages et intérêts et 200 € pour les frais irrépétibles.

Remarque : la SEPANSO, partie civile également dans cette affaire, recevra 200 € à titre de dommages et intérêts et 200 € pour frais irrépétibles ; le Comité Régional des Pêches Maritimes et Elevages Marins, partie civile, n'a pas demandé de dommages et intérêts.

La Fédération avait porté plainte également contre un pêcheur professionnel verbalisé pour des faits similaires, mais ce dernier a fait l'objet d'une composition pénale. Des poursuites seront engagées en 2016 devant les juridictions civiles.

Juridiction de proximité de Bayonne, devant laquelle ont été jugées quatre affaires :

- Trois concernant des personnes verbalisées pour pêche sans carte, dans une réserve et par mode prohibé, le :

. 5 octobre 2015. Les personnes entendues ont été condamnées chacune à :

des amendes de 150 € pour pêche dans une réserve ; 90 € pour pêche par procédé prohibé et 90 € pour pêche sans acquitter la redevance
200 € à titre de dommages et intérêts et 200 € sur l'article 475-1 du CPP pour la Fédération

. 16 novembre 2015, les deux autres personnes ont été condamnées, chacune à :
des amendes de 200 € pour pêche dans une réserve et de 100 € pour pêche sans carte et par mode prohibé
250 € pour toutes causes de préjudices confondus et à 400 € sur l'article 475-1 du CPP, au civil.

- une autre, le 1^{er} février 2016, concernant une personne verbalisée pour avoir pêché en eau douce avec un nombre d'instruments supérieur au maximum autorisé. Il a été condamné à 100 € d'amende contraventionnelle et 200 €, au civil.

Redevances piscicoles

Voir tableaux ci-après

MONTANT DES REDEVANCES PERÇUES EN 2015

COURS D'EAU	COORDONNEES DE LA CENTRALE			Règlement d'eau			AAPPMA CONCERNÉE	2 015
	NOM	COMMUNE	GERANT	TRF	SAT	BRO		TOTAL PERÇU
Redevances versées par les usiniers privés								
GAVE DE PAU	DE LAUTURE	LESTELLE	M. DELORT Marc, Co-Gérant SARL	2000			GAULE PALOISE	303 €
GAVE DE PAU	CALYPSO SA	MONTAUT	M. MAURIES	16000			GAULE PALOISE	2 423 €
GAVE DE PAU	NAVARRRE	MONTAUT	M. DELORT Marc, Co-Gérant SARL	18700			GAULE PALOISE	2 832 €
GAVE DE PAU	SNC TOURNIER	COARRAZE	M. LABAYRADE	18700			BATBIELHE	2 832 €
GAVE DE PAU	SARL Cent. Pont d'Espagne	PAU - 46 rue roussill	M. SARRAILH	11000	9 000		GAULE PALOISE	2 836 €
GAVE DE PAU	Sté HEÏD Fils Frères et Cie	BIZANOS		1000			GAULE PALOISE	151 €
GAVE DE PAU	Sté Hydroélectrique & Immobilière du Sud (SHIS)	PARDIES	M. LESTRADE		25000	2000	GAULE PALOISE	Empoisonnement
GAVE DE PAU	SUO ENERGIE	ORTHEZ	SUO ENERGIE	16000			G. ORTHEZIENNE	2 423 €
GAVE DE PAU	GOWATT	BIRON	GOWATT SAS		25000	2000	G. ORTHEZIENNE	4 484 €
OUZOM	SAFHLOA	ARBEOST	M. ADISSON	12000			LARUNS	perçues par les Hautes-Pyrénées
CANCEIGT	Centrale du CANCEIGT	BEOST&LOU/IE SOUBIR	SNC MORELLO et LACOSTE	5000			LARUNS	757 €
GAVE D'OSSAU	CAÛ AVAL	ARUDY	FILATURES D'OSSAU	2000	3000		ARUDY	693 €
GAVE D'OSSAU	CAÛ AMONT	ARUDY	S.A. LAPRADE ENERGIE	4000	15000		ARUDY	2 556 €
GAVE D'OSSAU	ASPEIGT	BIELLE	SARL DELORT SARTHOU	2000			BIELLE	303 €
GAVE D'OSSAU	BOURDIOU LASSOURDE	BIELLE	SARL DELORT SARTHOU	2000			BIELLE	303 €
GAVE D'OSSAU	LAÏLHAÇAR	OLORON	SARL LAÏLHAÇAR	6800			GAVE D'OLORON	1 030 €
GAVE D'ASPE	LOURDIOS	LOURDIOS	EURL LABAY ENERGIE	5000			GAULE ASPOISE	757 €
GAVE D'ASPE	ETCHEGOYHEN	GURMENÇON	SARL Forces Matrices de Gurmençon	2000			GAVE D'OLORON	303 €
GAVE D'ASPE	STE CLAIRE	OLORON	M. Armand DELORT, Co-Gérant SA	17400			GAVE D'OLORON	2 635 €
BOUPREN BERENGU	Sté Hydroélectrique d'AYDIUS	AYDIUS	SAS STE HYDROELECTRIQUE D'AYDIUS	3000			GAULE ASPOISE	454 €
ESCUARPE&SOUHET	Sté Hydr. De la Vallée d'ASPE	CETTE EYGUN	Sté Hydr. De la Vallée d'ASPE	2000			GAULE ASPOISE	303 €
VERT	SARL VERTELEC	MOUMOUR	M. BESSONNEAU	3000			GAVE D'OLORON	454 €
G. D'OLORON	SARL CHEDD	DOGNEN	SARL CHEDD	3000	12500		GAVE D'OLORON	2 080 €
G. D'OLORON	Sté Hydro. d'énergie	POEY DOLORON	Sté hydroélectrique d'Énergie	25000			GAVE D'OLORON	3 786 €
G. D'OLORON	MASSEYS	SUSMIOU	SARL MASSEYS	3000			GAVE D'OLORON	454 €
CHOUSSE	EURL D'ARETTE	ARETTE	EURL ARETTE	5000			G. BARETOUNAISE	757 €
SAISON	Centrale de GOTEIN	GOTEIN LIBARRENX	M. POURRILLOU	6000			PAYS DE SOULE	909 €
N. ALDUDES	LAKA	ST ETIENNE BAÏGORRY	M. HARIGNORDOQUY Jean-Louis	1000			NIVE	220 €
N. ALDUDES	CHANTENIA	ST ETIENNE BAÏGORRY	SA INDARRA	1500			NIVE	227 €
N. ALDUDES	ETCHAUX	ST ETIENNE BAÏGORRY	STE HYDROELECT. MOULIN ETCI	2350			APRN	356 €
LAURHIBAR	Moulin ERROMATEGUY	AHAXE	SA Carrières et Travaux de Navarre	2000			APRN	303 €
NIVE	CHOPOLO	USTARITZ	SARL CHOPOLO	2000	4000		NIVE	1 167 €
NIVE	BERHOKO EYHERA	ST MARTIN D'ARROSSA	SA INDARRA	9200			NIVE	1 393 €
Sous-total 1								40 484 €
Redevances versées par EDF et SHEM, via la FNPF								
GAVE DE PAU	CASTETARBE	CASTETARBE	EDF	11000	9000		G. ORTHEZIENNE	2 579,64 €
GAVE DE PAU	PUYOO	PUYOO	EDF	11000	9000		GAULE PUYOLAISE	2 555,59 €
G. D'OLORON	LEGUGNON	OLORON/LEDEUX	EDF	25000			GAVE D'OLORON	3 284,25 €
GAVE D'ASPE	SOEIX	SOEIX	EDF	20000	17000		GAVE D'OLORON	4 725,05 €
GAVE D'ASPE	STE MARIE	OLORON	EDF	13000	11000		GAVE D'OLORON	3 065,11 €
GAVE D'ASPE	EYGUN-LESCUN	LESCUN	EDF	2550			GAULE ASPOISE	335,03 €
GAVE D'ASPE	ABEL		EDF	2000			GAULE ASPOISE	183,95 €
GAVE D'ASPE	ASASP	ASASP	EDF	30000			GAULE ASPOISE 60%	2 364,98 €
GAVE D'ASPE	ASASP	ASASP	EDF	30000			GAVE D'OLORON 40 %	1 576,65 €
GAVE D'ASPE	BORCE BARALET	BORCE URDOS ETS	EDF	19300			GAULE ASPOISE	2 535,77 €
GAVE D'OSSAU	ST CRICQ	ARUDY	EDF	3000			ARUDY	394,16 €
NIVE	ITXASSOU	ITXASSOU	EDF	8000	5000		NIVE	1 667,95 €
NIVE	HALSOU	HALSOU	EDF		11250		NIVE	1 417,98 €
Sous-total 2/EDF								26 686,11 €
OUZOM	Bge d'ARTHEZ D'ASSON	ARTHEZ D'ASSON	SHEM	1200 ancF de 1930			GAULE PALOISE	545,18 €
VALENTIN	EAUX BONNES	EAUX BONNES	SHEM	2500			LARUNS	301,26 €
VALENTIN	ASSOUSTE	ASSOUSTE	SHEM	2100			LARUNS	253,06 €
GAVE D'OSSAU	SOUSSOUEOU	ARTOUSTE	SHEM	47100			LARUNS	5 675,70 €
GAVE D'OSSAU	GETEU	GETEU	SHEM	6000			LARUNS	723,02 €
GAVE D'OSSAU	MERVILLE	ASTE BEON	SHEM	3500			LARUNS	421,80 €
SAISON	B. GOUX/Moulin DATTO	LICQ.ATHEREY	SHEM	6000			BASABURUA	723,02 €
SAISON	OLHADOKO		SHEM	9000			BASABURUA	1 084,53 €
SAISON	LARRAU	LARRAU	SHEM	14000 + 3000 Trf			BASABURUA	7 125 €
GAVE ST ENGRACE	LICQ.ATHEREY		SHEM	6000			BASABURUA	723,02 €
Sous-total 3/SHEM								17 575,59 €
TOTAL perçu								84 745,70 €

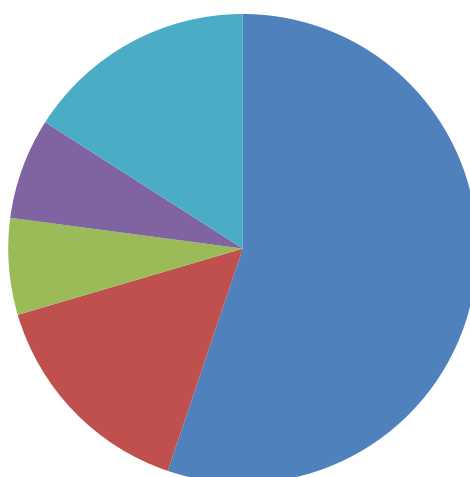
AFFECTATION DES REDEVANCES VERSEES PAR LES PRODUCTEURS AUTONOMES (BUDGETS 2014 & 2015) ET PAR EDF/STEM EN 2015

Montant disponible des compensations piscicoles		145 309,26 €		Restauration des milieux aquatiques		23 060,00 €		Etudes		7 444,18 €		Gestion administrative et technique		15 525,34 €					
				Alevinage		76 246,29 €		Autre		3 383,27 €		Report des sommes non utilisées		19 650,18 €					
Nom du cours d'eau ou plan d'eau concerné	Actions et projets des AAPPMA												gestion technique et administrative des compensations 2015	Total par Bassin	REPORT 2016				
	Restauration de milieux aquatiques			Alevinage			Etudes			Autre									
	Montant	Intitulé	Précisions éventuelles	Montant	Intitulé	Précisions éventuelles	Montant	Intitulé	Précisions éventuelles	Montant	Intitulé	Précisions éventuelles							
GAVE D'OSSAU & AFFLUENTS				15 895,83 €	Déversements en truites sur zones impactées par les centrales	AAPPMA d'ARUDY et LARUNS	968,00 €	Recensement frayères, enlèvement embâcles, restauration et reconstruction lit de l'Arriu Bech	AAPPMA de BIELLE et BILHÈRES				2 476,79 €	19 340,62 €					
GAVE D'ASPE (amont) et affluents	4 012,00 €	Aménagement d'un seuil sur la Berthe (en projet)	AAPPMA GAULE ASPOISE	2 736,75 €	Déversements en truites sur zones impactées par les centrales	AAPPMA GAULE ASPOISE	2 965,44 €	Suivi des milieux (habitat, reproduction,, qualité de l'eau) et recensement des perturbations	AAPPMA GAULE ASPOISE	493,82 €	Aménagement d'un parcours jeune	AAPPMA GAULE ASPOISE	1 386,95 €	11 594,96 €	1 340,63 €				
LE VERT et affluents				1 009,80 €	Déversements en truites sur le contexte piscicole	AAPPMA GAULE BARÉTOUNAISE ET DES VERTS	480,00 €	AAPPMA GAULE BARÉTOUNAIS E ET DES VERTS					151,00 €	1 640,80 €					
GAVE D'OLORON et son contexte piscicole	11 108,00 €	Entretien, restauration de Laurone, la Pounte et du Laüs	AAPPMA du GAVE D'OLORON	16 545,20 €	Déversements en truites sur le contexte piscicole	AAPPMA du GAVE D'OLORON	482,38 €	Suivi de la reproduction sur Gve Oloron et affluents					4 679,21 €	32 814,79 €	14 518,66 €				
SAISON et ses affluents				9 149,46 €	Déversements en truites sur le contexte piscicole	AAPPMA BASABURUA (HAUTE SOULE)	1 494,36 €	Suivi des milieux (habitat, reproduction,, qualité de l'eau) et recensement des perturbations	AAPPMA DU PAYS DE SOULE				688,11 €	11 331,93 €					
GAVE DE PAU & AFFLUENTS	2 440,00 €	Entretien ripisylve	AAPPMA GAULE ORTHEZIENNE	30 909,25 €	Déversements en truites, ombrets et gardons sur zones impactées par les centrales	AAPPMA BATBIELHE, GAULE PALOISE, GAULE ORTHEZIENNE				2 889,45 €	Achat de matériel pour transport de poissons	AAPPMA GAULE ORTHEZIENNE	4 793,09 €	41 031,79 €	2 010,15 €				
LA NIVE et son contexte piscicole	5 500,00 €	Restauration d'une frayère à brochet; Restauration continuité écologique sur l'Aparaineko erreka	AAPPMA de la NIVE				1 054,00 €	Recensement des frayères à truites, relevé des perturbations	AAPPMA APRN				1 350,19 €	7 904,19 €	1 780,74 €				

**MONTANT DES SOMMES ATTRIBUÉES AUX AAPPMA
DEPUIS LA MISE EN PLACE DU NOUVEAU SCHEMA DE REPARTITION DES REDEVANCES PISCICOLES
(BUDGETS 2012-2015)**

AAPPMA	SOMMES
ARUDY	16 625,07 €
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES RIVERAINS DE LA NIVE	2 810,24 €
BASABURUA (HAUTE SOULE)	27 847,78 €
BATBIELHE	11 131,20 €
BIELLE et BILHÈRES	2 267,68 €
GAULE ASPOISE	19 909,60 €
GAULE BARÉTOUNAISE ET DES VERTS	2 976,80 €
GAULE ORTHÉZIENNE	34 350,99 €
GAULE PALOISE	37 763,72 €
GAULE PUYOLAISE	6 973,09 €
GAVE D'OLORON	73 530,95 €
LARUNS	22 637,43 €
NIVE	23 873,27 €
PAYS DE SOULE	3 405,52 €
TOTAUX	286 103,34 €

AFFECTATIONS DES SOMMES PERÇUES DANS LE CADRE DES REDEVANCES PISCICOLES 2012-2015



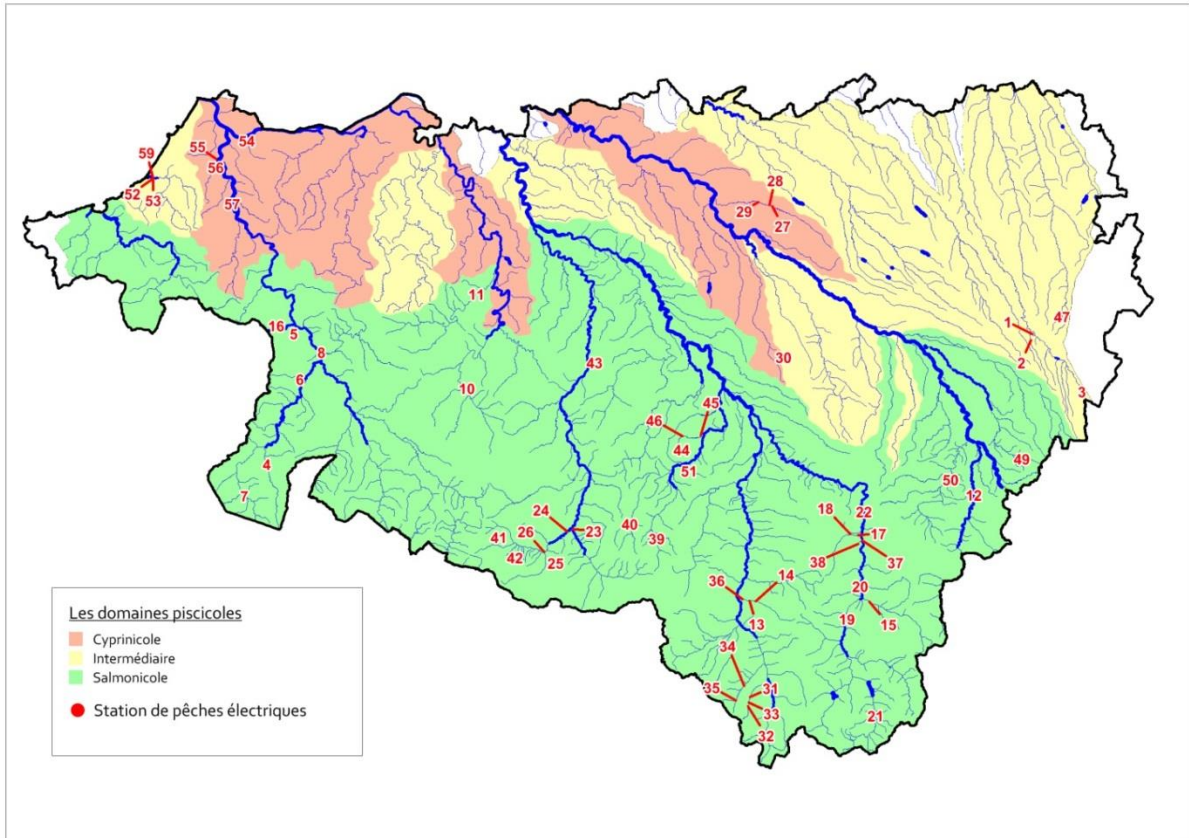
- ALEVINAGES/EMPOISSONNEMENT ZONES IMPACTEES ou BASSIN VERSANT
- RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES
- ETUDES, SUIVI DES MILIEUX
- REPORT DES SOMMES
- GESTION ADMINISTRATIVE par la Fédération

MILIEUX AQUATIQUES

Comme les années précédentes, l'activité du service technique de la Fédération a été répartie dans les domaines suivants :

- Inventaires et sauvetages piscicoles, études
- Travaux de restauration des milieux, suivi et accompagnement du programme brigades vertes

Inventaires et sauvetages piscicoles



Carte 1 : Localisation des inventaires par pêches électriques de la Fédération en 2015 (les sauvetages n'apparaissent pas dans cette carte)

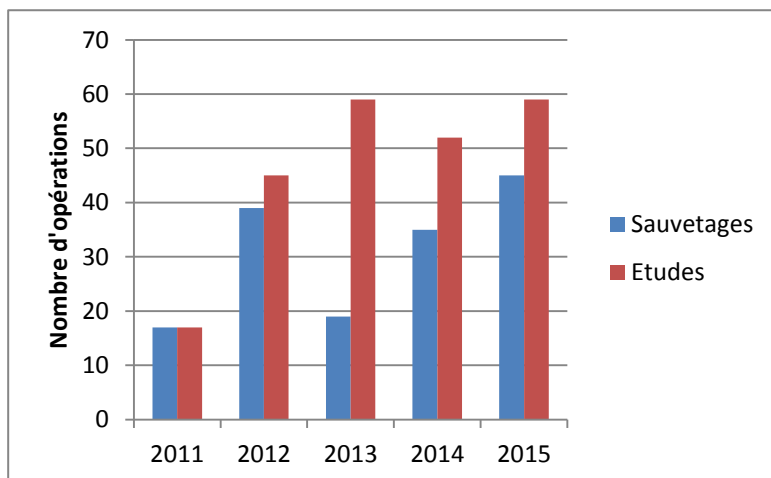


Figure 1 : évolution des opérations de pêches à l'électricité

En 2015, la Fédération a réalisé 59 inventaires et 45 opérations de sauvetages piscicoles soit une légère hausse pour les inventaires (+13,5%) et encore cette année, une nouvelle hausse pour les sauvetages (+28,6%). Cette hausse est due à la montée en charge des travaux liés à l'amélioration de la continuité écologique sur de nombreuses centrales hydroélectriques (Saison, Gave de Pau...), aux travaux post-crise (Nives et Bidouze) et à la fin de la construction du gazoduc « Artère de l'Adour » (TIGF).

A noter que sur les 59 inventaires, 15 sont des prestations pour des tiers (SHEM, Agglo Côte–Basque-Adour, Communes), 44 sont inscrites dans le cadre des programmes d’actions fédéraux sous convention Agence de l’eau, Parc National ou Conseil Départemental.

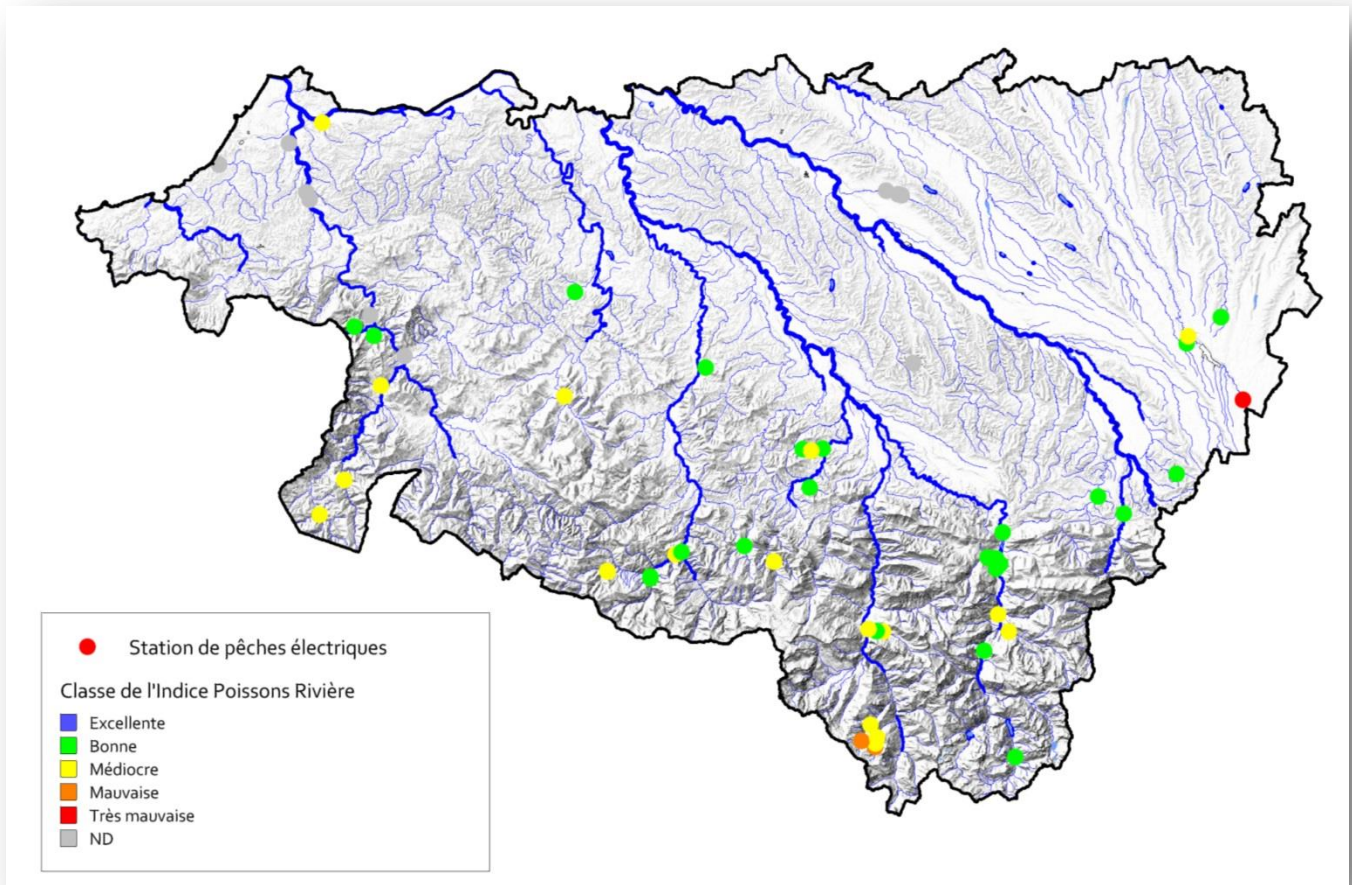
Tableau 1 : synthèse des résultats des inventaires piscicoles 2014

N° Station	Nom de la station	Contexte PDPG	Commune	Population piscicole	Classe IPR	Catégorie piscicole	Qualité salmonicole (par rapport à la catégorie piscicole)
1	L'Uhabia à la gare de Bidart	Côtiers	Bidart	GOB LOM MUP ATB FLE CRE ANG	ND	2	Non qualifiée
2	Le Bayle à l'aval des seuils	Gabas	Lourenties	LOF GOL TRF VAI	Médiocre	2	Bonne
3	Le Bayle à l'amont des seuils	Gabas	Lourenties	LOF TRF GOL VAI	Bonne	2	Bonne
4	Le Gabas amont au plateau de Ger	Gabas	Ger	LOF GOL VAI	Très mauvaise	2	Mauvaise
5	Hayra à Chanchoénéa	Aldudes	Banca	TRF	Médiocre	1	Mauvaise
6	Beguieder Amont	Nive intermédiaire	Bidarray	TRF VAI	Bonne	1	Non qualifiée
7	Ruisseau d'urdos-aval pisciculture santonina	Aldudes	Saint-Étienne-de-Baïgorry	GOL ANG TRF LOF VAI	Médiocre	1	Mauvaise
8	ALDUDES Amont pisc. Sources de la Nive	Aldudes	Urepel	TRF	Médiocre	1	Moyenne
9	La Nive à l'aval du barrage de Beyrines	Nive intermédiaire	Saint-Martin-d'Arrossa	VAI TRF LOF GOU BAF ANG	ND	1	Mauvaise
10	La grande Nive-Bidarray	Nive intermédiaire	Bidarray	VAI TRF LOF GOU BAF ANG	ND	1	Non qualifiée
11	La Bidouze à l'amont du pont Arostegua	Bidouze amont	Bunus	TAC ANG TRF GOU LOF VAI	Médiocre	1	Mauvaise
12	La Joyeuse au pont Arbretondoa	Bidouze amont	Saint-Palais	BAF TRF ANG GOU LOF VAI	Bonne	1	Mauvaise
13	L'Ouzom, sablière ancien lavoir	Ouzom	Asson	CHA VAI SDF TRF TAC SAT	Bonne	1	Mauvaise
14	La Berthe-Darre Larrouens	Aspe	Accous	TRF	Bonne	1	Mauvaise
15	La Berthe-Pont de Chaguye	Aspe	Accous	TRF	Médiocre	1	Mauvaise
16	Le Valentin en amont du pont d'Assouste	Ossau	Eaux-Bonnes	TRF	Médiocre	1	Moyenne
17	Le Bastan à Agorreta	Nive intermédiaire	Bidarray	TRF VAI	Bonne	1	Non qualifiée
18	L'Arriou Mage au parking VVF	Ossau	Bielle	TRP VAI TRF	Bonne	1	Moyenne
19	L'Arriou Mage en amont du bourg de Bielle	Ossau	Bielle	TRF	Bonne	1	Bonne
20	Gave d'Ossau aval STEP des	Ossau	Laruns	TRF	Bonne	1	Moyenne

N° Station	Nom de la station	Contexte PDPG	Commune	Population piscicole	Classe IPR	Catégorie piscicole	Qualité salmonicole (par rapport à la catégorie piscicole)
	Eaux-Chaudes						
21	Le Gave d'Ossau en aval du pont de Béost	Ossau	Béost	TRF	Médiocre	1	Moyenne
22	Le Gave du Brousset à l'aval du Centre Pastoral (Soques)	Ossau	Laruns	TRF	Bonne	1	Très bonne
23	Gave d'Ossau au Camping d'IZESTE	Ossau	Izeste	ANG TRP SAT LOF VAI TRF	Bonne	1	Bonne
24	Gave de Sainte-Engrâce à l'amont de l'usine de Licq	Saison amont	Licq-Athérey	CHA TRF	Bonne	1	Mauvaise
25	Gave de Larrau au Pont de Jaura	Saison amont	Larrau	CHA VAI TRF	Médiocre	1	Mauvaise
26	Olhadoko erreka	Saison amont	Larrau	CHA TRF	Bonne	1	Très mauvaise
27	Le Larrau au pont de Logibar	Saison amont	Larrau	CHA TRF	Bonne	1	Mauvaise
28	La Geüle à Urdès (aval aire de pique-nique)	Gave de Pau aval	Urdès	LOF GOU VAI CHE TRF	ND	1	Très mauvaise
29	La Geüle au pont de Montané	Gave de Pau aval	Urdès	CHE LOF VAI GOU ANG TRF	ND	1	Mauvaise
30	La Geüle au pont de Peyrassot	Gave de Pau aval	Lacq	LOF VAI GOU TRF	ND	1	Très mauvaise
31	Baylongue (échantillonnage Alevibox 2015)	Baïse	Monein	GOU LOF TRF	ND	1	Non qualifiée
32	Le Baralet entrée zone cœur du PNP	Aspe	Borce	TRF	Médiocre	1	Moyenne
33	Le Baralet à l'aval de la cabane Pacheu	Aspe	Borce	TRF	Mauvaise	1	Très mauvaise
34	Le Baralet en limite de boisement	Aspe	Borce	TRF	Médiocre	1	Mauvaise
35	Le Belonce à l'entrée de la zone cœur du PNP	Aspe	Borce	TRF	Médiocre	1	Très bonne
36	Le Belonce à la confluence du Saoubathou	Aspe	Borce	TRF	Mauvaise	1	Bonne
37	La Berthe au pont de la N134	Aspe	Accous	TRF	Médiocre	1	Mauvaise
38	L'Arrigast au droit du barrage SHEMA	Ossau	Bielle	LOF VAI TRF	Bonne	1	Très bonne
39	Arrigast-Amont	Ossau	Bielle	LPP TRF	Bonne	1	Bonne
40	Le Vert à la centrale de Chousse	Vert	Arette	TRF	Médiocre	1	Mauvaise

N° Station	Nom de la station	Contexte PDPG	Commune	Population piscicole	Classe IPR	Catégorie piscicole	Qualité salmonicole (par rapport à la catégorie piscicole)
41	Le Vert de Barlanès au Pont de Blancou	Vert	Lanne-en-Barétous	CHA TRF	Bonne	1	Mauvaise
42	ruisseau d'odeyzakia à l'amont confluence Orpuneko	Saison amont	Larrau	TRF	Médiocre	1	Mauvaise
43	Orpuneko erreka pont D19	Saison amont	Larrau	TRF	Médiocre	1	Mauvaise
44	Ruisseau de Salles (Amont seuil)	Saison aval	Berrogain-Laruns	GOL TRF LOF VAI	Bonne	1	Très mauvaise
45	L'Aurone à Labatchet	Vert	Féas	LPP ANG CHE LOF TRF GOU VAI	Médiocre	1	Mauvaise
46	Auronne-Aval	Vert	Féas	ANG TRF CHE LOF GOU VAI	Bonne	1	Très mauvaise
47	Auronne-Amont	Vert	Féas	LOF TRF VAI	Bonne	1	Moyenne
48	Le Hourquet	Leez	Saubole	TRF LOF LPP GOU VAI	Bonne	2	Très mauvaise
49	Le Grand Léés à Saubole (Radier)	Leez	Saubole	TRF	ND	2	Bonne
50	Lagoin amont	Gave de Pau amont	Saint-Vincent	LPP GOU TRF CHA LOF VAI	Bonne	1	Mauvaise
51	Le Beez à l'amont du moulin de la Trau	Beez	Asson	ANG LPP TRF GOU LOF VAI	Bonne	1	Mauvaise
52	Le Labaigt au gué du ruisseau Audore	Vert	Aramits	ANG GOU LOF CHA TRF VAI	Bonne	1	Moyenne
53	L'Uhabia à la gare de Bidart	Côtiers	Bidart	ATB PLI SYN ANG MUP GOB CRE	ND	2	Non qualifiée
54	Bassin de stockage Ur Onea	Côtiers	Bidart	GAM MUP	ND	2	Non qualifiée
55	Ruisseau de Portou au prot de Mouguerre	Ardanavy	Mouguerre	ABL BBG GOU PES EPI PSR GAM MUP ANG	Médiocre	2	Moyenne
56	Barthes de l'Urdainz à Bayonne	Nive aval	Bayonne	TRF VAI PSR PES CHE GOU FLE PER ANG	ND	2	Non qualifiée
57	Barthes de l'Urdainz à Bayonne	Nive aval	Bayonne	CHE ALA VAI GAM PSR GOU FLE ANG	ND	2	Non qualifiée
58	La Nive entre Moulin d'Arki et seuil d'Haitze	Nive aval	Ustaritz	PES BRE CCO TAN ABL CHE VAN TOX MUP VAI GOU BRO ANG	ND	2	Non qualifiée
59	La Nive en amont du barrage d'Arki	Nive aval	Ustaritz	CCO BRE ABL TOX PER LOF VAI PES GOU GAR ANG	ND	2	Non qualifiée

L'indice poisson rivière évalue la qualité piscicole en comparant les résultats de l'inventaire (espèces présentes, abondance) avec un peuplement théorique basé sur des critères mésologiques (paramètres du milieu) de la station, du cours d'eau et de son environnement (pente, profondeur, distance à la source...). Plus le peuplement rencontré est proche du peuplement théorique, meilleure est la qualité selon l'IPR.



Toutefois, cet indice ayant été défini à partir d'un jeu de données à l'échelle nationale, il est imparfait car il ne prend pas en compte un certain nombre de critères habituellement analysés dans les études piscicoles classiques comme la densité et la biomasse des espèces ou l'équilibre des classes d'âge, par exemple. De plus, il considère le plus souvent comme de mauvaise qualité les rivières de moyenne et haute montagne pyrénéennes qui ne sont naturellement peuplées que de Truites communes (peuplement monospécifique). Il est donc important de garder un esprit critique sur les résultats présentés par cet indice et de le compléter par l'expertise.

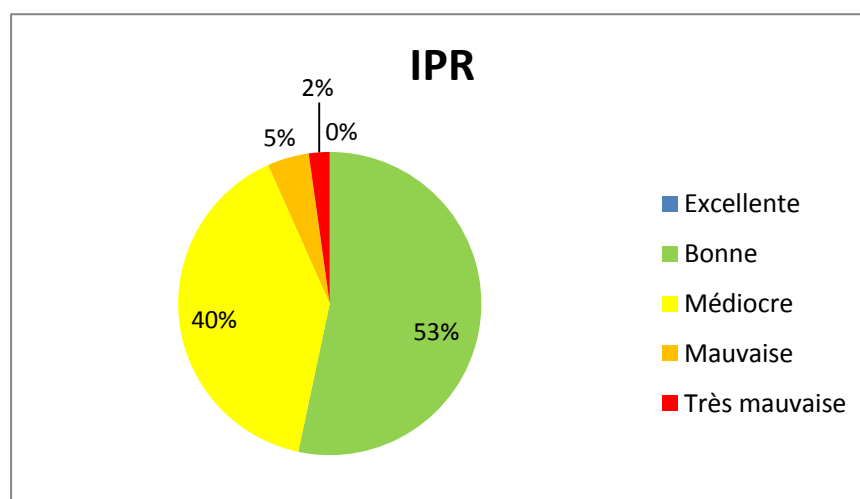
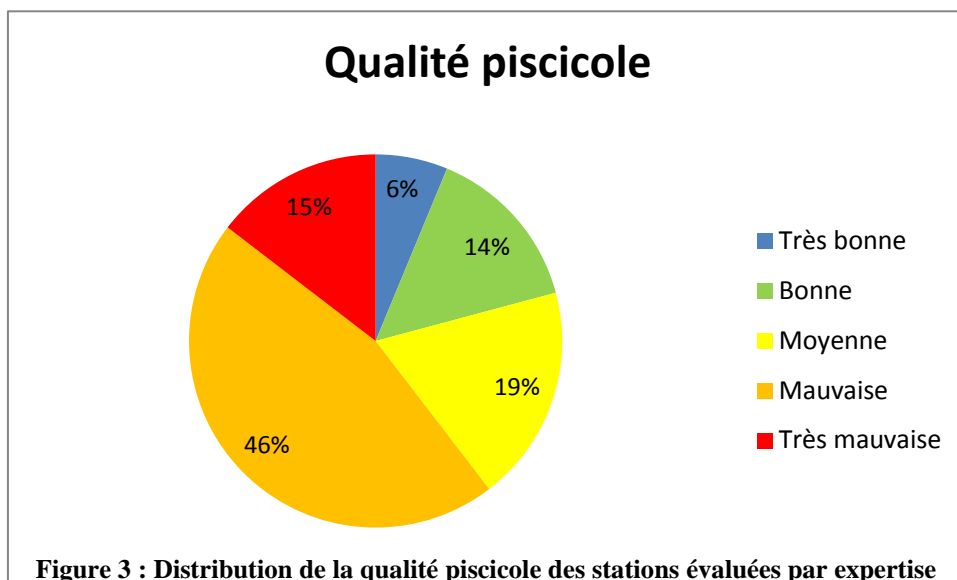


Figure 2 : distributions des qualités selon l'IPR des stations évaluées

La plupart des stations (53%) présentent des qualités piscicoles « bonnes » selon l'IPR. Toutefois, pour certaines d'entre-elles, l'IPR sous-estime la qualité attribuée par l'expertise. C'est le cas des stations du Brousset, du Belonce et de l'Arrigast (stations 22, 35, 38) et en surestime d'autres (Joyeuse, Ouzom Hourquet, par exemple) à peuplement conforme en terme d'espèces rencontrées mais où la population de truite est altérée (abondance et/ou biomasse, distribution des classes d'âge).



Si on ne considère maintenant que les 48 stations (sur 59) qui ont été qualifiées par expertise, la répartition des classes de qualité est toute autre comme le montre la figure 3, ci-contre. A noter que par rapport aux deux années précédentes, la reproduction de la truite a été

relativement bonne dans le département, et plus particulièrement en vallées d'Ossau et d'Aspe.

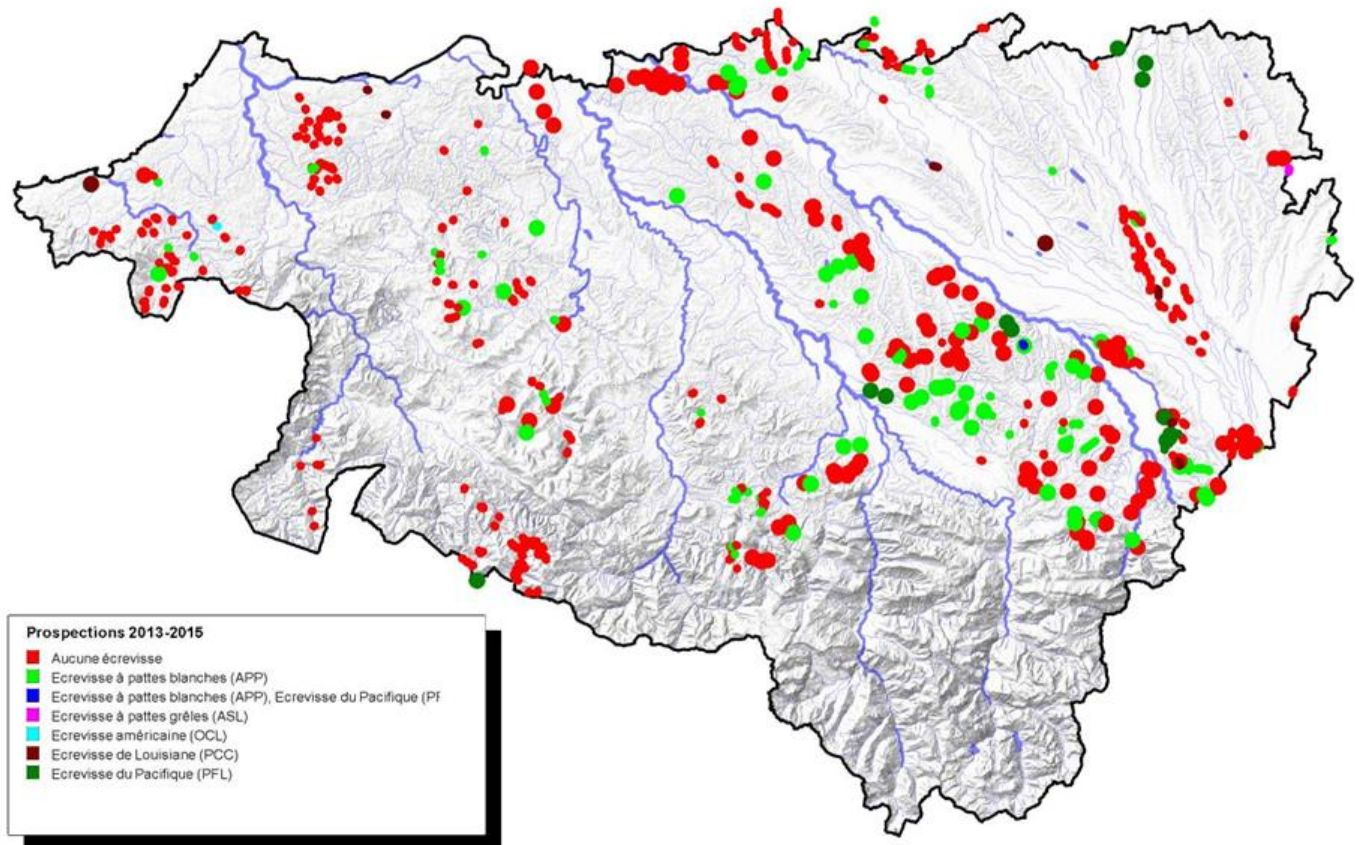
Etudes

Les programmes lancés en 2013 se sont poursuivis ou achevés en 2015, à savoir :

- Fin de l'étude sur l'efficacité des alevinages par Alevibox¹ à partir d'œufs embryonnés de truites fario : après 3 années de suivi, on constate une disparition quasi totale des poissons alevinés malgré une augmentation de l'effort d'échantillonnage avec la participation des pêcheurs. La principale conclusion à retenir est que l'Alevibox semble encore moins efficace que les alevinages classiques et n'apporte rien de plus en terme de poissons adultes en milieu altéré.
- Poursuite des suivis piscicoles en Haute Soule et en Ossau (3^{ème} année) dans le cadre d'un partenariat avec la SHEM (tronçons impactés par des usines hydroélectriques) :
 - pour le Larrau, la situation s'améliore lentement par rapport à 2013 et 2014, mais la situation reste préoccupante malgré les alevinages. Le Gave de Sainte-Engrâce semble en meilleur état.
 - pour le Valentin, les résultats sont en nette amélioration (une seule station suivie en 2015)
 - Le Gave d'Ossau : les résultats apparaissent très bons sur la station la plus amont (plateau du Brousset) et la plus aval (Izeste). Ils restent moyens mais corrects sur les 2 stations intermédiaires (Eaux-Chaudes et Béost).

¹ Etude de l'efficacité de l'alevinage en œufs de truites fario et arc-en-ciel à partir de l'Alevibox®- Rapport final, janvier 2016

- 3^{ème} année de suivi piscicole de la restauration/entretien de l'Arrigast, affluent du Gave d'Ossau à Bielle : résultats très encourageant sur la truite commune (augmentation de 55% de l'abondance de truites en 3 ans et sans alevinage)
- Programme aquitain de sauvegarde de l'écrevisse à pattes blanches² (cf. résultats carte 3 ci-dessous)



Carte 3 : Synthèse des prospections écrevisses de 2013 à 2015

Suivi et accompagnement du programme Brigade Verte

Dans le cadre de la mise en œuvre du « Plan Départemental pour la Protection du Milieu Aquatique et la Gestion des Ressources Piscicoles » la Fédération de Pêche a mis en place un programme d'actions entre 2011 et 2013 à l'échelle de bassins hydrographiques (regroupement d'AAPPMA) visant à améliorer les connaissances en matière de gestion des milieux aquatiques et de pratique de la pêche.

Ce programme, initié sur cinq territoires, comprenait trois thématiques de travail :

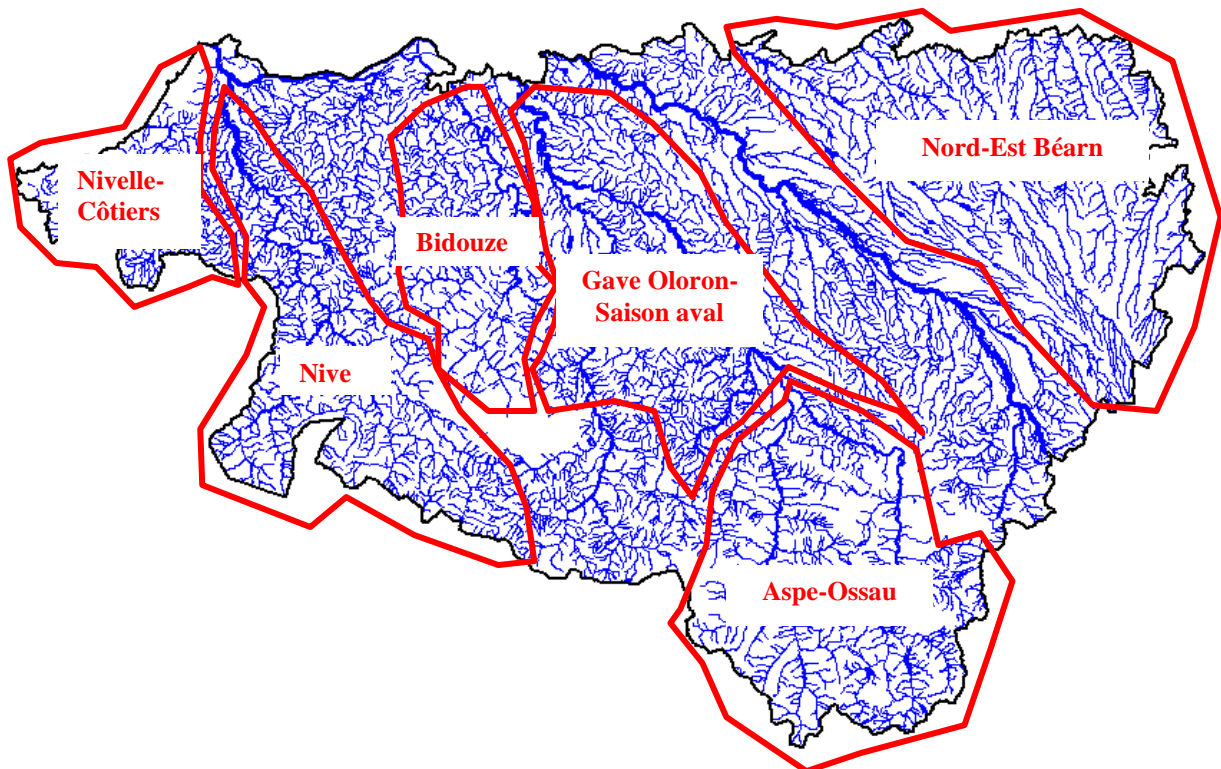
- Suivis des milieux (recensement des perturbations, suivi eau et habitat, suivi frayères...)
- Veille réglementaire (contrôle pêcheurs, pollutions)
- Sensibilisation-éducation à l'environnement

² PROSPECTIONS ASTACICOLES EN PYRENEES-ATLANTIQUES Année 2015- Programme Régional Aquitain Ecrevisse à pattes blanches (Rapport pour le FEDER)

L'ensemble des données recueillies au cours des 3 années passées (440km de cours d'eau diagnostiqués, 250 stations de suivis, 2000 pêcheurs contrôlés...) ont permis de mieux cerner les problématiques sur les territoires et des projets de restauration des milieux ont ainsi pu voir le jour.

Afin de poursuivre ce travail d'acquisition de données (la totalité du réseau hydrographique n'ayant pu être parcourue) et d'accompagner les AAPPMA dans les démarches de restauration des milieux, le programme a été relancé pour 3 ans (2014-2016). Des modifications ont toutefois été apportées dans la répartition des thématiques de travail : le volet animation a disparu pour être intégré à celui de la Fédération et un nouveau volet a été rajouté concernant la mise en œuvre d'action de restauration.

Un territoire s'est également rajouté ; il permet de couvrir 75% du département.



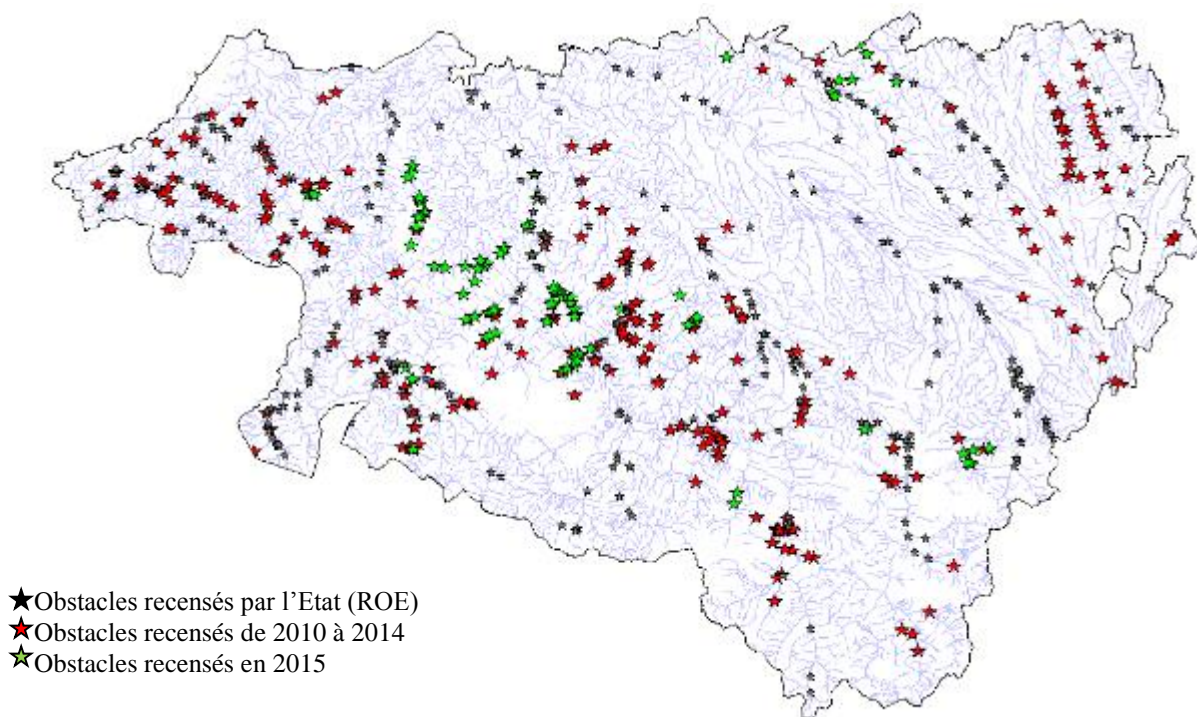
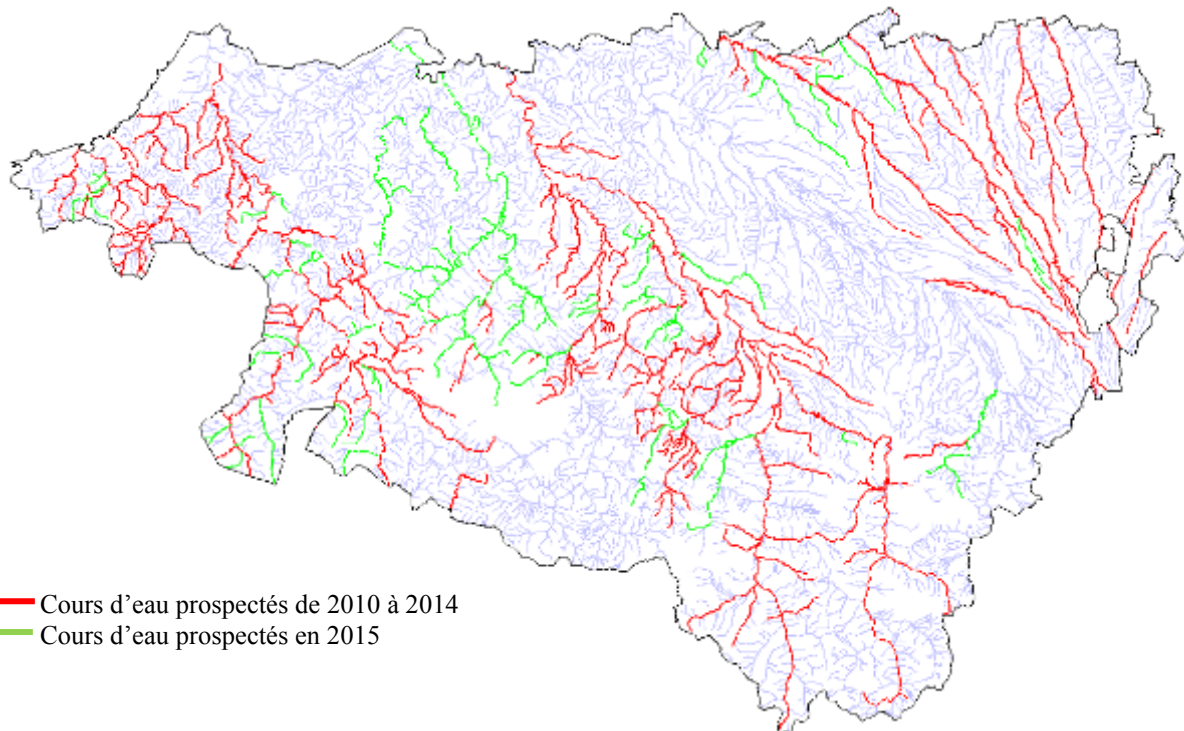
- **Diagnostic des cours d'eau-Recensement des perturbations** : les principaux cours d'eau ont été prospectés les années précédentes. Aujourd'hui le travail est concentré sur les petits ruisseaux. Petit à petit le diagnostic se complète et se précise.

Sur la Bidouze le travail commencé l'an dernier a bien avancé. Toute la partie amont a ainsi pu être diagnostiquée. En montagne, de nombreux affluents sont inaccessibles (Canyon) et ne peuvent être parcourus. Cependant de par leur inaccessibilité et leur situation géographique ces cours d'eau présentent peu ou pas de perturbations.

Etant donné que le diagnostic est quasiment terminé sur la plupart des territoires, l'année 2016 sera consacrée essentiellement au traitement des perturbations recensées. Les plus importantes ont déjà été traitées (lien avec l'ONEMA, syndicats de rivière et d'assainissement) mais de nombreuses perturbations, d'impacts modérés, n'ont pu être suivies faute de temps.

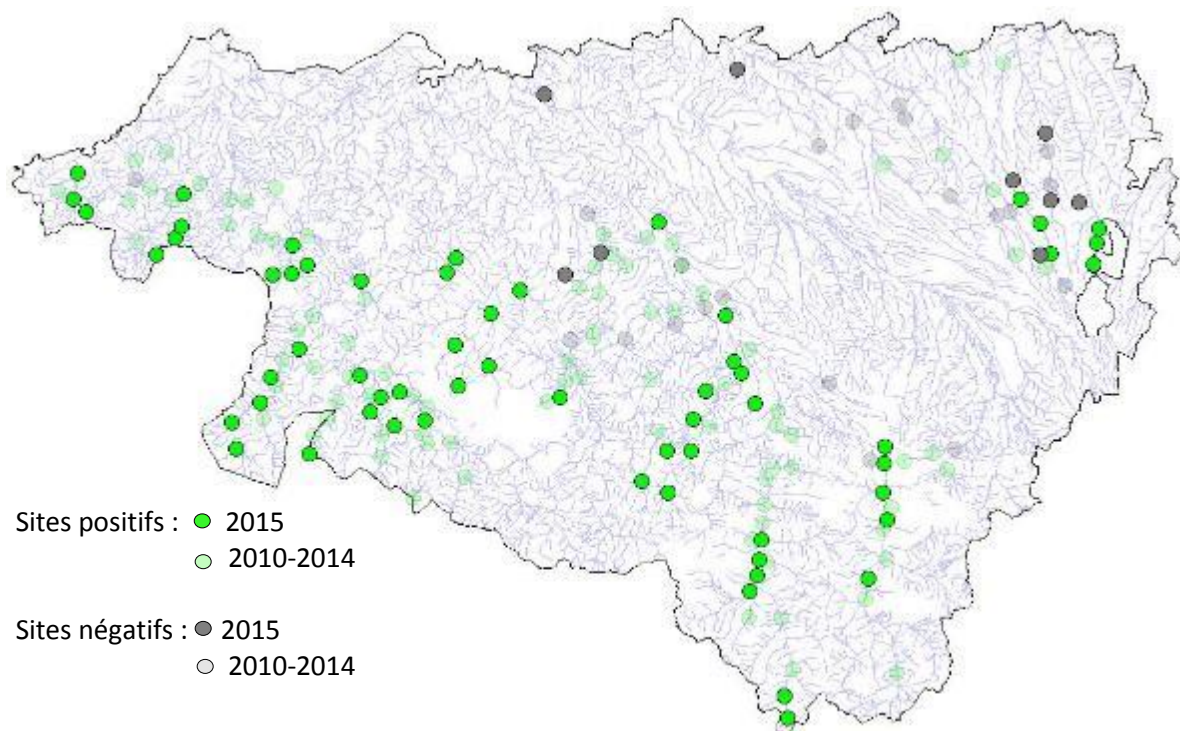
Ainsi un bilan complet va être réalisé par territoire avec l'identification précise des points noirs hiérarchisés par ordre de priorité en termes d'impacts et de possibilités d'améliorations.

Ce travail sera aussi mené sur les obstacles à la continuité écologique. En effet, de nombreux petits ouvrages ont été recensés (424 précisément), dont certains sans usages ou présentant des doutes sur leurs légalités et qui ont un fort impact sur l'accessibilité des géniteurs aux zones de frai (truite essentiellement).



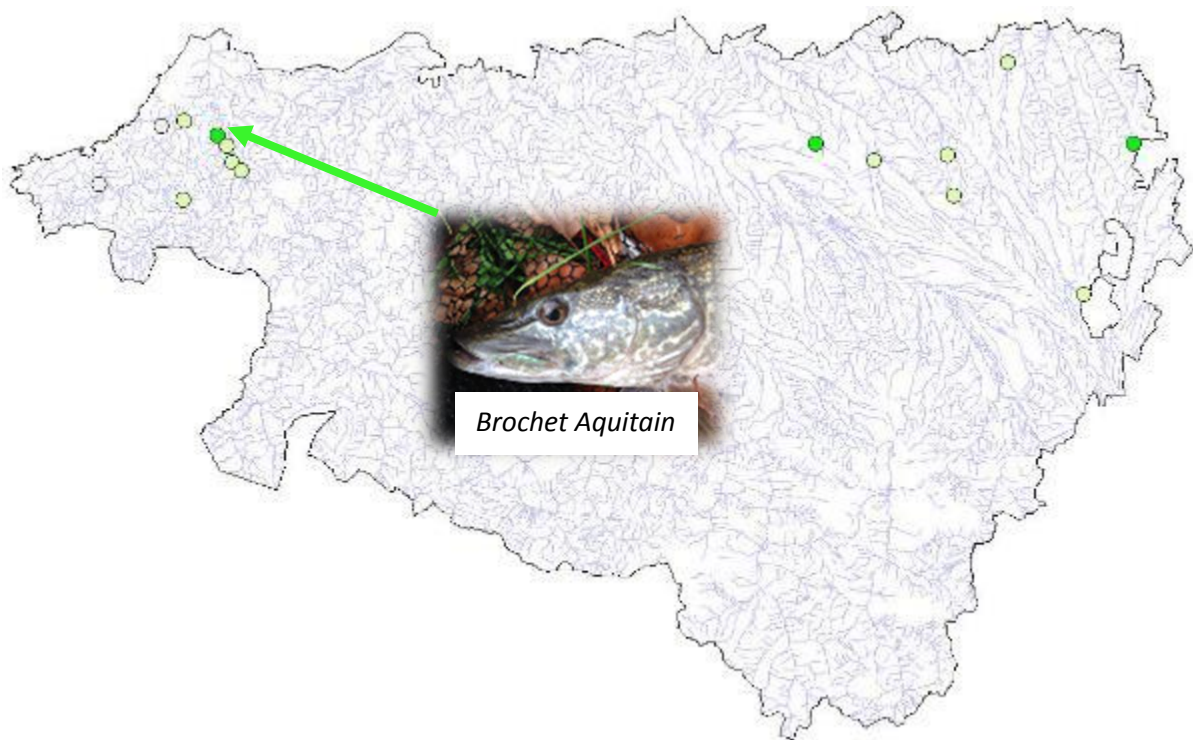
- **Suivis reproduction** : les suivis reproduction concernent essentiellement les salmonidés. Ils permettent d'appuyer les diagnostics terrains. Ils mettent par exemple en évidence le blocage des géniteurs sur des obstacles à la continuité (bassin versant des Nives) ou peuvent valider le choix de travailler sur un cours d'eau pour son intérêt en termes de potentiel de production.

Ils servent aussi à suivre les populations sur les axes principaux ainsi que sur les sites qui ont été restaurés pour juger de l'efficacité des travaux.



Ce suivi ne peut être apprécié qu'en terme de qualité car les conditions d'observations parfois difficiles empêchent toute estimation quantitative fiable. Néanmoins il a permis de mettre en évidence le rôle de nombreux affluents comme étant de véritables ruisseau pépinières en raison de l'observation d'un nombre important de frayères et de géniteurs imposants, venus des axes principaux (Nive et vert notamment).

Les suivis « reproduction » sont aussi appliqués pour les brochets, mais l'observation difficile des géniteurs a été remplacée par l'identification de juvéniles au mois de Juin, facilement reconnaissables sous la surface de l'eau.



Les zones naturelles de frai sur le département ont quasiment disparu, à l'exception de la Nive, où un site de Brochet Aquitain a pu être mis en évidence sur un affluent au niveau d'Ustaritz. Une étude doit être menée avec le Muséum afin de bien définir la population pour mieux la préserver. Sur le Nord-Est du département les seules zones fonctionnelles sont situées sur des retenues collinaires. Des sites fonctionnels, mais très limités, sont aussi présents sur l'Uhabia. Enfin on connaît l'existence de sites sur les Gaves de Pau et d'Oloron, mais sur des zones hors programme Brigade Verte.



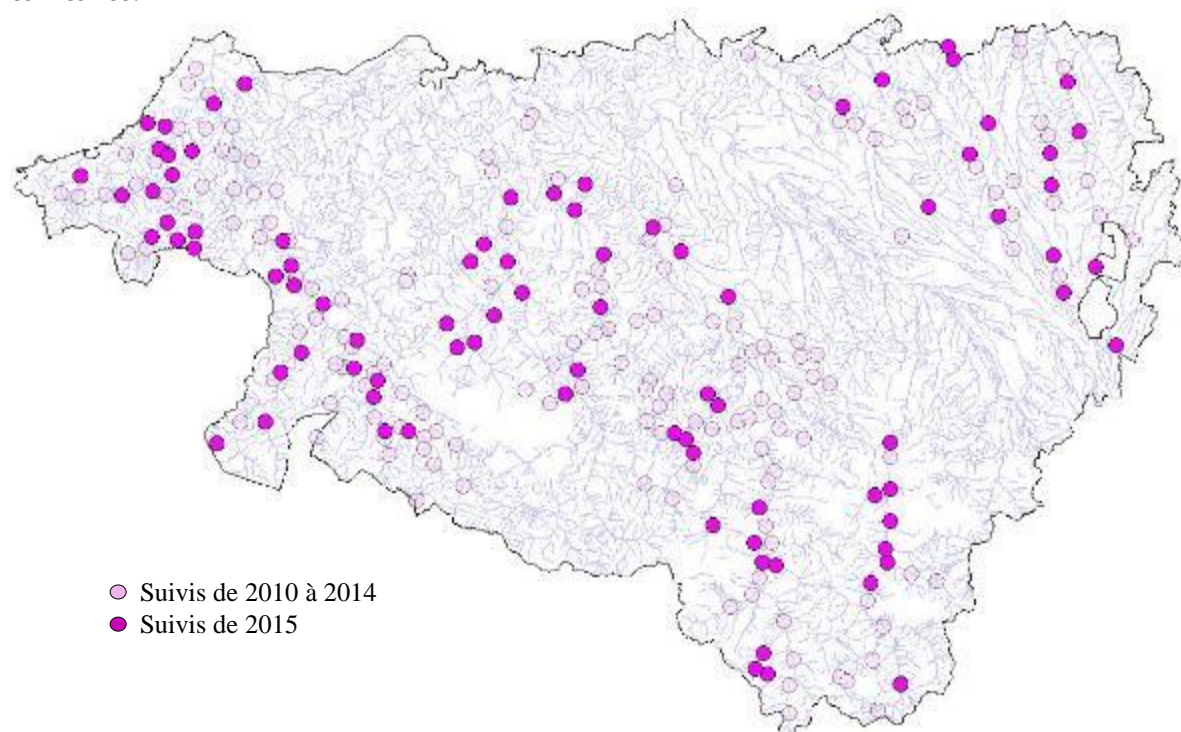
Frayère sur l'Antzara



Herbiers sur une retenue du gave de Pau

- **Suivis qualité de l'eau et habitat** : afin d'avoir un suivi à long terme de la qualité des milieux, on a mis en place un réseau de site de suivis de la qualité de l'eau et des habitats.

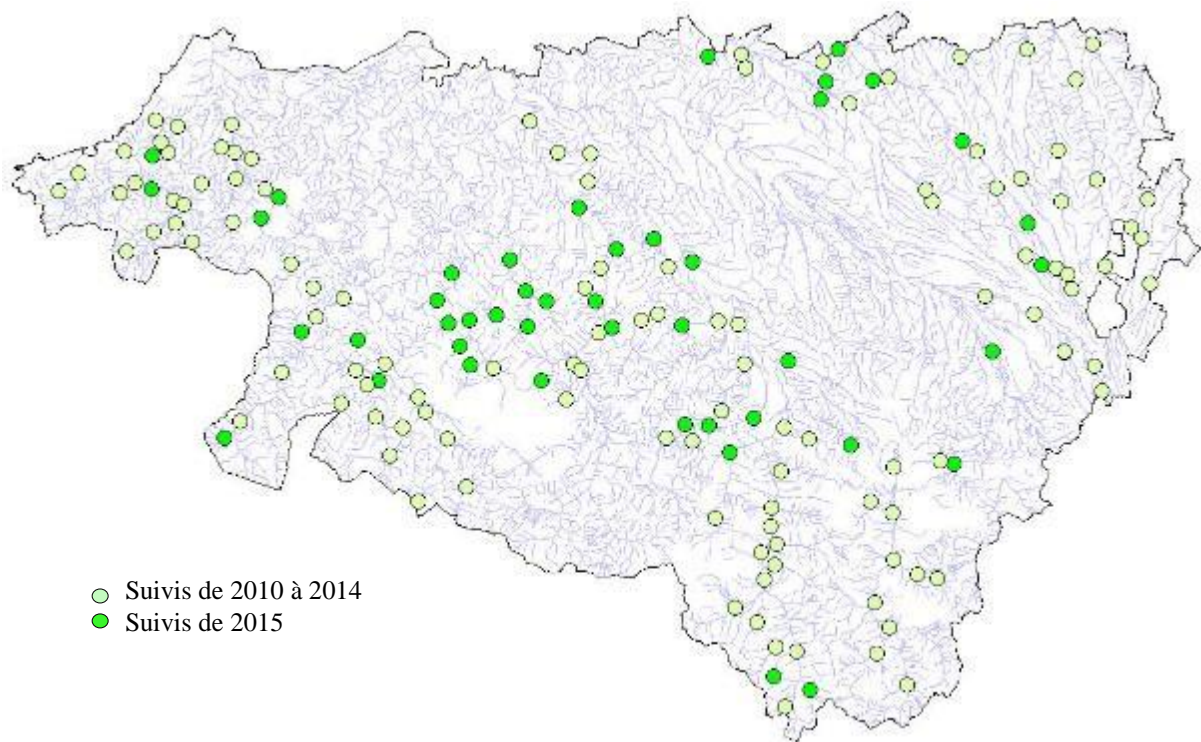
Pour la qualité de l'eau, un prélèvement est réalisé chaque mois (Oxygène, conductivité, pH, Température) sur les cours d'eau principaux. Sur les affluents le suivi est réalisé sur une année, puis on passe à un autre affluent l'année d'après, toujours dans l'optique de couvrir l'ensemble des territoires.



En 2015 ce suivi, bien que ponctuel, a permis de mettre en évidence une pollution sur un affluent de la Bidouze due à l'épandage du petit lait d'une fromagerie. Un rapport a pu être transmis à l'ONEMA qui traite cette affaire avec la DREAL.

Dénomination station	Limites / accès / rive	Coordonnées		Hydrologie	Date	Heure	Température (en °C)	O ₂ dissous		Conductivité en µS/cm	pH	Perturbation 1	Perturbation 2	Perturbation 3
		X	Y					en mg/L	en % de saturation					
Antarzio	par le pont	363842	6244797	Eaux moyennes	28/01/15	13:30	11,5	0,8	90	467	8,2			
Antarzio	par le pont	363842	6244797	Hautes eaux	24/03/15	12:00	13,1	0,7	95	296	7,7			
Antarzio	par le pont	363842	6244797	Basses eaux	18/03/15	17:30	14,3	13,7	107	475	7,8			
Antarzio	par le pont	363842	6244797	Basses eaux	18/04/15	10:45	12,9	13,8	99	470	7,7			
Antarzio	par le pont	363842	6244797	Basses eaux	06/05/15	11:50	15,7	7,5	75	720	7,8	Odeur	Turbidité	Autres corps
Antarzio	par le pont	363842	6244797	Basses eaux	05/06/15	15:00	19	4,3	44	540	8	Odeur	Turbidité	Autres corps
Antarzio	par le pont	363842	6244797	Basses eaux	25/07/15	9:20	19,5	5	30	518	8,4	Odeur	Turbidité	Autres corps
Antarzio	par le pont	363842	6244797	Basses eaux	20/08/15	16:20	20,3	0,9	96	425	8,1			
Antarzio	par le pont	363842	6244797	Basses eaux	17/09/15	13:00	12,7	7,8	81	450	8			
Antarzio	par le pont	363842	6244797	Basses eaux	17/10/15	11:50	12	10,5	97	450	8,2			
Antarzio	par le pont	363842	6244797	Basses eaux	14/11/15	10:30	14,2	9,4	90	488	8			
Antarzio	par le pont	363842	6244797	Basses eaux	22/12/15	9:35	8,9	11,6	99	490	8			

Concernant l'habitat, comme pour la qualité de l'eau, des stations sont réparties sur tout le linéaire. On y décrit les caractéristiques hydromorphologiques principales (faciès, longueur, largeur, berge, ripisylve, granulométrie....) à la façon d'un CARHYCE simplifié. On repasse sur les stations en cas de crue majeure afin de décrire précisément l'évolution des milieux. Chaque année on décrit de nouvelles stations.



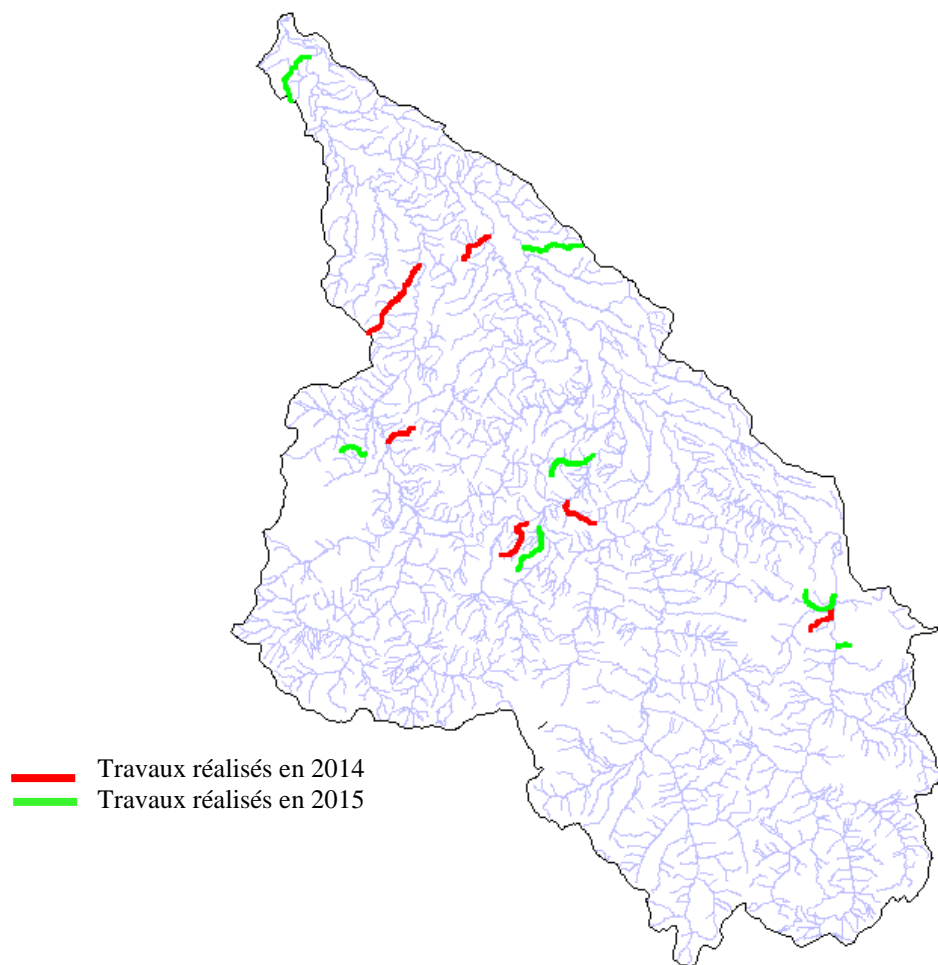
RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE ET DU LIT MINEUR

Les suivis des cours d'eau ont permis de mettre en évidence un manque d'entretien important des affluents à un point tel que leur qualité hydromorphologique s'en trouve dégradée (fermeture des milieux, ensablement...) et se répercute notamment sur les populations de truite (perte d'habitat de reproduction). Pour répondre à cette problématique, de nombreux projets de restauration ont été mis en place par les bénévoles et les techniciens Brigade Verte.

La majorité de ces travaux se déroule pour l'instant sur le bassin des Gaves car c'est sur ce territoire que cette problématique est la plus prégnante. En effet, de nombreux cours d'eau du piémont ne sont plus entretenus ou au contraire trop (épareuse) et se dégradent fortement. Pourtant la qualité de l'eau sur ces ruisseaux est conforme avec le développement des populations de truite. Il suffit alors de rouvrir ces milieux pour redynamiser les populations.

Les travaux se font avec du matériel léger afin de ne pas perturber davantage les milieux. Ces interventions correspondent à l'entretien courant qui incombe aux propriétaires riverains. Les suivis réalisés post-travaux (pêche électrique, suivis frayères) attestent de l'efficacité de ces actions et permettent d'encourager les bénévoles à changer de pratique (arrêt des alevinages, mise en place d'actions de restauration des milieux). De véritables programmes d'interventions devraient voir le jour dans les prochaines années.



Le Lancy, Arette



Affluent du Vert, dont la confluence était fortement encombrée. Cours d'eau présentant un fort potentiel pour la reproduction (zone de gravier abondante). 2,5km de cours d'eau ont été restaurés par les bénévoles de l'AAPPMA du Barétous, aidés par les techniciens BV.

L'Auronne, Féas



Affluent du Vert, cours d'eau fortement encombré avec une problématique d'inondation. Population relictuelle de truite et d'écrevisse à pattes blanches. La totalité du cours d'eau a été restaurée (5km) sur 3 ans avec les élèves du lycée agricole de Soeix, l'aide d'un bucheron professionnel et les techniciens BV.

Lapistoy, Aussurucq



Sous affluent du Saison, très petit cours d'eau à l'environnement bien préservé (prairie et forêt). Fort potentiel de reproduction (graviers abondants). 1500ml restaurés avec les bénévoles de l'AAPPMA du Pays de Soule et les techniciens BV.

Harcelanne, Viellenave-Navarrenx



Sous affluent du gave d'Oloron, cours d'eau fortement encombré. Population relictuelle de truite. Granulométrie intéressante. 500ml restaurés par les techniciens BV aidés de jeunes en difficultés du centre les EVANTS de Rivehaute.

Arriubeigt, Bielle



Affluent du gave d'Ossau, fortement encombré sur certaines portions (saliga). Population de truite en abondance moyenne et présence d'un reliquat de population d'écrevisse à pattes blanches. 500ml restaurés par les bénévoles de l'AAPPMA de Bielle et BV

Laus, Dognen



Affluent du gave d'Oloron, fortement encombré sur la partie amont. Petite population de truite et d'écrevisse à pattes blanches. 500 ml restaurés par les BV. Poursuite des travaux en 2016 avec les bénévoles

Autres

- Restauration du Sorimenta (Saint Pée sur Nivelle)
- Restauration du Hourquet (Lombia)
- Restauration affluents Nives
- Restauration affluents Bidouze et Joyeuse
-

CONSTRUCTION DE RECIFS

Les retenues collinaires présentes dans le Nord-Est du Béarn constituent aujourd'hui les seules zones intéressantes pour la pêche sur ce secteur. En effet, les lâchers d'eau issus de ces retenues ont complètement bouleversé les cours d'eau à l'aval, diminuant les populations piscicoles et dégradant fortement les milieux.

Cependant les retenues collinaires se résument à de simples cuvettes d'eau dépourvues de tout abri. Lors des lâchers d'eau, avec la diminution du niveau d'eau, les poissons se concentrent au milieu du lac dans un environnement des plus hostiles.

Afin d'offrir aux poissons, notamment au brochet, un habitat de meilleure qualité, l'AAPPMA Le Pesquit, aidée par les techniciens Brigade Verte, a construit et testé sur le lac du Balaing de véritables récifs artificiels faits de branches de saules et de buses en béton.



Ces structures, au nombre de 5, ont été construites en bordure du plan d'eau dans un premier temps, en espérant pouvoir en immerger au centre par la suite (problème d'autorisation des irrigants). Les suivis de l'efficacité de ces aménagements à abriter des poissons seront évalués par des vidéos subaquatiques, des échosondeurs dernières générations et des sondages par pêche à la ligne

PROBLEMATIQUE DES BUSAGES

Le diagnostic Brigade verte a révélé que plus de 80 % des affluents du bassin des Nives sont déconnectés des cours d'eau principaux par la présence de buses en béton, sous les passages routiers, mal positionnées et engendrant des chutes infranchissables. Ces affluents ont pourtant un rôle important à jouer pour la dynamique des populations de truite car ils constituent des zones privilégiées de reproduction, notamment sur les parties aval des bassins où la reproduction est négligeable sur les cours d'eau principaux en raison du colmatage du substrat.



Recensement des obstacles sur le bassin des Nives



Exemple de buses mal positionnées sur l'Aparaineko, bassin des Aldudes

Un site pilote a été mis en place sur le Fagaxuria (affluent grande Nive) afin de tester des méthodes d'aménagements (prébarrage aval) et d'en faire un site vitrine par l'AAPPMA de la Nive. Suite à la crue de 2014 l'aménagement a dû être repris en 2015. Un travail de programmation d'un véritable plan d'actions sur l'ensemble du bassin versant est maintenant en cours (hiérarchisation des enjeux, rencontre des propriétaires et des financeurs....) afin d'enrayer cette problématique, principal facteur limitant du développement des populations de truite.



Aménagement du Fagaxuria, à l'été estival de 2015

GARDERIE

Synthèse des activités 2015

PÉRIODES & NOMBRE DE SORTIES (moyenne des deux Agents)	MISSIONS TECHNIQUES	MISSIONS DE SURVEILLANCE
De Janvier à Février	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Régulation du Grand Cormoran ➤ Comptage cormorans ➤ Pêches de sauvegarde ➤ Recensement des frayères à salmonidés (truites et saumons), Bureau ➤ Formations Garderie ➤ Travail sur les réserves de pêche. ➤ Création site web 	Surveillance : cours d'eau de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie piscicole,
Nombre de sorties	28	16
De Mars à Mai	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Repérage frayères à Brochet, inventaires ➤ Journée de contrôle matériel de pêche électrique (APAVE BORDEAUX) ➤ Pêches de sauvegardes et inventaires Bureau et réunions ➤ Aménagement cours d'eau 	Surveillance : cours d'eau de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégories piscicoles, Participation plan de contrôle ONEMA Anti-braconnage de nuit (anguilles)
Nombre de sorties	58	41
De Juin à Septembre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pêches électriques de sauvegardes et d'inventaires piscicoles fédération de pêche 64 ➤ Repérage points écrevisses et prospections nocturnes. ➤ Participations aux pêches électriques d'inventaires MIGRADOUR, anguilles et saumons. ➤ Participations aux pêches électriques d'inventaires piscicoles ONEMA ➤ Bureau et réunions ➤ Animation coupe du monde de Kayak 	Surveillance : cours d'eau de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégories piscicoles
Nombre de sorties	100	50
D'Octobre à Décembre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pêches électriques de sauvegarde et d'inventaire, ➤ Régulation du grand cormoran, ➤ Recensement frayères à salmonidés (truites, saumons), ➤ Prospections écrevisses ➤ Travail sur les réserves de pêche ➤ Bureau et réunions 	Surveillance : cours d'eau de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégories piscicoles. Anti-braconnage de nuit (civelles)
Nombre de sorties	76	12

Régulation du cormoran

Les opérations de régulation ont été réalisées conformément à l'Arrêté Préfectoral N° 2015.254.011 du 11 Septembre 2015 portant régulation du Grand Cormoran pour la campagne 2015-2016.

Ainsi :

- 202 cormorans ont été détruits sur le quota eaux libres,
- 10 cormorans ont été détruits sur le quota piscicultures,

Soit un total de 212 cormorans détruits dans les Pyrénées-Atlantiques.

Le nombre maximal autorisé de 250 oiseaux à détruire n'a pas été atteint.

Ces missions ont été réalisées par les gardes-pêche particuliers de la Fédération de Pêche des Pyrénées Atlantiques à raison de 72 cormorans détruits.

Les tirs de régulation ont été également assurés par des personnes habilitées par le Préfet et notamment par :

- Les membres des AAPPMA d'Arudy et Bielle (10), de la Nive (21), du Gave d'Oloron (28), du Pays de Soule (9), de Basabürüa (6), du Pays de Mixe (6), du Pesquit (5), des Baïses (26)
- Des membres de la Sté Intercommunale de chasse de Garazi (8) et de l'ACCA d'Abos (11).

Soit un total de 130 cormorans détruits par des personnes habilitées par le Préfet.

Tirs \ Rivières	Nivelle	Nive	Gave d'Ossau	Gaves d'Oloron & d'Aspe, le Vert	Gave de Pau	Bidouze et NE Béarn	Saison	TOTAL
Personnel FDAAPPMA	22	42	0	0	8	0	0	72
Personnes habilitées par autorisation préfectorale	0	29	10	28	37	8	15	130
SOUS TOTAL eaux libres	22	71	10	28	45	8	15	202
SOUS TOTAL pisciculture (Untxin)								10
TOTAL	212							

Le Quota pisciculture de 10 cormorans a été atteint sur le plan d'eau du camping Larrouleta à Urrugne.

Chaque oiseau tué a fait l'objet d'une fiche de recensement qui est disponible sur demande à la Fédération départementale de Pêche. Un Cormoran détruit sur le plan d'eau du camping Larrouleta à Urrugne été bagué. Bague numéro 92A20917 du RIKSMUSEUM STOCKHOLM SWEDEN. La Bague et la fiche descriptive du cormoran va être envoyé à l'ONCFS.

Observations :

L'Arrêté préfectoral autorisant la régulation des cormorans à été signé le 11 Septembre 2015, les premiers tirs de régulation ont débuté le 29 octobre 2015 et se sont terminés le 29 Février 2016, jour de clôture des tirs de régulations. Selon tous les tireurs habilités, il y avait moins de cormorans présents en début de campagne de régulation. Courant Février, il est apparu de nombreux cormorans sur l'ensemble des cours d'eau du département. Au total 144 demi-journées de régulation ont été effectuées par tous les tireurs habilités, dont 31 demi-journées sans avoir détruit de cormorans. Les tireurs habilités ont pu exécuter leurs missions de régulation sans rencontrer de difficulté particulière.

Formation et sensibilisation des gardes particuliers

ACTIONS DE SENSIBILISATION/COORDINATION RESEAU GPP - FORMATION INITIALE DE GPP

Deux sessions sont planifiées par les services technique et administratif de la Fédération en 2016.

La **première** s'adresse aux gardes-pêche particuliers salariés et bénévoles des AAPPMA et elle est consacrée, en matinée, à un rappel sur la réglementation de la pêche en eau douce (module 3 de la formation des gardes-pêche particuliers) et ses spécificités départementales ; puis, dans l'après-midi, sont abordés les droits et devoirs du garde particulier et les techniques d'intervention (comportement du garde dans l'exercice de ses fonctions ; communication et présentation).

Cette journée permet également d'échanger sur les problèmes rencontrés par les gardes-pêche dans le cadre de leur activité.

La **deuxième** s'adresse aux personnes souhaitant être agréées gardes-pêche particulier. Elle se déroule sur deux jours et comporte deux modules :

- Le module n° 1, commun à tous les gardes particuliers, de 10 heures minimum :
 - *Notions juridiques de base*
 - *Droits et devoirs du garde particulier*
 - *Déontologie et techniques d'intervention*
- Le module n° 3, spécifique aux gardes-pêche, de 8 heures minimum

Habillement

Cette année encore des Associations ont acheté pour leur garderie des vêtements adaptés à la fonction de garde-pêche et dont le nouveau modèle a été retenu à l'échelon national. Ces achats font l'objet d'une demande d'aide financière de la part de la FNPF. D'autres commandes peuvent être passées en 2016 (avant les 25 mai et le 23 novembre 2016).



EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT-ANIMATIONS

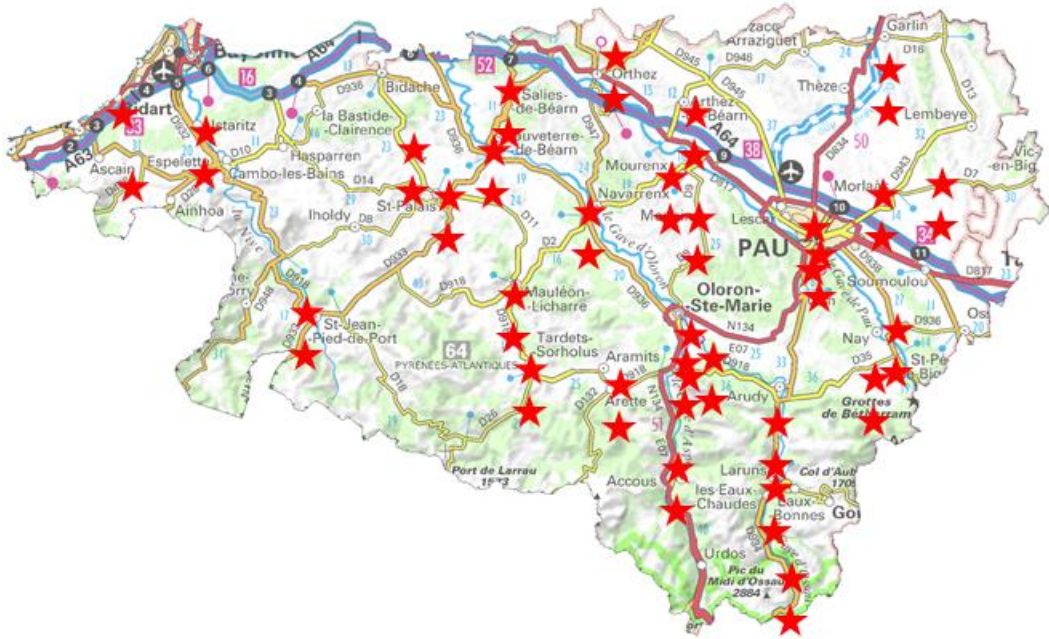
Bilan synthétique

Le bilan est très bon pour 2015 et confirme la dynamique des dernières années. Tous les produits semblent bien marcher avec de belles surprises, comme un taux de remplissage de 90 % sur les « Sorties Offices de Tourisme » ou bien les nombreuses sollicitations des centres de loisirs...

<p>Fiche action N° 1 : élaboration et mise en œuvre d'un programme d'interventions en collège</p>	<p>Pas d'interventions au titre du CPIE en 2015. Travail préparatoire avec le collège d'Arthez-de-Béarn et programme d'intervention calé pour 2016.</p>
<p>Fiche action N° 2 : élaboration et mise en œuvre d'un programme d'interventions en école primaire</p>	<p>Le réseau des animateurs diplômés BPJEPS Pêche de loisir des AAPPMA, associés au programme « brigades vertes », a pour mission d'intervenir dans les écoles primaires de leur secteur. 16 interventions cette année avec 6 classes pour un total de 130 élèves sensibilisés. Action reconduite en 2016.</p>
<p>Fiche action N° 3 : élaboration et mise en œuvre d'un programme d'interventions CLSH/hébergements collectifs</p>	<p>Quatorze interventions en 2015 pour des centres de loisirs ou sociaux du département. 253 jeunes ont bénéficié de nos animations. Bonne progression et action maintenue pour 2016.</p>
<p>Fiche action N° 4 : accompagnement des activités APN (Atelier Pêche Nature)</p>	<p>Tous les APN du département ont bénéficié d'un suivi par des déplacements sur le terrain en 2015. Un point complet sur le matériel de sécurité a été fait et tout est aujourd'hui à jour.</p> <p>Point très positif : la création en 2015 de 2 APN supplémentaires sur le département qui viennent renforcer l'offre. L'AAPPMA du Gave d'Oloron et l'APRN ont ainsi ouvert leur APN. Aujourd'hui, 7 APN validés par la Fédération existent sur le Département.</p> <p>Le samedi 12 septembre, nous avons reconduit le challenge inter APN qui permet de rassembler le « réseau » des animateurs sur une journée et, bien sûr, pour les jeunes, de participer à une journée commune, riche d'échanges et d'enseignements. Cette journée a eu lieu à St Pée sur Nivelle avec, le matin, la découverte de nombreuses techniques de pêche par des associations spécialisées et, l'après-midi, de la pêche sur les étangs sous la forme d'un concours. L'action est reconduite en 2016.</p>
<p>Fiche action N° 5 : mise en œuvre d'un APN itinérant</p>	<p>Sur un programme de 5 séances, seules 2 animations ont été maintenues. Une a été annulée en raison du mauvais temps et deux autres fautes d'inscrits. Une séance a eu lieu sur Orthez et une sur Lescar. Au total 12 jeunes ont participé. L'action sera tout de même reconduite en 2016 avec 5 dates au programme.</p>

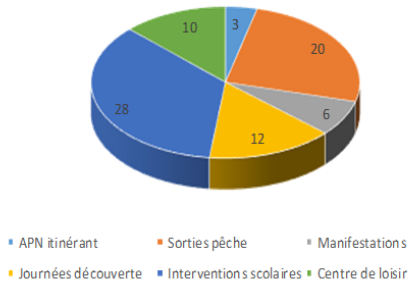
<p><i>Fiche action N° 6 : mise en œuvre des journées « découverte de la pêche et des milieux aquatiques »</i></p>	<p>En 2015, 11 journées « découverte de la pêche et des milieux aquatiques » ont été mises en œuvre avec les AAPPMA.</p> <p>292 élèves de primaires et de collèges ont pu être initiés à la découverte des milieux aquatiques et de la pêche. Résultats conformes aux attentes. Action reconduite en 2016.</p>
<p><i>Fiche action N° 7 : mise en œuvre de sorties d'initiation pêche</i></p>	<p>Avec 90 % de remplissage sur cette action et 18 ½ journées organisées en 2015, nous obtenons les meilleurs chiffres depuis la création de cette animation. 130 personnes ont bénéficié de ces animations conjointes avec les offices de tourisme.</p> <p>L'action est reconduite en 2016 avec un effort d'ouverture avec les VVF et les campings labellisés FNPF.</p>
<p><i>Fiche action N° 8 : animations ponctuelles</i></p>	<p>Nous avons organisé et/ou participé à de nombreuses manifestations en 2015. Les plus importantes sont l'organisation du RISE Festival (festival du Fil de pêche à la Mouche) sur Oloron Ste Marie et Bayonne. Notre participation aux journées aquitaine nature, la convention Tenkara, la fête de la pêche au stade d'eau vive, fête du saumon à Navarrenx, Coupe du Monde de Kayak, challenge inter-APN de St Pée-sur-Nivelle et l'écho parlement des jeunes à Mourenx.</p>

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES ANIMATIONS

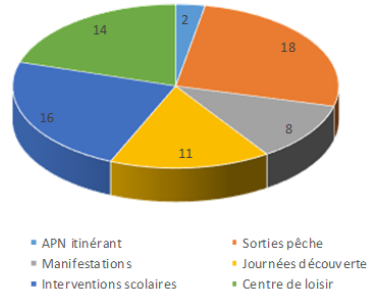


COMPARATIF AVEC 2014

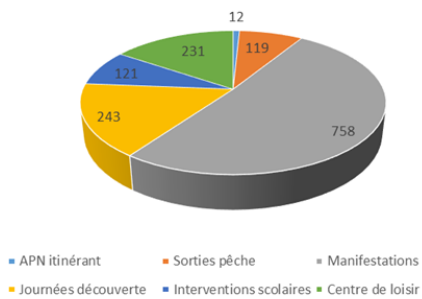
Nombre d'animations par type 2014



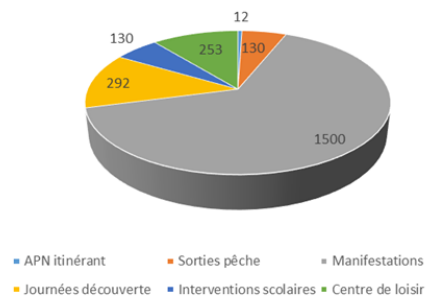
Nombre d'animation par type 2015



Effectifs par type d'animations 2014



Effectifs par type d'animations 2015



DEVELOPPEMENT DU LOISIR PECHE

Elaboration du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche

En juin 2010, la Fédération Nationale pour la Pêche en France a adopté son Schéma National de Développement du Loisir Pêche (SNDLP). Ce schéma a pour objectif de dessiner les lignes directrices des réflexions et actions à mener dans le domaine du loisir pêche en vue de moderniser et de conquérir de nouveaux pêcheurs.

Déclinaison départementale du SNDLP, le Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDLDP) constitue un document à la fois politique et technique établi sur la base des orientations nationales avec pour objectif de valoriser le potentiel halieutique local. Le SDDLDP doit permettre de répondre à une demande de loisir tout en respectant les contraintes du milieu et la protection des espèces c'est-à-dire être en conformité avec le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles.

De nombreuses opérations de développement et de structuration de la filière ont été entreprises eu égard à la démarche « Pêche 64 » depuis 2006. Il est désormais nécessaire de diagnostiquer les réussites et les échecs de ces opérations et définir de nouvelles orientations de développement, l'outil SDDLDP paraissant en ce sens parfaitement adapté au travail à réaliser. Il engage la Fédération Départementale à la réalisation d'un diagnostic et d'un programme d'actions co-construit pour une période de 5 ans.

Au-delà du simple « schéma », il s'agit donc d'un outil politique et opérationnel qui permet de :

- redynamiser l'ensemble de la filière halieutique
- mener une réflexion aboutie sur les dispositifs financiers internes aux structures associatives de la pêche dans le département
- diagnostiquer les réussites et les échecs des opérations jusque-là entreprises
- engager les structures associatives de la pêche et leurs pêcheurs vers une analyse prospective de la pêche de loisir.

C'est pourquoi, lors de la séance du 22 novembre 2014, le Conseil d'Administration de la Fédération de Pêche a approuvé à l'unanimité l'élaboration et la mise en œuvre d'un SDDLDP dans les Pyrénées-Atlantiques, avec pour objectif sa mise en œuvre à partir de 2017, principe approuvé par l'Assemblée Générale du 18 avril 2015.

Première phase : cadrage méthodologique

La première partie de l'année a été consacrée à l'élaboration de la note méthodologique. Celle-ci permet de cadrer le phasage, le plan détaillé du document et fixe la méthode d'élaboration du schéma (création de commissions, entretiens individuels ...)

Un travail d'analyse bibliographique (études économiques, enquêtes, SDDLDP réalisés) a été entrepris afin de pouvoir confirmer la méthode ainsi mise en œuvre.

Cette note méthodologique a été validée en juin 2015 par le Conseil d'Administration, conformément au prévisionnel.

Deuxième phase : diagnostic

Par la suite, une grille d'entretiens a été réalisée. Celle-ci est utilisée uniformément quel que soit l'interlocuteur. Six entretiens ont été réalisés jusqu'à présent, ce qui est inférieur au prévisionnel. Une dizaine d'entretiens restent à réaliser (2016).



La première partie du document consacrée à la description générale du département et du contexte du document a été réalisée. Des recherches ont été effectuées en ce sens durant la seconde partie de l'année (chiffres INSEE, études et enquêtes locales...).

La phase d'analyse/état des lieux de l'offre et de la demande est en cours et s'achèvera en 2016.

Par ailleurs, 3 réunions de sensibilisation des AAPPMA ont été réalisées durant l'automne. Ces réunions ont permis d'échanger librement sur la méthode proposée et des premières pistes d'actions ont émergé au cours des débats. Le compte rendu synthétique est joint en annexe.

Troisième phase : programme d'actions

Cette phase n'entrera en vigueur qu'en cours d'année 2016, une fois le diagnostic élaboré et la mise en place des commissions.

Globalement, le temps consacré à la mise en place du schéma de développement a été sous-estimé et à ce titre le prévisionnel n'est pas atteint. L'objectif initial est cependant maintenu (mise en œuvre du schéma en 2017, avec toutefois un nouvel échéancier d'actions).

Tâches	Calendrier																										
	avr-15	mai-15	juin-15	juil-15	août-15	sept-15	oct-15	nov-15	déc-15	janv-16	févr-16	mars-16	avr-16	mai-16	juin-16	juil-16	août-16	sept-16	oct-16	nov-16	déc-16	janv-17	févr-17	mars-17	avr-17	mai-17	juin-17
Analyse bibliographique																											
Elaboration du plan détaillé, composition commission																											
Présentation en bureau																											
Validation par le Conseil d'Administration																											
Animation commission présentation calendrier et méthodologie																											
Recherche/acquisition données																											
Entretiens individuels																											
Enquête en ligne																											
Analyse et mise en forme des données																											
Elaboration de la grille diagnostic																											
Animation commission présentation et partage diagnostic en commission																											
Présentation en bureau																											
Validation par le Conseil d'Administration																											
Animation commission brainstorming thématique halieutisme																											
Animation commission brainstorming thématiques animations/éducation environnement/formation																											
Animation commission brainstorming thématique marketing/communication																											
Analyse et mise en forme des propositions																											
Calage du dispositif financier																											
Présentation en bureau																											
Validation par le Conseil d'Administration																											
Diffusion du document - restitution commission																											

Opérations spécifiques « saumon »

La Fédération des Pyrénées-Atlantiques pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a souhaité expérimenter un mode de comptage des déclarations de capture pour la saison 2015.

Ce projet fait écho à un double constat :

- 1) La difficulté d'obtenir des informations régulières sur le niveau de capture de saumon dans les Pyrénées-Atlantiques.

En effet, la Fédération obtenait environ 3 fois durant la saison les bilans provisoires transmis par le Centre National d'Interprétation des Captures de Salmonidés migrateurs de l'ONEMA. Le bilan définitif de la saison n'intervenait parfois qu'en cours d'année suivante. Il était ainsi difficile de valoriser le niveau de captures journalier sur les cours d'eau autorisés et de connaître précisément le niveau de captures par pêcheur (la base transmise étant anonyme).

- 2) L'absence de suivi systématique de diffusion des bagues.

Les enveloppes contenant les bagues et servant à la déclaration de captures des saumons sont diffusées par la Fédération, via les AAPPMA, auprès du réseau de dépositaires (cf. ci-après).

Le retour des enveloppes non distribuées n'étant pas réalisé, il était difficile de connaître le niveau de diffusion des bagues selon les dépositaires, et plus risqué, si les bagues étaient distribuées conformément au dispositif réglementaire.

Pour toutes ces raisons, la Fédération a œuvré durant l'année 2014 pour constituer un système qui puisse répondre idéalement à ces carences. Un formulaire en ligne a ainsi été créé et complète le dispositif papier déjà existant avec l'ONEMA.

Le formulaire a été édité via l'outil gratuit « drive » de google. Il permet un accès permanent et relativement aisé pour l'administrateur (la Fédération) et l'utilisateur (le « déclarant »).

Ce formulaire a été intégré dans une page du site internet de la Fédération : <http://www.federation-peche64.fr/declarer-un-saumon/>

Cette page protégée, nécessite un mot de passe que seuls les membres du réseau de déclaration possèdent.

Le formulaire se dissocie en 3 chapitres (et 3 pages distinctes) :

- Les renseignements de base : lieu de déclaration, nom prénom du pêcheur, date et heure de capture, taille et poids du saumon, numéro de bague
- Le lieu de capture : cours d'eau et commune
- Les autres renseignements : techniques de pêche, marquage scientifique, observations.

Hormis le prélèvement d'écaillés et l'estimation du sexe du poisson, ce formulaire est en tout point équivalent avec celui mis en œuvre depuis quelques années (sur papier), et obligatoire, par l'ONEMA.



FORMULAIRE INTERNET DE DECLARATION DE CAPTURES DE SAUMON

*Obligatoire

Renseignements de base

Lieu de déclaration *
Indiquer le lieu de déclaration de capture

Nom
Précisez le nom du pêcheur

Prénom
Précisez le prénom du pêcheur

Extrait du formulaire en ligne

Pour compléter le dispositif ainsi mis en place, la Fédération a déclaré le formulaire auprès de la CNIL.

Le bilan global est plutôt positif pour une première expérience puisque sur la période 7 mars 2015 / 19 septembre 2015, **471 déclarations** ont été effectuées sur le formulaire en ligne, soit près de **88%** des déclarations de captures de saumon ont été réalisées sur ce nouveau dispositif.

L'ensemble du rapport est téléchargeable sur www.federation-peche64.fr

En complément de cette opération, la Fédération des Pyrénées-Atlantiques pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique s'est engagée en 2015 dans l'amélioration des connaissances sur la remise à l'eau des saumons capturés sur les cours d'eau autorisés des Pyrénées-Atlantiques. Face à l'effondrement global des stocks de saumon atlantique depuis plus de 40 ans et le développement de cette pratique dans le département depuis quelques années, il devenait nécessaire d'accroître les connaissances sur le sujet.

A ce titre une analyse bibliographique des études réalisées en la matière a fait l'objet d'un stage M1 de 6 mois. Elle a permis de déterminer quelles étaient les bonnes pratiques pour la remise à l'eau d'un saumon sans craindre une mort directe. Un guide a depuis été édité en début d'année 2016 et remis à tous les détenteurs d'une CPMA Migrateurs.



Enfin, la Fédération a mis en place un formulaire à disposition des pêcheurs de saumon ayant remis à l'eau un saumon capturé à la ligne. Ce formulaire était disponible sur le site internet de la Fédération à la page <http://www.federation-peche64.fr/no-kill-saumon/>

Le lien a été diffusé par le biais d'une campagne d'emailing massif au mois de mars ainsi que sur les réseaux sociaux.

Le formulaire mis en place était rempli par les pêcheurs eux-mêmes et ne revêtait pas d'un caractère obligatoire. Aussi, les chiffres retenus ne tiennent compte que des formulaires remplis et ne tiennent sans doute pas compte de la réalité (saumons ayant été relâchés mais informations non divulguées). L'ensemble du rapport est téléchargeable sur www.federation-peche64.fr

PROMOTION COMMUNICATION

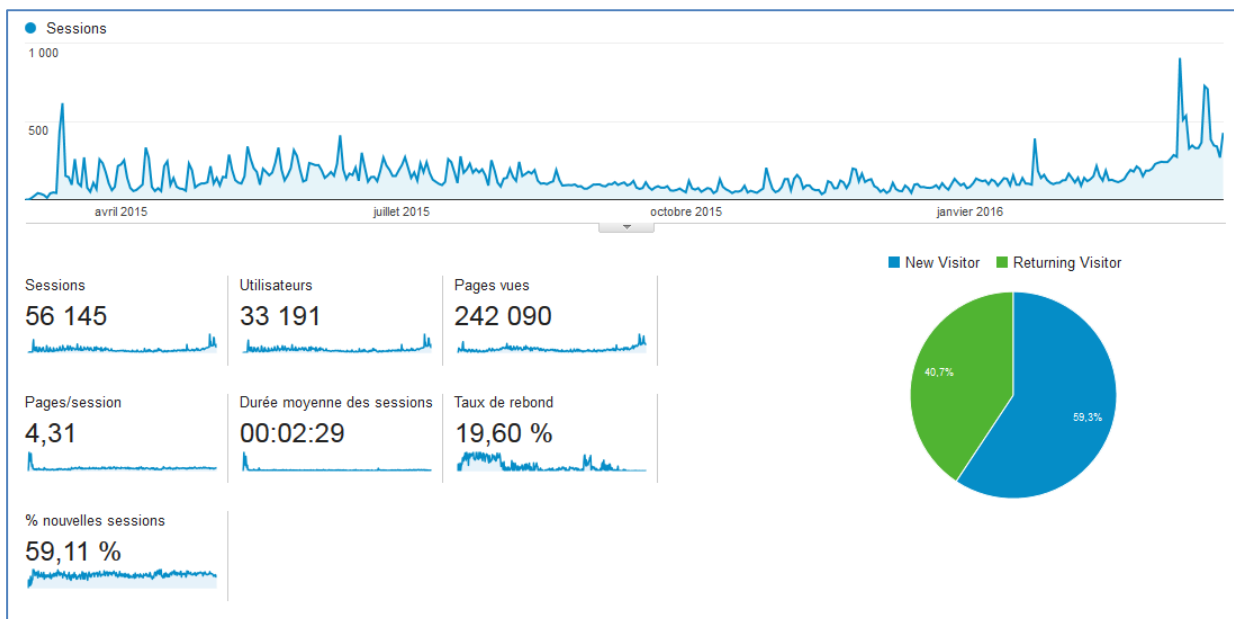
Sites web

Le site internet www.peche64.com a considérablement évolué en fin d'année 2014 de sorte que de nombreuses informations ont été supprimées lorsque la solution web utilisée par le Comité Départemental du Tourisme a été mise en œuvre. Désormais des pages dédiées au tourisme pêche sont disponibles sur le site www.tourisme64.com

De fait, il est apparu nécessaire de renouveler les outils de communication web consacrés aux loisirs pêche dans les Pyrénées-Atlantiques. A ce titre, le blog actus.propeche64.com a été supprimé en début d'année. Un nouveau site internet, propre à la Fédération, a alors été conçu en début d'année 2015. Celui-ci a pour objectif de compléter les informations disponibles sur le site www.tourisme64.com et de conserver les facilités d'usages du blog utilisé jusque-là. Le personnel fédéral a été mis à contribution pour déterminer l'arborescence du site et rédiger les contenus. Un prestataire a été choisi pour concevoir le site internet grâce à la solution wordpress.

Le site a été publié en ligne le 2 mars 2015 et une communication dédiée a été réalisée à partir du 11 mars.

Le bilan est très positif puisqu'après moins d'un an d'existence, le site a connu 56 145 sessions avec plus de 33 000 visiteurs différents. Le nombre de pages vues et la durée moyenne des visites est par ailleurs très satisfaisante et laisse à penser que le niveau d'information intégré au site est suffisant pour répondre à la demande.



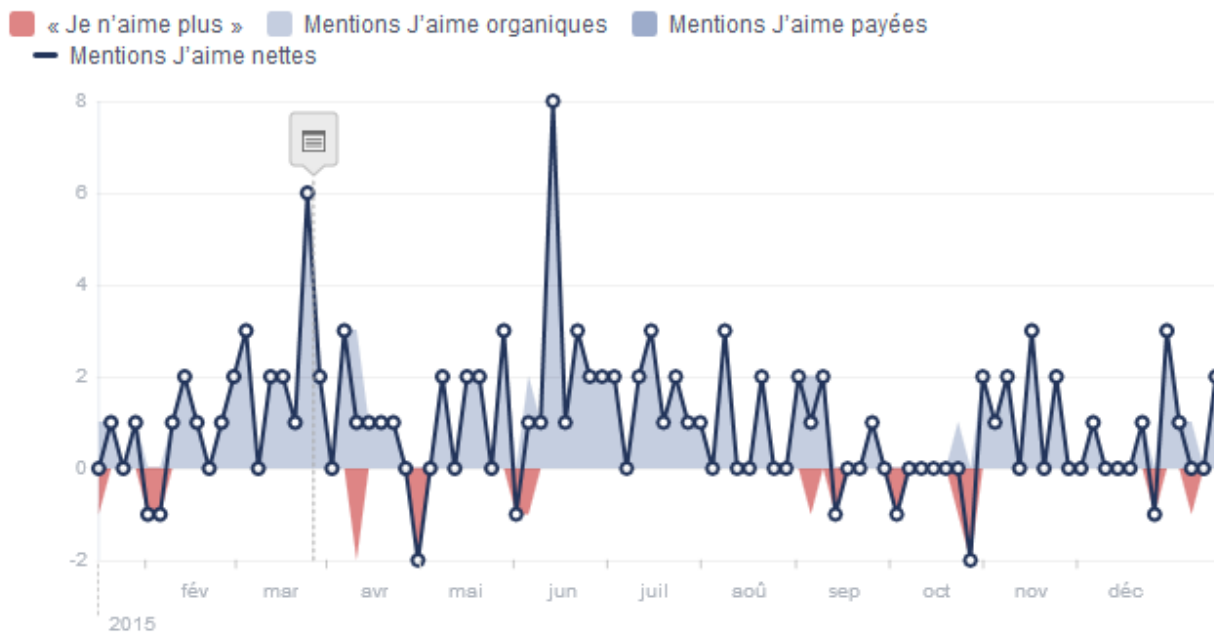
Données globales d'audience (du 1/03/15 au 23/03/16) - google analytics©

En complément du site internet, un effort important a été fourni par la Fédération pour alimenter les réseaux sociaux :

- Mise à jour de la « fan page » facebook
- Création d'un compte twitter
- Création d'un compte google+

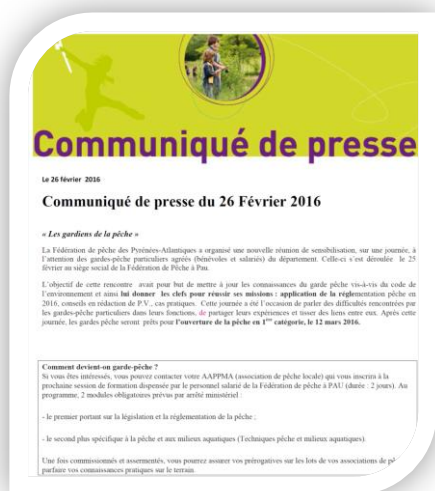
L'utilisation des réseaux sociaux, ayant fait l'objet d'une formation suivie par une partie du personnel fédéral, devient désormais le vecteur principal de la diffusion des informations de la Fédération. Durant l'année 2015, 120 publications ont ainsi été relayées sur facebook, soit un article

tous les trois jours ! Le développement des publications a permis d'accroître le seuil de fans, celui-ci étant passé de 1057 au 1er janvier 2015 à 1399 au 31 décembre 2015. De la même manière, de nombreux articles publiés sur le site puis relayés sur facebook ont permis d'augmenter le nombre de visiteurs du site. Ainsi, 9261 sessions (représentées par 4359 visiteurs uniques) sont dues à des personnes connectées à Facebook ayant basculé sur le site web après avoir cliqué sur un lien.



Mention « j'aime » nettes (du 1/01/15 au 31/12/15) - statistiques facebook©

Enfin, des campagnes de mailing ont également été organisées durant l'année à destination des pêcheurs afin de les informer sur différents sujets (ouverture de la pêche, réglementation, évènements...). **17 informations par courriels ont ainsi été transmises à près de 6000 pêcheurs.**



24 avril 2015 : Communiqué de presse : en vue de l'ouverture de la pêche des carnassiers le 1er mai, la Fédération a envoyé un communiqué de presse aux journaux la République des Pyrénées ; Sud-ouest.

18 septembre 2015 : Communiqué de presse concernant le second Challenge de pêche inter-APN du département le Samedi 12 Septembre au lac de Saint Pée sur Nivelle. Titre de l'article « Les jeunes pêcheurs de Baudreix remportent le challenge » ! Envoyé aux journaux la République des Pyrénées ; Sud-ouest.

23 février 2016 : Communiqué de presse concernant le Festival Rise (festival de pêche à la mouche) qui s'est déroulé cette année à Oloron et Bayonne ; envoyé aux journaux la République des Pyrénées ; Sud-ouest (Béarn/Pays Basque).

26 février 2016 : Communiqué de presse concernant la réunion de sensibilisation du 25 février 2016 à l'attention des gardes-pêche particuliers agréés (bénévoles et salariés). Titre de l'article « Les gardiens de la pêche » envoyé aux journaux la République des Pyrénées ; Sud-ouest.

04 mars 2016 : Invitation presse à une réunion publique d'informations et d'échanges sur le thème « le saumon : enjeux et avenir ». » Envoyé au journal Sud-ouest.

08 mars 2016 : Point presse : En vue de l'ouverture de la pêche en première catégorie, la Fédération de pêche a rencontré les journalistes de La République des Pyrénées et Sud-Ouest. Une interview a aussi été enregistrée et diffusée sur France Bleu Béarn. France 3 a également tourné un reportage consacré à l'ouverture de la pêche. Un dossier de presse a été transmis.

19 mars 2016 : Invitation presse :

-En vue des élections, Titre de l'article « Pêche : André Dartau réélu Président départemental » du 21 mars 2016 ; Journal la République

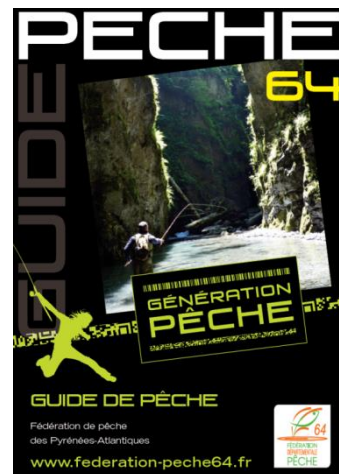
-En vue de la Création de l'Association Régionale des Fédérations de Pêche et de protection du Milieu Aquatique de la Région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes, titre de l'article « les pêcheurs à l'échelle de la grande Région » du 21 mars 2016 ; Journal la République

Edition

MÉMENTO PÊCHE

Le nouveau mémento a été édité à 25 000 exemplaires pour l'année 2016. Pour un montant total de 7437€75.

Il regroupe toutes les informations nécessaires à la pratique de la pêche en eau douce : parcours pêche, lacs, plans d'eau, parcours, réglementation, listing des guides-moniteurs de pêche



Salon/festival

CARREFOUR NATIONAL DE LA PECHE ET LOISIRS

La Fédération de pêche des Pyrénées-Atlantiques a participé du 15 au 17 janvier 2016 au Carrefour National de la Pêche et Loisirs à la Grande Halle d'Auvergne de Clermont-Ferrand.

Cette manifestation est devenue, en un peu plus de 25 ans le rendez-vous n°1 de la pêche de loisir en eau douce en France. Véritable vitrine de la pêche, ce salon a rassemblé plus de 22000 visiteurs sur deux jours et demi.



RISE FESTIVAL FRANCE 2016 :

Rise est un festival cinématographique international sur la pêche à la mouche. Ce festival doit en grande partie son succès grâce à l'étroite collaboration entre la Fédération de Pêche des Pyrénées-Atlantiques et les organisateurs du festival. Les 26 février à Oloron Sainte Marie et 27 février à Bayonne, plus de 200 personnes ont assisté au festival.



SYNTHESE DES ACTIVITES DES AAPPMA



Assemblée Générale 2016



NOMS DES MEMBRES DES BUREAUX DES ASSOCIATIONS - MANDAT 2016-2020

AAPPMA	PRESIDENT	VICE-PRESIDENT	TRESORIER	TRESORIER ADJOINT	SECRETAIRE	SECRETAIRE ADJOINT	MEMBRE
ARUDY	E. LOMBARD	M. HORGUE-CARRERE	J-B. LAGOUARRE		R. LACOSTE		
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES RIVERAINS DE LA NIVE	L. BISCAÏCHIPPY	J. CHOUFFOT	A. SALLES	P. DUTEY	B. ONDICOL	G. HARRIET	
BASABURUA (HAUTE SOULE)	N. CURUTCHAGUE	C. BOSOM	J-G CAUBET		J-P. LARRANDABURU		
BATBIELHE	Y. LOUROUSE	A. RODRIGUEZ	R. BERNES	A. ABADIE	E. BRUNEAU-VERGET		
BIELLE ET BILHERE	P. FONTAN	F. LAHORE	P. SEMPERE		J-P. BOTAYA		
GAULE ASPOISE	J-C. BOURDELAS	S. BELLEGARDE	S. BLANQUET		B. PHILIPPE		
GAULE BARETOUNAISE ET DES VERTS	R. GARAT	C. PEINGS	M. PEDEFLOUS		R. BARNEIX		
GAULE ORTHEZIENNE	M. ARENAS	P. DUFOURCQ	M. LAPEYRE		J-B. SUPERVIE		
GAULE PALOISE	R. BERNAL	J-P. COMES	G. PESCHE		A. DEZOTEUX		
GAULE PUYOLAISE	E. MARY	D. LALANNE	F. IRIBARREN		C. AUMONT		
GAVE D'OLORON	J. GJINI	P. LAUREN	R. TARIS		E. LAHITTE		
INTER CANTONALE DU BASSIN DES BAISES	A. BARRABES	J-C. VIGNASSE	A. LEBLANC		M. LAMARQUE		
LARUNS	J-F. REGNIER	Y. DOURNEL	S. HAMEL		F. MASONNAVE		
NIVE	D. MINIVELLE-DEBAT	C. SIMONET	X. PAGOAGA		F. ETCHEVERRY		
NIVELLE COTE BASQUE	O. BRIARD	J. DUMAS	D. REBERG		R. SAUBABER	G. BERGEROO	
PAYS DE MIXE	O. GAUYACQ	J-M. BONZOM	M. SEYCHAL		J. CAUBET		
PAYS DE SOULE	P. ETCHECOPAR	M. GARISPE	J-P. RAMONET		A. GIMENEZ		
PESQUIT	J. DUPEBE	B. PINEDA	A. BARRAU	A. BORDENAVE	F. CHENEL	J. LANOUILH	S. MAITRE
ASS. DES PECHEURS AMATEURS AUX ENGIN&FILETS	P. GIL	A. DASQUET	Da. GUERAÇAGUE		DI. GUERAÇAGUE		

ALEVINAGE - GESTION PISCICOLE

Montant des achats de poissons en piscicultures

AAPPMA	MONTANT (€)
ARUDY	10 950
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES RIVERAINS DE LA NIVE	Gestion patrimoniale
BASABURUA (HAUTE SOULE)	9 430
BATBIELHE	7 854
BIELLE ET BILHÈRES	3 638
GAULE ASPOISE	2 089
GAULE BARETOUNAISE ET DES VERTS	2 984
GAULE ORTHEZIENNE	12 997
GAULE PALOISE	24 500
GAULE PUYOLAISE	8 039
GAVE D'OLORON	10 345
INTER CANTONALE DU BASSIN DES BAISES	8 013
LARUNS	8 541
NIVE	Gestion patrimoniale
NIVELLE CÔTE BASQUE	1 470
PAYS DE MIXE	1 941
PAYS DE SOULE	1 053
PESQUIT	2 494

Nature et quantité des déversements : achats, compensations piscicoles, pêcheries lacs...

Espèces déversées	Stades	Quantité	Kg
TRUITE FARIO	ŒUFS dont 40 BV	260 000	
	ALEVINS	131 200	
	TRUITELLES	36 400	180
	ADULTES		2 775
TRUITE ARC-EN-CIEL	ADULTES		9 873
OMBRE COMMUN		12 000	
BROCHET			442
GARDON			2 053
BLACK BASS			44
BREME			80
CARPE			229
TANCHE			2
PERCHE			20

SYNTHESE DES ACTIONS ENTREPRISES

AAPPMA	THEMATIQUES						
	GESTION PISCICOLE			HALIEUTISME			AUTRES
	Entretien des cours d'eau	Restauration/Protection des milieux aquatiques	Etudes	Parcours de pêche	Animations	Concours/compétitions Evénements	Communication, actions en justice, cormoran ...
ARUDY	Rapport d'activités non reçu au moment de l'impression de ce document						
As. Des PROPRIETAIRES RIVERAINS DE LA NIVE	Participation à l'opération "Nive, zéro déchet"	Projet d'aménagement de l'ESTAYNOU ; appuis techniques aux riverains pour la réalisation de travaux	Suivi des frayères saumon atlantique et truite fario ; relevé des perturbations ; inventaire de l'écrevisse		Animations scolaires, initiations "pêche", développement d'un APN, concours de pêche		Suivi de la pollution de la Nive d'ARNEGUY par hydrocarbure ; Edition d'un mémento
BASABURUA (HAUTE SOULE)	Nettoyage Gave de Larrau et Saison	Participation des bénévoles aux inventaires piscicoles	Suivi des travaux du SIGOM, de la SHEM...	Pose de panneaux sur les parcours "pêche" et les réserves	Journées "initiation pêche"		Edition d'un mémento Participation aux opérations de régulation du grand cormoran (5 tireurs agréés)
BATBIELHE	Nettoyage des rivières	Rétablissement de la continuité écologique sur le MILAA		Suivi du parcours "coin pêche"	Poursuites des actions menées auprès des jeunes, en particulier en milieu scolaire	Concours fêtes de NAY ; Fête de la Pêche au lac de Sargaillouse	
BIELLE et BILHÈRES	Entretien des ruisseaux Ayguelade, Arriu-Betch, Moullerot		Brigade Verte : suivi des zones de reproduction ; recensement des perturbations ; maintien du réseau suivi de la qualité de l'eau et des habitats		Concours de pêche "enfants" Journées "découverte"		
GAULE ASPOISE	Traitement d'un embâcle sur un bras du Gave d'Aspe pour favoriser la remontée des salmonidés en période de frai		Brigade Verte : suivi des zones de reproduction ; recensement des perturbations ; maintien du réseau suivi de la qualité de l'eau et des habitats	Création d'un parcours "jeune" sur la BERTHE à ACCOUS Pose de panneaux sur les réserves de pêche			
GAULE BARÉTOUNAISE ET DES VERTS	Traitement d'embâcles, Nettoyage des ruisseaux de LANCY et LABAIGT pour favoriser le retour des truites et la multiplication des frayères		Brigade Verte : suivi des zones de reproduction ; recensement des perturbations ; maintien du réseau suivi de la qualité de l'eau et des habitats	Entretien du parcours "Enfants"	Journées "Initiation pêche" et "Découverte du milieu aquatique"		

AAPPMA	THEMATIQUES						
	GESTION PISCICOLE			HALIEUTISME			AUTRES
	Entretien des cours d'eau	Restauration/Protection des milieux aquatiques	Etudes	Parcours de pêche	Animations	Concours/compétitions Evénements	Communication, actions en justice, cormoran ...
GAULE ORTHÉZIENNE	Vidange de la Saligue aux oiseaux à Biron		Brigade Verte : (partie aval du Luy de Béarn et affluents) : suivi des zones de reproduction ; recensement des perturbations ; maintien du réseau suivi de la qualité de l'eau et des habitats	Création d'un parcours "truites"	APN ; clubs sportifs ; journées "découverte"	concours	Garderie
GAULE PALOISE			Alevibox		Journées "découverte de la vie aquatique" au lac du llanas	concours de float tube	
GAULE PUYOLAISE	Aide à l'AAPPMA Gaule Orthézienne pour la vidange du lac de la Saligue aux oiseaux					concours de pêche lac de Tastoa, en collaboration avec l'AAPPMA d'AMOU (40)	Gestion de piscicultures
GAVE D'OLORON	Nettoyage du ruisseau L'ARSELANNE	Restauration du ruisseau de LA POUNTE, L'AURONE	Brigade Verte : suivi des zones de reproduction ; recensement des perturbations ; maintien du réseau suivi de la qualité de l'eau et des habitats	Aménagement parcours "jeune" sur le LAUSSET, sur l'ESCOU et sur la MIELLE Réparation de la cabane de MASSEYS	Journées "Découverte", Animations scolaires, Création d'un APN avec le lycée de SOEIX les Evants de RIVEHAUTE, Participation à la journée pour le développement durable, à la fête du saumon		Intervention contre un projet de carrières dans le BAGER
INTER CANTONALE DU BASSIN DES BAISES			Alevibox		Animation "pêche" et intervention sur les alevibox auprès des scolaires Journées "Initiation pêche" avec le service jeunesse de LASSEUBE Journée "Vivre ensemble" à OS-MARSILLON et "Téléthon" à ARTIX	Concours dans le cadre des fêtes de PARDIES, SAUVELADE, MONEIN	Suivi du rejet permanent dans la BAISE, par une résurgence, à OS MARSILLON ; Publicité, communication sur les sites internet des communes de LASSEUBE, MONEIN, MASLACQ, LAGOR et sur le blog "le petit monésien"
LARUNS	Rapport d'activités non reçu au moment de l'impression de ce document						
NIVE	Rapport d'activités non reçu au moment de l'impression de ce document						

AAPPMA	THEMATIQUES						
	GESTION PISCICOLE			HALIEUTISME			AUTRES
	Entretien des cours d'eau	Restauration/Protection des milieux aquatiques	Etudes	Parcours de pêche	Animations	Concours/compétitions Evénements	Communication, actions en justice, cormoran ...
NIVELLE CÔTE BASQUE	Nettoyage des rives sur le Sorrimenta, abattage d'arbres sur accès pêche		Contrôle des passes à poissons d'OLHA, UXONDOA. Enquête "pêcheurs", suivi des pollutions, recensement des obstacles, localisation des perturbations, études de l'habitat et de la reproduction	Pose de panneaux sur les réserves de pêche	Animation de l'APN, CETL, interventions en milieu scolaire, animation passes à poissons	Organisation du Fishing Day en collaboration avec partenaires commerciaux Organisation du concours inter APN, Journée "vide panier"	Suivi des dossiers juridiques liés à la pose des filets dans la baie de St Jean de luz
PAYS DE MIXE	Entretien des berges et accès aux frayères en collaboration avec l'association Amikuzeko Erreken Lagunak		Brigade verte : réalisation d'une étude sur la 1ère catégorie		Initiation pêche sur l'Eyherachar		Signature convention avec AAPPMA NIVELLE COTE BASQUE et NIVE dans le cadre des Brigades Vertes
PAYS DE SOULE	Rapport d'activités non reçu au moment de l'impression de ce document						
PESQUIT	Création de caches sur le BALAIING, ouverture de milieu sur un affluent du LEES, Vidange de l'AYGUELONGUE (lac), Nettoyage du HOURQUET	réalisation, sur le Riumayou, de deux opérations de marquage des écrevisses, comptage, suivi de leurs déplacements au printemps et à l'automne	Brigade verte : Suivi de la reproduction, de la qualité des eaux et de l'habitat, recensement des perturbations	Maintien du parcours "pêche" sur le lac du Balaing ; Créations de parcours no-kill sur le Luy de France et le Gabas ; Projet de création parcours "mouche" sur le petit lac de Momas	APN, centres de loisirs, CETL, journées "Jeunes" Interventions auprès des collèges et école primaire Section "Les Pesquitous"		Parution d'un guide "Pesquit Info n° 1"
ADAPAEF							Surveillance rivières - recherches de pollution

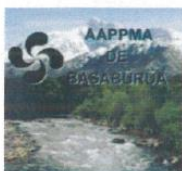
EXAMEN DES VOEUX



Truite du bassin de la Bidouze- © O.Gauyacq

Assemblée Générale 2016





Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de BASABÜRÛA (Haute-Soule)

Association pour la protection et le repeuplement du poisson dans le gave du Saison et ses affluents et pour la défense des intérêts des pêcheurs

Siège Social

Mairie de LAGUINGE-RESTOUE

Adresse

M. Nicolas CURUTCHAGUE

Maison Bidart

64560 LICQ-ATHEREY

à Licq-Atherey, le 07 avril 2016,

Fédération de Pêche 64

Monsieur André Dartau

Boulevard Hauterive

64000 PAU

ARRIVÉ LE

- 8 AVR. 2016

FÉDÉRATION DE PÊCHE - 64

Objet: Question à l'ordre du jour de l'assemblée générale 2016 de la Fédération de Pêche 64 à Saint Palais

Monsieur le Président,

Suite à une décision du conseil d'administration de notre fédération du 21 mars 2016, 877€12 ont été retirés de la somme prévue pour notre AAPPMA au titre de la réciprocité départementale exercée par elle en 2015.

Pour rappel, cette somme s'élève à 2975€62 pour l'AAPPMA de La Gaule Paloise (voir tableau ci-après).

Déduction arrêtée pour rappel, à cause de notre refus de participer au principe de rééquilibrage défini par l'exécutif fédéral.

EXERCICE 2014 - REPARTITION aux AAPPMA

(en application des critères retenus en Commission le 28/04/2011)

A.A.P.M.A	DOTATION DE BASE	DOTATION AU TITRE DU TERRITOIRE		DOTATION AU TITRE DU PATRIMOINE		TOTAL	Dû Rééquilibrage	A VERSER
		Coefficient		Nbre points				
ARUDY	2 274,06 €	0,28	254,69 €	3	1 546,36 €	4 075,11 €		4 075,11 €
BAÏSES	2 274,06 €	0,30	272,89 €	3	1 546,36 €	4 093,31 €		4 093,31 €
BASABÜRÛA	2 274,06 €	1,25	1 137,03 €	2	1 030,91 €	4 441,99 €	877,12 €	3 564,87 €
BATBIELHE	2 274,06 €	0,33	300,18 €	2	1 030,91 €	3 605,14 €		3 605,14 €
BIELLE	2 274,06 €	1,47	1 337,15 €	2	1 030,91 €	4 642,11 €		4 642,11 €
GAULE ASPOISE	2 274,06 €	1,71	1 555,46 €	2	1 030,91 €	4 860,42 €		4 860,42 €
GAULE BARETOUNAISE	2 274,06 €	3,02	2 747,06 €	2	1 030,91 €	6 052,03 €		6 052,03 €
GAULE ORTHEZIENNE	2 274,06 €	0,18	163,73 €	3	1 546,36 €	3 984,15 €		3 984,15 €
GAULE PALOISE	2 274,06 €	0,15	136,44 €	3	1 546,36 €	3 956,86 €	2 975,62 €	981,24 €
GAULE PUYOLAISE	2 274,06 €	0,92	836,85 €	3	1 546,36 €	4 657,27 €		4 657,27 €
GAVE d'OLORON	2 274,06 €	0,71	645,83 €	3	1 546,36 €	4 466,25 €		4 466,25 €
LARUNS	2 274,06 €	1,88	1 710,09 €	3	1 546,36 €	5 530,51 €		5 530,51 €
NIVE	2 274,06 €	0,65	591,26 €	3	1 546,36 €	4 411,67 €		4 411,67 €
NIVELLE	2 274,06 €	0,38	345,66 €	3	1 546,36 €	4 166,08 €		4 166,08 €
PAYS de MIXE	2 274,06 €	1,90	1 728,28 €	3	1 546,36 €	5 548,70 €		5 548,70 €
PESQUIT	2 274,06 €	0,38	345,66 €	3	1 546,36 €	4 166,08 €		4 166,08 €
PAYS de SOULE	2 274,06 €	1,49	1 355,34 €	2	1 030,91 €	4 660,30 €		4 660,30 €
TOTAL	38 659,00 €	17,00 €	15 463,60 €	45,00 €	23 195,40 €	77 318,00 €	3 852,74 €	73 465,26 €

DOTATION DE BASE

(50 % de 77 318 / 17)

DOTATION au titre du TERRITOIRE

(20 % de 77 318 / 17) x Coefficient de fréquentation

DOTATION au titre du PATRIMOINE

(30 % de 77 318 / 45) x Nombre de points attribués

Président : Nicolas CURUTCHAGUE

64560 Licq-Atherey
Tél : 06.74.25.48.59

Trésorier : Jean Gabriel CAUBET

64470 Laguinge-Restoue
Tél : 06.32.93.26.41

Secrétaire : Jean Pierre LARRANDABURU

64570 Aramis
Tél : 06.89.84.54.94

Ma question sera simple puisque à la date à laquelle je vous adresse ce courrier (*avant le 08 avril 2016, comme vous nous l'avez demandé*), le bilan financier de notre fédération pour l'exercice 2015, aussi ambigu que cela puisse paraître, ne me sera adressé que la semaine prochaine.

Question :


« Monsieur le Président, sur l'exercice financier 2015 de notre fédération, pouvez vous me dire si l'argent retiré des sommes prévues au titre de la réciprocité départementale exercée par les AAPPMA de Basaburua (Haute-Soule) et de la Gaule Paloise en 2014, soit : (877€12+2975€62=3852€74), à été versé à des AAPPMA réciprocitaires du département?
Et si oui, pouvez vous me donner le nom des AAPPMA bénéficiaires ainsi que les montants respectifs dont elles ont pu bénéficier.

Vous remerciant par avance,

Bien cordialement

Pour l'AAPPMA de Basaburua (Haute-Soule)
Son Président,

Nicolas CURUTCHAGUE



AAPPMA
de
Basaburua (Haute-Soule)

Copie courrier : Mme Juliette Friedling (DDTM 64)

Président : Nicolas CURUTCHAGUE
64560 Licq-Athérey
Tél : 06.74.25.48.59

Trésorier : Jean Gabriel CAUBET
64470 Laguinge-Restoue
Tél : 06.32.93.26.41

Secrétaire : Jean Pierre LARRANDABURU
64570 Aramits
Tél : 06.89.84.54.94



La Gaule Orthézienne

ASSOCIATION AGRÉÉE POUR
LA PÊCHE ET LA PROTECTION
DU MILIEU AQUATIQUE

ARRIVÉ LE

- 7 AVR. 2016

FÉDÉRATION DE PÊCHE - 64

Monsieur André DARTAU

Président

de la Fédération Départementale
de Pêche des Pyrénées-Atlantiques.

Monsieur le Président,

Le bureau de l'AAPPMA la Gaule orthézienne souhaiterait renouveler sa demande réglementaire sur son "Parcours Truite Loisir" créé en 2015 sur le Grave de Paer.
cette réalisation est très appréciée des pêcheurs au vu de l'angoissement qu'elle a susité.
Cependant et à la demande des pêcheurs, pour la protection des truites et pour une pêche durable, nous souhaiterions que le nombre de prises soit limité à 5 salmonides par pêcheur et par jour du mois de Juin à fin septembre.

Un empoissonnement régulier sera effectué avec l'apport de 100 kg par mois en truites sur cette période. (soit 400 kg).
Suite à une réunion fédérale, nous avons prévu 8 alevinages de 50 kg tous les 15 jours pour l'année 2016.

Je ne vous cache pas que cela n'arrange pas le pisciculteur qui devrait effectuer 8 voyages au lieu de 4 aller-retour.

Comme cela se pratique dans le "65" (voir copie), nous souhaiterions que la Fédération "64" face la même démarche auprès de la préfecture afin que cette réglementation soit réalisable sur notre "Parcours Truite Loisir".


Une réponse positive de votre part serait souhaitable pour le 30 Avril prochain date de l'Assemblée Générale de la Fédération.

Dans l'attente, veuillez recevoir, Monsieur le Président, mes salutations halieutiques les meilleurs.

Amicalement

Le Président

ORTHEZ, le 5 AVRIL 2016.

 ARÉNAS Michel.

Siège social : Arènes du Pesqué — 64300 ORTHEZ

Correspondance : Michel ARÉNAS - 94, chemin Lartigué - 64300 ORTHEZ - Tél. 05 59 69 40 97 - 06 14 06 59 67

Le 07 avril 2016

ARRIVÉ LE
- 8 AVR. 2016
FÉDÉRATION DE PÊCHE - 64

Fédération de la Pêche des
Pyrénées Atlantiques
Monsieur le Président
Maison de la Nature
12 boulevard Hauterive
64000 PAU

Objet : Questions à l'ordre du jour de l'assemblée générale 2016 de la fédération
de pêche des Pyrénées-Atlantiques à Saint Palais

Monsieur le Président,

Nous avons appris, grâce à un article du chasseur français (ci-joint), que l'AAPPMA des deux vallées dans le Doubs refusait de se faire imposer le montant des cotisations par la FNPF ou sa Fédération départementale.

Le contentieux de cette AAPPMA avec la FNPF a fini au conseil d'état qui a décidé d'annuler l'article 31 des statuts types des AAPPMA.

Pour rappel,

Article 31

Dans le cadre d'actions promotionnelles initiées et coordonnées au niveau des structures nationales de la pêche attachées à la délivrance de la carte « découverte jeune » ou de toute autre carte promotionnelle, l'association applique les conditions de cotisations fixées par la fédération nationale. Ces conditions sont portées à la connaissance de l'association par la fédération départementale.

Questions :

- Notre fédération a-t-elle été prévenue de ce jugement par la FNPF ou par nos autorités de tutelles?

si oui,

- à quelle date ?
- pourquoi ce sujet n'a-t-il pas été mis à l'ordre du jour d'un conseil d'administration de notre fédération ?
- comment se fait-il que les AAPPMA du 64 n'ont pas été prévenues par vos soins de cette situation?

- où en est la réflexion des instances nationales sur cette modification des statuts de nos AAPPMA ?
- nos statuts sont ils toujours applicables ?
- peut-on avoir connaissance de l'article des statuts des AAPPMA qui oblige les AAPPMA réciprocitaires à respecter les prix des cartes de pêche annuelles et promotionnelles fixés par la FNPF et les Fédérations départementales?

si non,

- pouvez vous interpellier la FNPF à ce sujet et apporter des réponses à nos questions une fois reçu les éléments de réponses de cette instance.

Nous demandons que les réponses apportées à ces questions figurent dans le procès-verbal de l'assemblée générale 2016 de notre fédération.

Vous remerciant par avance.

Pour l'AAPPMA de Basabürüa
Son Président,
Nicolas CURUTCHAGUE



AAPPMA
de
Basabürüa (Mauricie)

Pour l'AAPPMA des Baïses
Son Président
Alain BARRABES



Pour l'AAPPMA d'Arudy
Son Président,
Ernest LOMBARD

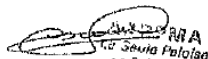


Pour l'AAPPMA APRN
Son Président
Louis BISCAICHIPY



ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES
A.P.P.M.A.
pour les pêcheurs et
les possesseurs de
cartes de pêche
MORAINS DE LA FINE

Pour l'AAPPMA La Gaule Paloise
Son Président,
René BERNAL



AAPPMA
La Gaule Paloise
Le Président

Copie courrier : DDTM

ANNEXE